

TABLE DES MATIÈRES

Rapport	Pages 1 - 25
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Ordre du jour de la réunion	
Annexe III: Recommandations pour 2006-2007	
Annexe IV : Budget-programme pour 2006-2007	
Annexe V: Déclaration de Portoroz	
Annexe VI: État des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles	
Annexe VII: Déclarations	
Annexe VIII: Liste des journalistes accrédités	

Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la pollution du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Introduction

1. À leur Treizième réunion ordinaire, les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Catane, 8-11 novembre 2003) ont accepté l'offre obligeante du Gouvernement de la Slovénie d'accueillir la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie). La Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes a donc eu lieu à l'hôtel Morje, Portoroz (Slovénie), du 8 au 11 novembre 2005.

Participation

2. Les Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone étaient représentées à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie.

3. Les organes et institutions spécialisés des Nations Unies, les secrétariats de conventions et les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentés par des observateurs: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme d'action mondial (GPA/PNUE), Secrétariat de la Convention de Bâle/PNUE, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre International pour la science et les hautes technologies - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ICS-ONUDI), Organisation mondiale de la santé (OMS), METAP/Banque mondiale, Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), International Ocean Institute (IOI).

4. Les organisations non gouvernementales et autres organisations ci-après étaient représentées par des observateurs: Amici per la Vita Onlus, Amigos del Mediterraneo, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre maritime international (CMI), Clean Up Greece, ECAT Tirana, Fondation TEMA, Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), Fonds mondial pour la nature (WWF), Fund for Integrated Rural Development of Syria (FIRDOS), Institut méditerranéen de l'eau (IME), LEGAMBIENTE, MAREVIVO, Mouvement écologique algérien (MEA), Organisation des communicatrices méditerranéennes (OCOME), Réseau arable pour l'environnement et le développement (RAED), Union of Northern Associations for Sustainable Development (UNASD) et OCSASA Onlus.

5. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et les Centres d'activités régionales du PAM ci-après étaient également représentés: Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP), Centre d'activités régionales du programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) et INFO/RAC.

6. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

7. Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, la réunion a été ouverte par le Président élu de la Treizième réunion ordinaire, M. Corrado Clini (Italie), qui a insisté sur les développements importants des deux dernières années et notamment sur la finalisation de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) qui fournissait un cadre permettant d'aller de l'avant et de définir des priorités. La mise en œuvre de la SMDD assurerait la protection de l'environnement et la croissance économique de la région. Ces résultats seraient renforcés par la coopération entre les pays du nord et du sud de la région et par l'élargissement de l'Union européenne. Le transport du pétrole par oléoducs et non par la mer, en particulier, réduirait le risque de pollution de la mer Méditerranée. M. Clini a confirmé que l'Italie maintiendrait son appui au PAM et à la mise en œuvre de la SMDD. Le texte in extenso de sa déclaration liminaire est reproduit à l'**annexe VII** du présent rapport

8. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a adressé des remerciements tout particuliers à l'Italie et à M. Clini pour son dévouement à la présidence du Bureau et l'appui apporté aux activités du PAM.

Point 2 de l'ordre du jour: Questions d'organisation

2.1 Élection du Bureau

9. Conformément au règlement intérieur, tel que modifié, et dans le respect des principes de répartition géographique équitable (article 19 de la Convention) et de continuité (article 3 du mandat du Bureau des Parties contractantes), la réunion a élu parmi les représentants des Parties contractantes les membres du Bureau ci-après:

Président:	S.E. M. Janez Podobnik (Slovénie)
Vice-Présidente:	Mme Soledad Blanco (Communauté européenne)
Vice-Président:	M. Mohamed S. Khalil (Égypte)
Vice-Président:	M. Sedat Kedioglu (Turquie)
Vice-Président:	S.E. M. Nadhir Hamada (Tunisie)
Rapporteur:	M. Jose Fernandez (Espagne)

10. S.E. M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, Président nouvellement élu du Bureau, a pris la présidence et fait la déclaration dont le texte est reproduit à l'**annexe VII** du présent rapport.

11. Le Coordonnateur du PAM a fait la déclaration dont le texte est reproduit à l'**annexe VII** du présent rapport.

2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. L'ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes et finalisé au cours de la réunion des Points focaux du PAM (UNEP(DEC)/MED IG.16/1), a été adopté. La réunion a adopté l'emploi du temps proposé dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP(DEC)/MED IG.16/2). L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

13. Au cours de la réunion, plusieurs manifestations parallèles ont été organisées par le pays hôte, la Communauté européenne, les organisations intergouvernementales et les Partenaires du PAM sur divers sujets en rapport avec les travaux du PAM.

2.3 Règlement intérieur

14. Le Coordonnateur a indiqué que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait à la présente réunion.

2.4 Vérification des pouvoirs

15. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau des Parties contractantes s'est réuni le 9 novembre 2005, sous la direction de son Président, pour examiner les pouvoirs des représentants des Parties contractantes participant à la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes et a constaté qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Bureau a fait rapport à la réunion en conséquence et celle-ci a approuvé ce rapport le 9 novembre 2005.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption des recommandations et du budget-programme pour 2006-2007

16. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur a appelé l'attention sur les projets de recommandation pour l'exercice biennal 2006-2007 (UNEP(DEC)/MED IG.16/5) et rappelé que la plupart de ces projets avaient été approuvés par les Points focaux du PAM à leur réunion tenue à Athènes du 21 au 24 septembre 2005.

COORDINATION

Cadre juridique

État des ratifications de la Convention et de ses Protocoles

17. S'agissant des recommandations adressées aux Parties contractantes, le Coordonnateur a rappelé que la Convention révisée sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) était entrée en vigueur et qu'il ne fallait plus que deux et trois ratifications, respectivement, pour que le Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole "immersions") et le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole "tellurique") entrent en vigueur.

18. Lors de l'examen des recommandations, le pays dépositaire (l'Espagne) s'est engagé à tout mettre en œuvre pour assurer l'obtention des acceptations devant permettre l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" et du Protocole "tellurique" modifiés ainsi que l'acceptation par les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait des amendements à la Convention de Barcelone. Il a été souligné que ces adhésions étaient attendues depuis des années et que des efforts supplémentaires devaient être faits pour qu'elles se concrétisent. L'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" était particulièrement importante pour donner une base juridique solide aux mesures qui seraient prises pour la mise en œuvre du PAS MED. Le représentant de l'Espagne a souligné l'importance d'une ratification et d'une entrée en vigueur rapides des Protocoles, en particulier du Protocole "immersions". Il a noté que le travail du PAM concernant le Protocole "immersions" était fort apprécié par le

Secrétariat de la Convention de Londres et suggéré que les Parties contractantes envisagent de ratifier le Protocole de 1996 à la Convention de Londres de 1972 afin d'assurer une utilisation durable du milieu marin.

19. En réponse au représentant d'Israël constatant que son pays n'apparaissait pas dans le tableau sur l'état des ratifications de la Convention modifiée, le Secrétariat a expliqué que ce tableau serait mis à jour une fois que le Secrétariat du PAM aurait reçu du pays dépositaire la confirmation voulue. Le tableau présentant l'état des ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles figure à l'**annexe VI** du présent rapport.

20. Le représentant du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) a indiqué que des ateliers seraient organisés, de concert avec le PAM/PNUE, à l'intention de la société civile et des administrations locales, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du cadre juridique de la Convention de Barcelone.

21. La réunion a approuvé les projets de recommandations qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Développements concernant le cadre juridique

22. Présentant la question, le Coordonnateur a déclaré que les efforts de rédaction du projet de protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) se poursuivaient en vue de la soumission d'un texte pour adoption à l'occasion d'une réunion de Plénipotentiaires en 2007.

23. Il a été proposé de modifier le libellé de la recommandation afin qu'il apparaisse clairement que ceux qui participaient à l'élaboration du texte n'étaient pas tenus par la version existante.

24. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

Responsabilité et réparation des dommages, système de rapports, mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et assistance juridique aux pays

25. Le Coordonnateur a appelé l'attention sur le processus d'élaboration d'un mécanisme de responsabilité et de réparation des dommages. Il a rappelé que ce processus se déroulait par étape, et qu'il n'existait pas d'a priori quant à la formule de mécanisme qui serait retenue dans l'avenir.

26. Au cours de la discussion, il a été souligné que les acteurs socio-économiques et les ONG auxquels il était fait référence dans la recommandation au sujet du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation des dommages étaient les mêmes que ceux qui figuraient sur la liste des Partenaires du PAM. Il a également été rappelé que l'article 16 de la Convention, mentionné dans la recommandation, traitait de la responsabilité et de la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin.

27. Concernant l'établissement/soumission de rapports, le Coordonnateur a déclaré que qu'il y avait une réponse satisfaisante des pays pour les rapports concernant l'exercice 2002-2003. Vingt Parties à la Convention avaient soumis des rapports sur les aspects juridiques et administratifs de l'application de la Convention, et dix-huit avaient soumis des rapports sur les aspects techniques. Il a rappelé que la soumission de rapports était une obligation en

vertu non seulement des dispositions de la Convention et de ses Protocoles mais également des recommandations adoptées par les réunions des Parties contractantes.

28. Passant à la question du mécanisme destiné à assurer le respect des obligations, le Coordonnateur a déclaré qu'il avait été recommandé que ce mécanisme soit finalisé au cours de la prochaine période biennale.

29. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Cadre institutionnel

30. Le Coordonnateur a présenté les recommandations sur l'évaluation externe et l'avenir du PAM, qui feraient l'objet d'une réunion extraordinaire des Points focaux du PAM en 2006, ainsi que sur la transformation du Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) en INFO/RAC.

31. La création de l'INFO/RAC a reçu un large soutien. Toutefois, si son mandat avait déjà été défini dans ses grandes lignes par les Points focaux du Centre et par la réunion des Points focaux du PAM, et si le Centre était déjà en activité sur cette base, il a été rappelé que ce mandat nécessitait encore une élaboration plus poussée. Le représentant de l'Espagne a fait observer que l'INFO/RAC devait offrir des services horizontaux dans la région afin d'y fournir des informations normalisées et qu'en outre la télédétection était toujours un outil essentiel à l'élaboration et à la diffusion de renseignements. L'INFO/RAC ne devait pas se limiter à l'organisation d'ateliers mais également collecter et diffuser les informations provenant des activités de télédétection.

32. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Commission méditerranéenne du développement durable

33. Le Coordonnateur a présenté les recommandations approuvant la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et adoptant le programme de travail de la CMDD, tel qu'il figure à l'annexe II du document UNEP(DEC)/MED IG.16/5. En outre, le Secrétariat avait sollicité auprès des autorités locales, des acteurs socio-économiques, des ONG et des organisations intergouvernementales des propositions de représentants pour siéger à la Commission. En dépit du petit nombre de réponses reçues des autorités locales et des acteurs socio-économiques, il avait pu établir une liste de noms (UNEP(DEC)/MED IG.16/12 COR.2).

34. Le Secrétariat a été encouragé à faire davantage d'efforts pour établir des contacts avec les autorités locales, les acteurs socio-économiques et les ONG en général. Il importait que l'action de la CMDD soit intégrée au système du PAM. Il a également été souligné que certains pays auraient besoin d'un soutien financier pour mettre en œuvre la SMDD en adoptant des stratégies nationales de développement durable (SNDD).

35. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Coopération et partenariat, coopération avec l'Union européenne, coopération avec la société civile et participation du public

36. Le Coordonnateur a souligné que le PAM s'était employé activement à renforcer les partenariats, notamment avec la CE, et qu'il comptait désormais 76 partenaires de diverse sorte. De plus, la coopération avec la CE avait été renforcée par la formulation d'un programme de travail conjoint, la participation du PAM à l'élaboration du projet de Stratégie marine européenne et la publication du Rapport Environnement et Développement avec le soutien de la France, de l'Agence européenne pour l'environnement et de la CE.

37. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rappelé que la coopération entre l'OMS et le PAM s'était traduite par la formulation de lignes directrices, la réalisation d'activités dans le domaine de l'environnement et un renforcement des capacités. La poursuite de la coopération était possible au niveau de la composante "ressources en eau" de la SMDD, en particulier à l'occasion d'une coopération plus étroite dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Cette coopération pourrait avoir pour objet d'évaluer non seulement le caractère durable de l'accès à l'eau et aux réseaux d'assainissement mais également la qualité des services. L'orateur a appelé l'attention sur la contribution de l'OMS au MED POL/PAM et déclaré que son organisation souhaitait faire fond sur cet acquis, en portant une attention particulière aux activités pertinentes des plans d'action stratégiques et sectoriels.

38. Le représentant de l'OMI a déclaré que son organisation travaillait avec des partenaires dans le monde entier pour mettre fin à l'introduction d'espèces invasives par les eaux de ballast des navires et a exhorté la réunion à envisager la possibilité de ratifier les instruments internationaux pertinents. Il a fait savoir que l'OMI lançait une initiative intitulée "Partenariat GloBallast" qui présentait également un rapport avec deux autres recommandations figurant dans le document et consacrées à *la prévention et à la maîtrise de la pollution marine* d'une part et à *la mise en œuvre du plan d'action concernant les introductions d'espèces et les espèces invasives en Méditerranée*, d'autre part. Il a mis en garde contre le danger qu'il y aurait à examiner ces recommandations isolément et insisté sur la nécessité d'une harmonisation accrue des efforts comme sur le fait que l'Unité de coordination du PAM devait être consciente qu'il importait d'éviter des doubles emplois de cet ordre.

39. Il a également fait observer que la recommandation relative à la coopération avec l'OMI ne devrait pas concerner que les eaux de ballast et qu'il fallait envisager une coopération dans d'autres domaines tels que l'application de la Convention relative aux systèmes antisalissures et les projets d'initiatives concernant le recyclage des navires. Le représentant de l'OMI a rappelé que les substances nocives et dangereuses relevaient déjà du mandat du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), dont les activités concernaient aussi bien la pollution par les hydrocarbures que la pollution par les produits chimiques. Par ailleurs, même si les travaux concernant le futur instrument devant régir le recyclage des navires n'en étaient qu'à leur début, cette question pourrait être incluse dans des discussions futures. Le représentant de l'OMI a par ailleurs demandé au Secrétariat de coopérer plus étroitement avec la Convention de Bâle dans ce domaine, ainsi qu'avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm.

40. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Questions énergétiques

41. Pendant le débat sur le projet de recommandation relatif aux questions énergétiques, il a été largement admis que la politique énergétique soulevait des questions cruciales qui touchaient à tous les domaines de travail du PAM liés à la réduction de la pollution et au développement durable. Il fallait donc soit renforcer la recommandation proposée, soit insérer des références appropriées dans tous les domaines pertinents des activités du PAM. En conséquence, il a été proposé de renforcer la recommandation en y incluant les termes concernant les questions énergétiques déjà retenus dans la SMDD.

42. La réunion a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié, qui figure à **l'annexe III** du présent rapport.

Information, sensibilisation et participation du public

43. Une ONG partenaire du PAM a proposé qu'il soit fait état dans les recommandations de la participation du Secrétariat à la Stratégie de la CEE-ONU pour l'éducation au développement durable. Certaines Parties ont considéré que, tout en étant engagé à promouvoir l'éducation au développement durable, le Secrétariat devrait concentrer tous les efforts faits dans ce domaine à des initiatives dans le contexte méditerranéen.

44. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à **l'annexe III** du présent rapport.

Questions financières et questions relatives au personnel

45. Abordant les raisons des changements qu'il était proposé d'apporter dans le personnel d'encadrement du Secrétariat, le Coordonnateur a indiqué que le reclassement à D.1 du poste de Coordonnateur du MED POL s'expliquait par les responsabilités accrues attachées au poste, eu égard notamment aux activités liées à la mise en œuvre du PAS MED et du nouveau Partenariat stratégique. La proposition tendant à créer un poste d'administrateur responsable des technologies de l'information visait à renforcer les capacités existantes au Secrétariat dans ce domaine de plus en plus important, ainsi qu'il était recommandé dans un rapport d'audit de l'ONU. Le maintien du poste d'assistant sécurité n'était qu'une mesure temporaire qui serait appliquée jusqu'à ce qu'une solution durable puisse être trouvée pour financer ce poste dans le cadre du Département de la sécurité de l'ONU. Enfin, la proposition tendant à remplacer le poste de Coordonnateur adjoint, vacant depuis peu, par un poste d'administrateur responsable du développement durable répondait au besoin de disposer à la CMDD des services à plein temps d'un fonctionnaire qui appuierait la mise en œuvre de la SMDD et des stratégies nationales de développement durable.

46. Pendant le débat, de nombreux participants ont témoigné leur confiance au Secrétariat pour les questions de personnel. Cependant, des doutes ont été émis quant à la nécessité de créer un poste de niveau aussi élevé dans le domaine des technologies de l'information, et il a été proposé de consacrer les fonds disponibles à d'autres priorités du PAM. On s'est demandé aussi s'il était judicieux de supprimer le poste de Coordonnateur adjoint, qui avait été créé à l'origine pour renforcer la coordination entre toutes les composantes du PAM et permettre au Coordonnateur de se consacrer aux questions les plus importantes. Il a été décidé qu'à la réunion extraordinaire qu'il était proposé de tenir en 2006 pour examiner l'évaluation du PAM, les Points focaux du PAM examineraient aussi les rôles respectifs des membres du Secrétariat, y compris le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint.

47. Etant donné la nécessité de parvenir à une décision sur cette question pour que le travail du Secrétariat ne soit pas freiné, le Coordonnateur a proposé, et les participants ont accepté, que le poste d'administrateur temporaire responsable du développement durable, dont le mandat allait prendre fin en février 2006, soit maintenu jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes en 2007 et qu'il soit pourvu par application des procédures normales de l'ONU et ouvert à tous les candidats répondant aux conditions requises. Dans l'intervalle, le poste de Coordonnateur adjoint serait gelé pendant l'exercice biennal 2006-2007 et la question serait réexaminée à l'occasion de la prochaine réunion des Parties contractantes sur la base des recommandations de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM. La proposition relative à l'administrateur responsable des technologies de l'information a été retirée étant entendu que le Secrétariat recourrait à d'autres solutions pour obtenir les services nécessaires.

48. Le Coordonnateur a précisé que ces décisions n'auraient aucune incidence budgétaire, mais que s'il était décidé à une réunion ultérieure des Parties contractantes de maintenir le poste de Coordonnateur adjoint et celui d'administrateur responsable du développement durable, il faudrait des fonds supplémentaires.

49. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

COMPOSANTES

MED POL

50. M. F. Saverio Civili (Coordonnateur du MED POL) a insisté sur l'importance de la Phase IV du MED POL qui était le résultat de larges échanges de vues et d'un vaste travail de révision. L'approbation des plans d'action nationaux (PAN) visant à réduire la pollution due à des sources situées à terre était aussi essentielle pour contribuer à la mise en œuvre à long terme du Protocole "tellurique".

51. Étant donné l'évolution qui s'était produite au cours des 15 à 20 dernières années, il a été suggéré que les Parties contractantes s'assurent que leurs Points focaux nationaux restent les représentants appropriés pour contribuer au nouveau rôle joué par le MED POL dans sa quatrième phase. Le nouveau Partenariat stratégique avec le FEM devrait être explicitement mentionné dans une recommandation distincte en raison de la contribution qu'il devrait apporter au processus de réduction de la pollution.

52. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Prévention et maîtrise de la pollution marine

53. M. Roberto Patruno (Directeur du REMPEC) a décrit la base sur laquelle avait été rédigé le projet de recommandation qui figurait à la section II.A.2. Il a appelé l'attention sur les premier et second projets de recommandations aux Parties contractantes concernant l'adoption de la stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires ainsi qu'un ensemble de principes sur la prévention de la pollution due à la navigation de plaisance en Méditerranée, préparés en application de la Déclaration de Catane de 2003, ainsi que les recommandations spécifiques de la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes.

54. La représentante de la Commission européenne s'est félicitée de la recommandation visant à adopter un ensemble de lignes directrices concernant la pollution due à la

navigation de plaisance, plutôt qu'une législation, étant donné que l'Union européenne avait soigneusement négocié des règles à cet égard. Elle a suggéré d'ajouter une phrase afin de garantir qu'il était tenu compte comme il convenait des obligations existantes des États membres de l'Union européenne. Le rôle important que jouait le REMPEC pour ce qui était de la surveillance d'un trafic maritime en augmentation constante en Méditerranée a été souligné.

55. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Production plus propre

56. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Diversité biologique et aires spécialement protégées

57. M. Abderrahmen Gannoun (Directeur du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées – CAR/ASP) a présenté les projets de recommandations, expliquant qu'ils mettaient l'accent sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'une série de plans d'action qui existaient déjà depuis un certain temps et de fournir une assistance pour la protection au niveau national.

58. Au cours du débat qui a suivi, l'on a regretté le fait que le nombre de recommandations ne s'était pas accompagné d'allocations budgétaires correspondantes, d'autant que plusieurs activités avaient un besoin urgent de financement. Le partenariat avec le FEM pourrait permettre de répondre en partie à ce problème, mais il fallait lui donner un nouvel essor. Il a également été proposé que le libellé de la recommandation concernant le PAS BIO soit plus énergique.

59. Plusieurs orateurs ont noté que les critères utilisés pour désigner les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) devaient être précisés d'un point de vue juridique. Il a été demandé que les critères soient révisés, ainsi qu'il avait été convenu à la réunion des Points focaux du PAM.

60. Le fait que la question de la création de nouvelles zones marine protégées en haute mer ait été abordée a été accueilli avec satisfaction, cette question étant particulièrement importante. Elle était débattue dans les enceintes internationales, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Le Protocole "ASP & biodiversité" de la Convention de Barcelone, qui prévoyait un mécanisme pour la création d'aires protégées marines en haute mer, constituait une référence utile pour les discussions actuelles et les Parties étaient exhortées à adopter une attitude active au niveau mondial.

61. Il a été fait observer que les ASPIM étaient inégalement réparties et étaient beaucoup plus nombreuses dans la partie occidentale de la Méditerranée. Afin de rétablir l'équilibre, Amigos del Mediterraneo élaborait un programme, en coopération avec le CAR/ASP, afin d'en identifier de nouvelles. L'attention a également été appelée sur la nécessité de se consacrer davantage aux aspects de gestion durable de la diversité biologique et de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incompatibilité avec d'autres instruments internationaux ou activités. Il a été suggéré que le CAR/ASP accorde une plus grande attention aux aspects économiques de la diversité biologique. Il a également été noté que des conclusions et recommandations au sujet de questions en rapport avec le développement durable, la diversité biologique et les dimensions économiques de la

diversité biologique devraient être soumises à la prochaine réunion des Points focaux du CAR/ASP en 2007.

62. L'importance de contacts étroits et coordonnés avec d'autres organisations intergouvernementales et ONG a été soulignée. Les rôles respectifs du PAM et de l'Accord pour la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) étaient bien définis, et il a été rappelé qu'ACCOBAMS élaborait des critères afin d'identifier les aires spécialement protégées pour la conservation des cétacés. Il a également été rappelé qu'ACCOBAMS, avec l'appui généreux du Ministère italien de l'environnement, organisait des stages de formation à l'intention de scientifiques et d'administrateurs dans des pays qui étaient Parties contractantes et dans d'autres pays. À cet égard, une campagne et une activité de formation seraient organisées en Égypte en 2006.

63. Plusieurs représentants ont rappelé que la réunion des Points focaux avait décidé qu'un certain nombre de projets de recommandations devraient inclure une référence non seulement aux eaux nationales, mais également à la haute mer. C'était en particulier le cas de la recommandation concernant le programme du PAM pour la conservation de la diversité biologique dans la Méditerranée. La Convention de Barcelone formait la base des travaux futurs à cet égard.

64. Le Directeur du Centre s'est félicité du soutien exprimé en faveur du CAR/ASP. Concernant l'inclusion de nouvelles ASPIM, il a fait observer qu'elles devaient respecter les critères précis figurant dans le Protocole.

65. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Gestion durable des zones côtières

66. M. Ivica Trumbic (Directeur du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires – CAR/PAP) a appelé l'attention sur l'élaboration d'un certain nombre d'outils pour la gestion intégrée des zones côtières et sur l'introduction de nouveaux thèmes, tel que la planification spatiale marine, l'érosion du littoral, la gestion des paysages côtiers et la gestion des plages. Les futures activités du Programme d'aménagement côtier (PAC) concerneraient principalement Chypre, l'Espagne et la Slovénie. Une aide serait fournie au Maroc et à la Serbie-et-Monténégro pour les aider à préparer des projets PAC. Le CAR/PAP avait pour objectif de réaliser quatre ou cinq projets au cours de chaque exercice biennal. Il était également actif en matière de renforcement des capacités, organisait tous les ans plusieurs stages de formation, notamment sur Internet tel que MedOpen, et diffusait des informations par l'intermédiaire de son centre d'échanges.

67. Le travail réalisé par le CAR/PAP de même que l'importance de l'approche pluridisciplinaire inhérente à la gestion des zones côtières ont été largement reconnus. L'accent a également été mis sur la nécessité de resserrer la collaboration avec le METAP et la Commission européenne. Le représentant de la Croatie, pays hôte du Centre, a exprimé son plein appui aux activités menées, y compris l'élaboration du nouveau Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières. Le représentant du METAP/Banque mondiale a confirmé que de nouvelles ressources avaient été fournies par la Finlande pour des activités liées à la gestion de zones côtières en Méditerranée qui seraient réalisées en étroite coopération avec le CAR/PAP.

68. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Environnement et développement

69. M. Guillaume Benoit (Directeur du Centre d'activités régionales du Plan Bleu – CAR/PB) a dit qu'au cours de la dernière période biennale, les principales tâches du Centre avaient consisté à finaliser le *Rapport Environnement et Développement* et à élaborer la SMDD. Au cours de la période biennale à venir, le Plan Bleu se consacrerait à deux grandes activités: organiser le suivi de la SMDD et aider les pays en développement à définir et établir des indicateurs de suivi des stratégies nationales de développement durable. Il axerait aussi ses travaux sur les questions concernant l'eau et l'énergie et commencerait à s'occuper en 2007 du tourisme et du développement rural durable. Il poursuivrait aussi les analyses prospectives des projets PAC pour aider les pays à formuler des stratégies locales de développement durable.

70. Il fallait espérer que le *Rapport Environnement et Développement* bénéficierait d'une diffusion aussi large que possible et que les pays prendraient les mesures nécessaires pour faire en sorte que le scénario de base décrit dans le *Rapport* ne se produise pas et que l'environnement soit en meilleur état en 2025. On s'est félicité du *Rapport* et en particulier du fait qu'il montrait la façon dont il faudrait intégrer environnement et développement. Il faudrait fixer des objectifs bien définis aux réunions qui seraient organisées au niveau national pour lancer le *Rapport* de manière à pouvoir tirer tout le parti possible des résultats et des recommandations de ce Rapport et à favoriser un débat sur les scénarios proposés. Le représentant de la France a fait savoir que son pays maintiendrait son appui au CAR/PB.

71. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Information et communication

72. M. Sergio Illuminato (Directeur de l'INFO/RAC), présentant les recommandations, a remercié les Parties contractantes, le PAM et ses composantes pour l'appui qu'ils n'avaient cessé d'apporter à la transformation du Centre en INFO/RAC. Au cours de la prochaine période biennale, l'INFO/RAC axerait ses travaux sur la coopération et le partenariat, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'information et la participation du public. Le Centre poursuivrait la mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (MAP Info) pour faciliter et soutenir les activités d'information et de communication dans l'ensemble du PAM, y compris la gestion et l'amélioration du site web du PAM/PNUE, du système d'information MED POL et du système de rapports du PAM. Des efforts seraient faits pour définir et mettre en oeuvre une stratégie de l'information et de la communication concernant la SMDD, organiser la remise du Prix pour l'environnement de la Méditerranée (Mediterranean Environmental Award), et élaborer, en vue de sa mise en oeuvre, un plan d'information et de communication à soumettre à la Quinzième réunion des Parties contractantes.

73. Au cours du débat qui a suivi, l'on a souligné que, désormais, le nom d'INFO/RAC, qui venait d'être adopté, devrait être utilisé dans tous les documents. Les plans de resserrement de la coopération et de la coordination avec les Parties contractantes dans les domaines de l'information et de la communication ont été accueillis avec satisfaction. Il faudrait, dans les recommandations, faire une plus grande place aux informations relatives à la surveillance de la mer et du littoral méditerranéens ainsi qu'aux systèmes et normes d'information spécifiques à appliquer.

74. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Budget-programme pour 2006-2007

75. Le Coordonnateur a rappelé aux participants qu'ils étaient également invités à examiner le projet de budget pour 2006-2007 figurant dans le document UNEP(DEC)/MED IG.16/6. En dehors des incidences budgétaires des questions relatives au personnel considérées plus haut, il n'a pas été proposé de modification au projet de budget. Le Coordonnateur a donc considéré qu'il n'y avait pas d'objection au projet.

76. Au cours de la discussion, il a été demandé que les économies résultant des décisions concernant la structure du Secrétariat soient consacrées aux réunions prioritaires convenues dans le cadre de la phase IV du MED POL et des activités du CAR/ASP, quelles que soient les contributions nationales supplémentaires qui pourraient être versées à ces fins.

77. La réunion a approuvé les projets de recommandations, tels que modifiés, qui figurent à l'**annexe III** du présent rapport

SEGMENT MINISTÉRIEL

Observations générales

78. S.E. M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Slovénie, a fait une déclaration qui figure à l'**annexe VII** du présent rapport.

79. Mme Verlee Vandeweerd, Coordonnatrice du GPA, s'exprimant au nom du Directeur exécutif du PNUE et Secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Klaus Töpfer, a fait une déclaration qui figure à l'**annexe VII** du présent rapport.

80. S. E. M. Boro Vucinic, Ministre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Monténégro, a déclaré que le 30^{ème} anniversaire du PAM marquait un tournant non seulement pour le PAM mais également pour l'ensemble de la région. La vision du développement du Monténégro présentait de nombreux points communs avec celle d'autres pays côtiers et démocratiques, comme la compréhension mutuelle, l'adoption de mesures pour relever les défis environnementaux et mondiaux, l'amélioration du bien-être économique et le développement de la coopération, indispensables au développement de la prospérité et au renforcement de la stabilité de la région. Le retour du Monténégro au sein du PAM lui offrait l'occasion de jouer à nouveau un rôle actif dans la coopération régionale. Le PAM devrait continuer d'aider les gouvernements nationaux à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités pour prévenir et maîtriser la pollution. Le Secrétariat du PAM devrait mettre l'accent sur les dernières mesures nécessaires à l'adoption d'un mécanisme destiné à assurer le respect des obligations, sur la définition des règles et procédures d'un instrument de responsabilité et de réparation des dommages ainsi que sur l'adoption d'autres améliorations au système intégré de rapports. En outre, il devrait continuer de faciliter l'établissement de liens entre les initiatives mondiales et régionales, et celles de l'Union européenne, d'une part, et les processus et priorités nationaux, d'autre part, ou renforcer les liens existants, afin de créer des synergies. La participation des pays des Balkans au Partenariat euro-méditerranéen, y compris l'Initiative sur la dépollution, contribuerait à la prise en compte des normes européennes dans les politiques nationales. Des initiatives sous-régionales telles que l'Initiative adriatique-ionienne, ainsi que d'autres formes de coopération bilatérale ou multilatérale, pourraient contribuer de façon significative à la réalisation des buts et priorités régionaux et permettre de relever plus facilement les défis posés par le processus d'intégration à l'Union européenne, qui représentait l'une des principales préoccupations auxquelles devaient faire face les pays des Balkans de la région de l'Adriatique.

81. S.E. M. Nadhir Hamada, Ministre de l'environnement et du développement durable de la Tunisie, a souligné que le PAM avait su adapter ses activités en fonction des évolutions qu'avait connues l'environnement au niveau mondial. La prise en charge par le PAM des préoccupations du développement durable exigeait l'intégration dans ses programmes et plans d'action d'autres dimensions environnementales et culturelles. La dimension développement durable avait été renforcée en Tunisie par la création en 2004 du Ministère de l'environnement et du développement durable qui avait défini, depuis, les grands axes d'une stratégie nationale. La SMDD était un document de référence pour la mise au point de cette stratégie, qui constituerait la plate-forme de l'élaboration du onzième plan national de développement économique et social (2007-2011). La Tunisie œuvrait en concertation avec la Commission européenne à l'établissement d'un programme de coopération pour la protection de l'environnement et le développement durable. M. Hamada a appelé, à cette occasion, à la création d'un réseau euro-méditerranéen de villes durables afin de favoriser l'échange d'expériences. La Tunisie attendait avec beaucoup d'intérêt la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO. M. Hamada a par ailleurs signalé qu'il était essentiel que tous les pays de la région conjuguent leurs efforts pour assurer un environnement sain.

82. M. Nikola Ružinski, Secrétaire d'État à l'environnement de la Croatie, a rappelé les origines du PAM, depuis la Conférence de Stockholm de 1972, et réaffirmé que le PAM avait été un important forum pour l'échange d'informations et de données d'expérience dans la région, et qu'il avait contribué de manière significative à inscrire les questions d'environnement au premier rang des préoccupations politiques. Le PAM avait aussi encouragé et appuyé l'adoption de législations et de réglementations environnementales, facilité de manière inestimable le renforcement des capacités et contribué à prévenir la pollution du milieu marin dans la région et ses sous-régions. Maintenant, 30 ans après, il était temps de penser à l'avenir. Le PAM devrait orienter son action de façon à assurer une gestion durable des ressources naturelles, à améliorer la gouvernance environnementale par l'éducation au développement durable et à lancer le processus d'élaboration d'un instrument juridique pour la gestion intégrée des zones côtières compte tenu de la nécessité de gérer le littoral et son environnement de façon globale et interdisciplinaire si l'on voulait les préserver d'une dégradation irréversible. La représentante de la Croatie s'est félicitée du renforcement du partenariat entre le PAM et la Commission européenne et s'est déclarée persuadée que les travaux du PAM offraient à tous les pays de la région une base sur laquelle fonder leurs efforts communs visant à "dépolluer" la Méditerranée.

83. Mme Soledad Blanco (Communauté européenne) a déclaré que, pour la première fois, l'Union européenne mettait en place un cadre d'action spécifiquement destiné à protéger les mers et les océans de l'Europe. La Stratégie marine, adoptée par la Commission européenne très peu de temps auparavant, était destinée à lutter contre la pollution et à faciliter le développement durable de la région. Mme Blanco a insisté sur le fait que la salubrité du milieu marin en Méditerranée était essentielle à la pleine concrétisation du potentiel économique et social de la région. La Stratégie marine de l'Union européenne, qui tenait compte des contributions et des spécificités de la région, et son adoption par la Commission, marquait le début d'un ambitieux processus qui ne pouvait réussir qu'avec la coopération des États membres, des pays tiers et des conventions des mers régionales, telle que la Convention de Barcelone. La Commission se réjouissait par conséquent de travailler avec le PAM à cet égard. Il fallait espérer que les questions environnementales prendraient une place plus importante au sein du Partenariat euro-méditerranéen, qui célébrait son 10^{ème} anniversaire en 2005. Il fallait par ailleurs renforcer les synergies avec le PAM afin d'atteindre l'objectif consistant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020. En ce qui concernait l'avenir du PAM, il était admis que le système pourrait être amélioré et qu'il fallait chercher à remédier aux faiblesses plutôt que de s'appesantir sur les succès passés. À cet égard, la Communauté européenne se félicitait des conclusions critiques mais constructives de l'évaluation externe. Il fallait que le PAM soit plus efficace pour pouvoir accomplir sa principale tâche, qui était de faciliter l'application de la Convention de Barcelone, et en particulier de s'assurer du respect de ses dispositions. Mme Blanco a réaffirmé que la

Communauté européenne était à la fois prête et disposée à coopérer avec l'ensemble des Parties contractantes sous la direction du Coordonnateur pour définir ensemble l'avenir du PAM.

84. M. José Fernández (Espagne) a déclaré que la Convention de Barcelone revêtait pour l'Espagne une signification toute particulière puisqu'elle en était le pays dépositaire. Le bilan de ses trente années de parcours pouvait être considéré comme globalement positif. Il marquait l'importance du développement durable, et celle de la Convention et des Protocoles pour atteindre ce but. Par conséquent, l'Espagne portait un vif intérêt à la formulation d'un nouveau protocole de la Convention relatif à la GIZC. Puis l'orateur a évoqué les diverses mesures prises en Espagne pour prévenir d'autres marées noires, eu égard à l'importance de la nouvelle "stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires". Enfin, il a souligné la portée de la prochaine réunion du Partenariat euro-méditerranéen, qui allait se tenir à Barcelone, et de la nouvelle Initiative visant à dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020. Ce serait là une occasion bénéfique d'améliorer la coopération entre les pays méditerranéens sur les aspects environnementaux du processus de Barcelone. Il serait salubre d'instaurer des relations riches d'enseignements entre les pays riverains de la Méditerranée.

85. M. Nicos Georgiades (Chypre) a déclaré qu'un large consensus s'était dégagé autour de la Méditerranée pour constater que la dégradation de l'environnement affectait de nombreux secteurs économiques essentiels comme l'agriculture, le tourisme, la pêche et les services, dont le développement dépendait de la qualité du milieu. Une nécessité s'imposait désormais. Ce qui devait être fait, et par qui, était clairement établi. Les questions prioritaires devaient inclure le changement climatique, la protection de la mer Méditerranée, la promotion de grands investissements dans les infrastructures environnementales, la protection de la santé humaine et la lutte contre l'exclusion sociale. La grande question qui se posait était de savoir si la Convention de Barcelone était en mesure d'aborder les domaines plus larges relatifs au développement durable, en particulier les questions socio-culturelles et politiques complexes. Les forces agissantes qui se faisaient jour à l'aube du nouveau millénaire étaient toutes favorables, comme la transformation des valeurs et des priorités des peuples, les processus décisionnels hautement pluralistes et les initiatives de caractère local.

86. M. Ahmed A. El-Gouhary (Égypte) a salué la réunion au nom de S.E. M. Maged George, Ministre égyptien des affaires environnementales, qui n'avait pu prendre part à la réunion. La réunion, qui coïncidait avec le trentième anniversaire du PAM, scellait de nombreuses réussites comme l'élaboration de la SMDD et la publication du *Rapport Environnement et Développement*. A l'avenir, le PAM devrait s'attacher à l'efficacité de son action auprès des Parties contractantes. L'Initiative européenne visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 était une étape importante sur la voie du partenariat avec le PAM, compte tenu des différences économiques, sociales et culturelles entre le Nord et le Sud. Si la finalisation de la SMDD était une réussite majeure, les mécanismes de sa mise en œuvre aux niveaux local et régional devaient être identifiés, tout en évitant les doubles emplois avec l'Initiative européenne. La sensibilisation à l'environnement et l'information étaient déterminantes pour le succès du PAM, mais du fait de la disparité des intérêts culturels et sociaux entre le Nord et le Sud, les méthodes de mise en œuvre seraient différentes. L'Égypte était consciente de la nécessité de redoubler d'efforts pour réduire la pollution industrielle et urbaine au moyen des PAN. Elle estimait qu'il était capital de conférer au PAM un nouvel élan et elle appuyait donc la proposition invitant les ministères des affaires étrangères à être les points d'entrée de la Convention, comme cela était déjà le cas dans plusieurs Parties contractantes, sans immixtion dans les attributions des organes environnementaux. L'approche permettait de coordonner des questions de la plus haute importance pour la diplomatie internationale, ainsi que de nombreuses autres questions humanitaires et techniques.

87. M. Lascaratos (Grèce) a rappelé les progrès spectaculaires accomplis par le PAM au cours des trente dernières années et son évolution depuis 1996 en tant que programme de coopération orienté vers l'action autour de l'objectif de développement durable. C'est ainsi qu'avaient été élaborés et appliqués divers outils majeurs, tels que le PAS qui revêtait une importance extrême pour l'ensemble du système du PAM. M. Lascaratos a par ailleurs évoqué le rôle de la Grèce en tant que pays hôte de l'Unité de coordination et en tant que "pont" entre le nord développé et le sud en développement de la région, puisque la Grèce était elle-même située entre les deux. La Grèce avait aussi accordé un appui solide à la promotion d'une coopération plus étroite entre le PAM et l'UE. Cet effort avait été amorcé à la Douzième réunion des Parties contractantes en 2001 et s'était poursuivi en 2002 avec la Déclaration d'Athènes par laquelle les Ministres de l'environnement des pays du Partenariat euro-méditerranéen reconnaissent le PAM comme interlocuteur officiel de ce dernier. Au plan de la mise en œuvre, il fallait souligner que le PAM continuerait à jouer un rôle de facilitateur et qu'il ne pouvait se substituer aux pays. Enfin, l'orateur a réaffirmé que l'Unité de coordination pouvait compter sur l'appui chaleureux et amical du pays hôte.

88. Mme Maria Dalla Costa (Italie) a souligné qu'une ère nouvelle s'ouvrait pour le PAM et qu'il était donc essentiel de comprendre comment celui-ci et ses composantes pourraient œuvrer de façon plus efficace dans un contexte international en évolution. Les priorités du PAM devraient être celles arrêtées dans la SMDD. Le PAM devrait également être pleinement associé aux initiatives multilatérales correspondantes, notamment celles de la CE, du FEM et de la Banque mondiale. Il convenait de tenir compte des scénarios post-Kyoto, y compris de l'importance de partenariats technologiques solides, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi que de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la nécessité de faire un bon usage d'instruments financiers novateurs, tels que les mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone. La représentante a rappelé que le PAM avait fait œuvre de pionnier dans la coopération régionale. Il devait continuer de jouer ce rôle moteur dans les initiatives de coopération naissantes et de favoriser la réflexion à l'échelon régional sur les nouvelles questions qui se posaient au niveau mondial. Il fallait se féliciter du renforcement du partenariat entre le PAM et la CE, qui devaient conjuguer leurs efforts pour promouvoir la participation du secteur privé et des citoyens méditerranéens en général, en s'appuyant sur une stratégie renforcée d'information et de communication faisant valoir les effets bénéfiques à attendre d'une amélioration de l'environnement. L'INFO/RAC avait un rôle important à jouer à cet égard. L'évaluation du PAM devrait déboucher sur l'élaboration d'une vision et d'une image nouvelles du PAM qui permettent à celui-ci d'être plus ambitieux tout en relevant avec réalisme les défis actuels.

89. M. Louis Vella (Malte) a déclaré que le souci de son pays pour l'environnement datait de la création du PAM et de l'adoption, 30 ans auparavant, de la Convention de Barcelone. Le PAM avait par la suite fourni à Malte une assistance et des conseils précieux, lui permettant de parvenir à une situation honorable dans le domaine de l'environnement. De nouveaux instruments étaient aujourd'hui nécessaires pour garantir l'obtention de résultats concrets dans les délais fixés et en fonction de normes de qualité déterminées. L'élaboration de plans d'action nationaux avait été une étape importante pour toutes les Parties contractantes dans l'action qu'elles menaient en vue de rendre la mer Méditerranée à son état d'origine d'ici 2025. Le PAM devrait suivre de près ces développements à partir des rapports de pays et des résultats du suivi du respect des obligations. Malte se félicitait en outre de la synergie établie entre le PAM et l'Union européenne.

90. M. Sedat Kadioglu (Turquie) a dit que la Méditerranée, avec près de 150 millions de personnes résidant sur ses côtes et plus de 200 millions de touristes chaque année, était une mer menacée. L'urbanisation, l'évacuation des déchets industriels et ménagers, l'agriculture et l'élevage intensifs, la dégradation des sols, la désertification et les feux de forêt, tout cela exerçait des pressions sur l'environnement de la région. La rapide progression de la pollution de la mer Méditerranée avait appelé l'attention non seulement des États côtiers, mais aussi d'institutions internationales, de gouvernements d'autres régions et

d'ONG. Depuis la signature de la Convention de Barcelone en 1975, le PAM avait suivi de près les développements internationaux et adapté ses activités en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles tendances. La Turquie avait ratifié la plupart des principaux protocoles à la Convention et invitait les autres pays à en faire autant. Afin de renforcer les structures existantes, il convenait d'améliorer la coopération bilatérale et multilatérale dans la région. La coordination entre le PAM et d'autres organisations internationales s'était traduite par des contributions positives tant au niveau régional qu'à l'échelle mondiale.

91. Au cours du Segment ministériel, deux mémorandums d'accord ont été signés en vue d'un renforcement de la collaboration entre le PAM et la Convention de Bâle, d'une part, et l'IUCN, d'autre part. Par ailleurs, le PAM et la Communauté européenne ont signé leur programme de travail conjoint. À l'ouverture du Segment ministériel, les participants ont pu voir un documentaire vidéo produit par l'INFO/RAC sur le thème "la mer mérite notre voix".

Point 4.1 de l'ordre du jour: Rapport sur l'environnement et le développement (RED)

92. Le Coordonnateur a présenté le *Rapport Environnement et Développement* du Plan Bleu. Ce rapport, le second établi sur la question par le Plan Bleu, évaluait les risques et analysait les perspectives. Il retraçait les changements démographiques survenus depuis 1970 et montrait que la croissance économique était insuffisante dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, où le chômage des jeunes était élevé et le niveau de vie relativement faible. Il montrait aussi que, depuis 1985, si les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles n'avaient pas été enrayerées, des politiques et des mesures destinées à en limiter la dégradation avaient été mises au point dans tous les pays. Des progrès avaient aussi été faits dans l'élaboration de législations et la mise en place d'une planification concernant l'environnement, le renforcement des institutions et l'intensification de la coopération dans la région méditerranéenne. Les progrès avaient toutefois été moindres en ce qui concernait l'application de la législation et l'intégration de l'environnement dans les politiques de développement aux niveaux national et régional. Par exemple, les politiques de l'eau et de l'énergie étaient toujours principalement régies par l'offre, 60 % des eaux usées urbaines étaient encore rejetées sans avoir été traitées et 40% du littoral était construit.

93. Le rapport prévoyait que plusieurs défis majeurs allaient se poser d'ici à 2025: la fracture Nord/Sud, les disparités internes et la mise à mal de l'environnement, avec la poursuite de l'urbanisation, le doublement ou le triplement de la production de déchets, la croissance du tourisme et du secteur des transports, la perte de terres agricoles et l'accroissement des pressions sur les ressources en eau dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Le rapport prônait un découplage entre la croissance économique et les pressions sur l'environnement, avec un renforcement de l'environnement et des terroirs, une meilleure protection du littoral et une augmentation de l'appui financier pour la réduction de la pollution. D'après le rapport, la modification du scénario tendanciel de base dépendait de l'action des pays, même si la coopération régionale pouvait contribuer à accompagner ce changement. Une action urgente et un engagement à un haut niveau étaient nécessaires pour inverser les tendances constatées.

Point 4.2 de l'ordre du jour: Orientation future du Plan d'action pour la Méditerranée

94. Le Coordonnateur a présenté les résultats de l'évaluation externe demandée à la Treizième réunion des Parties Contractantes tenue à Catane en 2003. Il a rappelé que cette évaluation comprenait un large processus de consultation, avec des questionnaires, une étude des évaluations précédentes, deux réunions de consultation et des visites dans des

pays pour des entretiens personnels. Il a appelé l'attention sur les principales conclusions de l'évaluation, qui étaient à la fois positives et négatives. Une réunion extraordinaire des Points focaux du PAM était proposée pour 2006 afin d'examiner ces conclusions, lesquelles étaient récapitulées dans le document UNEP(DEC)/MED IG.16/Inf.4.

95. Lors du débat qui a suivi, il a été convenu que l'évaluation avait été utile et que, même si certaines conclusions ne faisaient pas l'unanimité, elle donnait amplement matière à réflexion. Le trentième anniversaire du PAM était l'occasion d'évaluer les activités passées et d'examiner les moyens d'améliorer l'efficacité des activités futures.

96. Le PAM a été considéré comme une enceinte importante pour l'échange d'idées, d'informations et de compétences entre les pays de la région méditerranéenne et il se tournait de plus en plus vers l'action. Son rôle déterminant dans le renforcement des capacités a été également reconnu. Le PAM pouvait en outre se prévaloir d'avoir placé la question de la pollution et de la protection du milieu marin au premier rang des préoccupations politiques. Mais il n'avait pas suffisamment acquis de poids politique et il devait améliorer son image, accroître sa visibilité et retrouver l'esprit précurseur qui avait été le sien à l'origine s'il voulait que la question du milieu marin redevienne une priorité dans les programmes de la région.

97. Le PAM avait néanmoins beaucoup fait depuis sa création, en se dotant d'un cadre juridique moderne et ambitieux, mais il ne devait pas craindre de procéder à des changements d'orientation audacieux afin de conserver son utilité et de progresser encore. Il devait se concentrer plus complètement sur ses priorités absolues qui étaient l'amélioration du respect de son cadre juridique, la promotion d'un développement durable et le renforcement de la gouvernance dans la région. Il devait aussi être davantage à l'écoute des populations de la région de façon à connaître leurs priorités sans craindre de poser les questions sensibles, telles que la pauvreté ou le VIH/sida. À l'avenir, le PAM devait élargir son champ d'action et ne pas se limiter au problème de la pollution. Les autres priorités étaient notamment le changement climatique, les transports, la gestion des ressources naturelles et la santé publique. Les pays devaient également prendre leurs responsabilités en ce qui concernait la promotion du PAM, conformément aux orientations adoptées par le pays hôte.

98. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres conventions, et d'autres parties prenantes, au niveau tant bilatéral que multilatéral. La Convention de Barcelone ne devait pas être considérée isolément. Par exemple la coopération entre l'OMI et le REMPEC avait été extrêmement fructueuse pour le PAM, l'OMI et l'ensemble de la région. Il conviendrait aussi de renforcer la coopération avec la Commission européenne afin de rehausser l'image du PAM dans toute la région. La Stratégie marine européenne a été jugée une étape très positive qui donnait la priorité à la mise en œuvre par le biais des conventions des mers régionales. Un appui général a été apporté par ailleurs à l'Initiative euromed visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020, qui serait lancée officiellement à la réunion qui se tiendrait le 29 novembre 2005 à l'occasion du dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen. L'on a néanmoins fait observer qu'il ne serait pas possible de protéger la Méditerranée sans l'aide des États non membres de l'UE, ni sans améliorer la coordination entre les Centres d'activités régionales du PAM.

99. L'une des principales faiblesses du PAM semblait venir d'une mise en œuvre insuffisante de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et, par conséquent, d'un déficit dans le respect des obligations qu'ils énonçaient. Cela n'était cependant pas tenu pour une critique à l'égard du PAM et de l'Unité de coordination, car c'était aux Parties elles-mêmes qu'il incombait de mettre en œuvre les dispositions des instruments. Néanmoins, il était nécessaire d'améliorer la surveillance du respect des obligations et l'initiative visant à mettre en place un mécanisme à cette fin a bénéficié d'un vif appui. Il fallait avoir un système de rapport plus complet pour permettre un respect effectif des obligations.

100. La ratification des Protocoles auxquels les pays n'étaient pas encore Parties a été fermement encouragée, tout comme le suivi. Il fallait encore que, dans certains pays, une législation nationale permette de mettre en œuvre les dispositions de la Convention et de ses Protocoles. Même si les différents pays de la région méditerranéenne étaient unis par un objectif commun, il était nécessaire de ne pas oublier qu'ils étaient confrontés à des réalités différentes sur les plans social, économique et environnemental. Il fallait en tenir compte lors de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, et adapter en conséquence la méthode à suivre.

101. Les questions administratives joueraient aussi un rôle dans la nouvelle orientation du PAM. Il était nécessaire d'améliorer la gouvernance et de préciser le mandat et le statut juridique des Centres d'activités régionales. Des accords de siège pourraient constituer un moyen de résoudre les problèmes.

102. Les avis ont divergé sur la question de savoir si le Ministère des affaires étrangères devait être le point d'entrée dans les pays pour la convention afin de renforcer le poids politique. Des participants se sont déclarés favorables à cette idée alors que d'autres craignaient que la question se politise et que les gouvernements perdent de vue le véritable objectif – protéger l'environnement.

103. Plusieurs ONG et organisations internationales ont pris la parole pour faire part de leurs vues. L'un des grands atouts du PAM était le rôle prédominant qu'il donnait à la participation de la société civile à ses réunions et à sa prise de décisions. Ces organisations pouvaient contribuer activement à sensibiliser aux questions d'environnement et à assurer l'éducation et la formation nécessaires. Elles ont rappelé l'appui qu'elles avaient apporté au PAM jusqu'alors de même que nombre des activités qu'elles entreprenaient pour réduire la pollution dans la Méditerranée et se sont engagées à poursuivre cette coopération fructueuse. Cependant, il a été aussi souligné que la coopération entre tous les pays de la région était essentielle et que toute difficulté administrative devait être levée.

104. Le représentant de l'OMI, mettant en exergue l'appui que son Organisation continuait à apporter aux pays méditerranéens, et notamment sa contribution dans le cadre du REMPEC, a évoqué le projet SAFEMED financé par la CE et que le REMPEC allait exécuter sous la surveillance de l'OMI et la supervision générale de la CE. Ce projet devrait permettre de répondre à une grande partie des objectifs de la Stratégie régionale récemment adoptée pour la prévention et la lutte contre la pollution marine. L'intervenant a également souligné une nouvelle fois qu'il était urgent de réduire au minimum le véritable préjudice que causait à la région l'introduction d'organismes nocifs par les eaux de ballast des navires. À cet égard, il a exhorté les Parties à soutenir sans réserve le projet de partenariats GloBallast, où la région méditerranéenne avait été retenue comme prioritaire. Enfin, il a rendu hommage à l'Amiral Patruno, Directeur du REMPEC, et lui a fait part de tous les vœux de l'OMI pour la retraite qu'il allait prendre sous peu.

105. La réunion a demandé au Secrétariat d'établir un document proposant toute une série de possibilités pour l'orientation future du PAM, qui servirait de base de discussion à la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM en 2006.

Point 4.3 de l'ordre du jour: Stratégie méditerranéenne de développement durable

106. Le Coordonnateur, présentant la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) (UNEP(DEC)/MED IG.16/7), en a exposé le processus d'élaboration et la raison d'être, et il a rendu hommage à M. Arab Hoballah, ancien Coordonnateur adjoint du PAM, pour le travail qu'il avait accompli. Il a souligné que la SMDD constituait un cadre, qui n'était pas contraignant. Elle avait quatre grands objectifs, à savoir: renforcer et valoriser les

atouts méditerranéens, réduire les disparités en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement, assurer la gestion durable des ressources naturelles en modifiant les modes de production et de consommation, et améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale. Des domaines prioritaires avaient été identifiés et des actions de suivi proposées pour atteindre les objectifs.

107. Pendant le débat, l'adoption de la SMDD a été accueillie avec satisfaction en tant que cadre de référence pour un développement durable dans la région. Les objectifs de la SMDD étaient ambitieux et impliquaient un changement d'approche afin de réduire les disparités tout en préservant les ressources naturelles. La Stratégie était applicable immédiatement et il ne fallait pas perdre de temps pour la mettre en œuvre, car il était urgent d'agir comme en témoignait le Rapport Environnement et Développement. La grande force de la Stratégie venait de l'approche participative qui avait présidé à son élaboration et qui avait permis de tenir compte des préoccupations de toutes les parties, en prévoyant aussi la participation de la société civile. Cependant, elle ne faisait pas une place suffisante à la participation du secteur économique. De plus, l'évaluation du PAM avait soulevé des questions pertinentes à propos de la SMDD. Par conséquent, la Stratégie fournissait certes un cadre utile, mais sa mise en œuvre dépendrait de la volonté de chaque pays d'agir dans le cadre qui lui était propre. En particulier, il importait de veiller à ce que le secteur privé participe à cette mise en œuvre.

108. Une Stratégie globale ayant été mise au point, le moment était donc venu d'établir des stratégies nationales et sous-régionales. L'Unité de coordination avait un rôle important à jouer, non seulement pour assurer le suivi, mais aussi pour élaborer d'autres mesures de mise en œuvre de la Stratégie. Il fallait aussi réfléchir aux domaines précis pour lesquels le PAM pourrait contribuer à mobiliser des ressources, et le Secrétariat devrait présenter des propositions spécifiques à cet égard. Le PAM devrait aussi mettre l'accent, à travers l'INFO/RAC, sur l'information et la communication, notamment en diffusant des informations sur les projets pilotes qui avaient donné de bons résultats et sur les meilleures pratiques. En outre, depuis l'élaboration de la Stratégie, une autre question importante était apparue, dont il fallait se préoccuper, à savoir la prévention des catastrophes naturelles et la nécessité de disposer d'un système d'alerte précoce.

109. Le représentant de la Communauté européenne a ajouté que la SMDD était complétée par un certain nombre d'initiatives de l'Union européenne concernant le développement durable. Les objectifs 1, 2 et 4 de la Stratégie concernant le développement économique, la réduction des disparités sociales et la gouvernance correspondaient aux objectifs internes fondamentaux de l'UE, et se retrouvaient dans la Stratégie de développement durable de cette dernière. L'objectif 3 sur les modes de production et de consommation non viables correspondait de près aux objectifs de la Politique de production intégrée poursuivie dans l'UE et la Stratégie thématique proposée pour l'utilisation durable des ressources naturelles. Les objectifs de la SMDD étaient très proches des objectifs essentiels des politiques appliquées par l'UE dans le cadre de sa coopération avec les pays méditerranéens par le biais du Partenariat euro-méditerranéen, y compris l'Initiative ambitieuse proposée pour la "dépollution" de la Méditerranée. Dans le cadre de sa politique de voisinage, l'UE œuvrait vers les mêmes objectifs que la SMDD et mettait au point avec ses partenaires des plans d'action dans lesquels elle recommandait la mise en œuvre de la SMDD et la création, à un échelon politique élevé, de commissions nationales pour le développement durable. Il fallait espérer que la Banque européenne d'investissement fournirait des fonds importants à investir dans l'environnement de la Méditerranée.

110. Le représentant de la France a insisté sur le fait qu'au niveau national la mise en œuvre de la SMDD incombait avant tout aux Etats, qui auraient à mettre en place des politiques sectorielles. La France avait déjà commencé à le faire dans le cadre de sa stratégie de développement durable et à travers ses relations avec ses partenaires de coopération. Il a ajouté que le PAM devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre de ceux des

aspects de la SMDD qui correspondaient à ses domaines de compétence et chercher à faire intervenir les organes qualifiés pour ce qui relevait des autres priorités.

111. Le représentant de l'Égypte a fait part de son appui à la SMDD et à ses priorités tout en estimant que s'imposait une coopération accrue entre toutes les parties prenantes pour assurer sa mise en œuvre effective. Il a ajouté que, selon lui, les conditions propres à chaque pays devraient être prises en compte lors de la mise en œuvre de la Stratégie. L'Égypte prenait déjà part à des initiatives internationales visant à assurer un développement durable et s'engageait à poursuivre résolument dans ce sens. Il a appelé l'attention sur le mémorandum d'accord que son pays avait signé avec le PAM et a réaffirmé que l'Égypte ferait tout ce qui était en son pouvoir pour instaurer une stratégie nationale de développement durable qui soit efficace.

112. La représentante d'Israël a dit que son pays avait déjà engagé le processus de mise en œuvre et que tous les ministères avaient été invités à intégrer le développement durable dans les activités de leur ressort. Un Comité interministériel avait été mis en place, composé de représentants de tous les ministères, du monde des affaires, des ONG actives dans les secteurs sociaux et environnementaux, des collectivités locales et des milieux universitaires. Le deuxième rapport annuel du Comité montrait que la plupart des ministères avaient déjà pris des mesures concrètes pour appliquer les principes de développement durable. La représentante était heureuse d'annoncer que la SMDD avait été présentée au Comité interministériel, qui l'avait adoptée dans son principe.

113. Le représentant de l'Espagne a indiqué que la gestion durable des ressources en eau suscitait des préoccupations particulières dans son pays, qui faisait des efforts considérables pour conserver ces ressources et procédait à des recherches pour disposer d'autres sources d'eau, par exemple par le dessalement. Préoccupée aussi par la question de l'énergie et le changement climatique, l'Espagne examinait les possibilités offertes par l'énergie éolienne et avait créé une agence pour le changement climatique qui était chargée de coordonner les efforts dans ce domaine. Le tourisme était une force économique très importante en Espagne et la question était de savoir comment concilier l'apport des ressources provenant du tourisme et la protection des ressources naturelles. Enfin, l'érosion du littoral constituait un grave problème dans le pays et l'Espagne approuvait l'importance accordée à la gestion intégrée des zones côtières, seul moyen de mettre en œuvre une véritable politique de développement durable du littoral.

114. Le représentant du Maroc a souligné que son pays attachait beaucoup d'importance au développement durable. Il ne pouvait donc que se réjouir de la publication de la SMDD dont les répercussions seraient très attendues sur la rive sud de la Méditerranée où les indicateurs de développement durable restaient à améliorer. Le Maroc souhaitait que le PAM prenne en compte cet aspect, d'autant plus que les perspectives de développement et d'environnement dégagées par le Plan Bleu et les actions prioritaires proposées dans la Stratégie se rejoignent.

115. Le représentant de Monaco a souligné que la CMDD devait trouver les moyens d'encourager les acteurs concernés à participer à l'élaboration de plans d'action. La délégation monégasque s'était déjà déclarée favorable à l'ouverture de la CMDD à des ministères autres que ceux de l'environnement, ainsi qu'aux initiatives de développement durable dans des secteurs autres que l'environnement, comme les transports et le tourisme. À moins que des efforts ne soient faits pour attirer ces acteurs, les travaux de la CMDD consacrés au développement durable n'aboutiraient pas à tous les résultats escomptés.

116. Le représentant de MIO-ECSDE a appuyé la SMDD et ses priorités, mais a mis en garde contre le danger qu'il y aurait à trop éparpiller les efforts, au lieu de s'en tenir aux compétences essentielles du PAM. Un bon travail était déjà fait dans le domaine de

l'éducation aux fins du développement durable et il n'était pas nécessaire que le PAM recommence ce travail. Le grand défi consistait à rendre la stratégie opérationnelle. Le processus d'élaboration de la stratégie, qui avait fait l'objet de vastes échanges de vue à tous les niveaux, avait été exemplaire et devrait servir de modèle pour l'avenir.

117. Le représentant du Fonds pour le développement rural intégré de la Syrie (FIRDOS), ONG créée en 2002, qui s'occupait essentiellement de la planification du développement durable, a instamment invité les Parties contractantes à adopter la SMDD.

118. Le Coordonnateur a pris acte de l'appui sans réserve des pays à la Stratégie. Il a tenu à rendre hommage au Plan Bleu et à son Directeur pour la contribution qu'ils avaient apportée à l'élaboration de la Stratégie. La SMDD n'était pas parfaite et appellerait des mises à jour, mais elle constituait une bonne base à partir de laquelle on pouvait progresser. Il était prévu de procéder à une révision de la Stratégie. Enfin, le Coordonnateur a souligné que le succès de la Stratégie dépendrait de sa mise en œuvre au niveau national.

Point 4.4 de l'ordre du jour: Les plans d'actions nationaux dans le cadre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED)

119. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur a décrit l'étendue de la pollution de la mer Méditerranée due à des sources et à des activités situées à terre en se fondant sur des statistiques provenant de la surveillance approfondie réalisée dans le cadre du programme MED POL ainsi que sur des données communiquées par les pays. Toutes les Parties contractantes avaient établi des bilans de base des émissions/rejets, des bilans diagnostiques nationaux et des plans d'action nationaux (PAN) reposant sur une approche participative associant les autorités nationales et locales, le secteur privé et les ONG. Un premier travail préparatoire avait été fait pour assurer la viabilité financière des PAN. Plusieurs sources internationales de financement étaient accessibles, telles que le Partenariat euro-méditerranéen ou le nouveau Partenariat stratégique FEM, qui incluait une composante régionale gérée par le PAM et un fonds d'investissement géré par la Banque mondiale. Les Parties contractantes ont été invitées à approuver leurs PAN respectifs, à préciser la manière dont ces plans étaient intégrés dans les programmes nationaux de développement, à confirmer la large participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des plans et à indiquer comment elles entendaient mobiliser les fonds nécessaires.

120. Au cours du débat, il a été souligné que le Protocole "tellurique", les PAN, l'Initiative du Partenariat euro-méditerranéen visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 et les programmes pertinents de la Stratégie marine de l'Union européenne devraient être mis en œuvre de manière coordonnée. Par ailleurs, la mise en œuvre des PAN pourrait permettre d'enregistrer des progrès dans d'autres domaines connexes, qui tous contribueraient à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. On a également noté que le PAS MED et le processus d'élaboration des PAN avaient été très utiles pour la révision des législations et des politiques nationales, ce qui avait déjà permis une nette réduction de la pollution à certains "points chauds".

121. Il a été rappelé qu'une réunion multiacteurs, organisée à Athènes en octobre 2005 par le MED POL et le FEM, en collaboration avec MIO-ECSDE, et comprenant des représentants des gouvernements et de la société civile, avait recommandé de mettre en place une plate-forme régionale de collaboration ouverte à tous, avec notamment un centre d'échange d'informations, qui serait organisée et gérée par le MED POL et viserait à faciliter la participation de la société civile à la mise en œuvre des PAN.

122. Il a également été indiqué que l'amélioration de la coopération entre les institutions des Nations Unies et les secrétariats d'autres conventions se traduirait par une plus grande efficacité et permettrait d'aider les pays à mettre en œuvre leurs PAN. À cet égard, le Secrétaire exécutif de la Convention de Bâle a rappelé que le Secrétariat de la Convention entretenait depuis longtemps des relations avec le PAM et que la coopération dans le domaine de la gestion des déchets se renforçait. Parmi les autres domaines de coopération possibles entre la Convention de Bâle et le PAM, on pouvait citer la gestion intégrée des déchets, particulièrement dans les zones urbaines, l'harmonisation des prescriptions en matière de rapports et l'établissement d'inventaires communs de déchets.

123. Il a été signalé que les PAN étaient souvent bien intégrés aux programmes nationaux de développement. Leur élaboration avait en outre offert un cadre utile pour l'intégration de l'ensemble des activités relatives à l'environnement, à partir de larges consultations. Elle avait permis de mieux sensibiliser les parties prenantes et favorisé des réformes dans des domaines connexes, jouant un rôle catalyseur pour le développement de la région. La nature transfrontière de la pollution conduisait obligatoirement à l'établissement d'une coopération régionale en vue d'adopter des mesures de réduction. On a également souligné que, dans les pays qui avaient récemment adhéré à l'Union européenne, les PAN reposaient sur un engagement pris à l'occasion de cette adhésion. Le respect de ces engagements ne relevait pas toujours de la responsabilité des pouvoirs centraux mais incombait parfois à d'autres instances, comme les municipalités. Cependant, les PAN ayant été adoptés au niveau national, les gouvernements centraux étaient résolus à en assurer la mise en œuvre.

124. On a fait valoir que la possibilité d'obtenir des ressources du FEM, de la Banque mondiale et d'autres donateurs avait beaucoup contribué à faire progresser les objectifs du MED POL et du PAM. Des ressources considérables seraient accessibles auprès de la Banque mondiale, et les pays pouvant y prétendre devaient profiter de l'occasion qui leur était ainsi offerte. Les mesures de lutte contre la pollution d'origine tellurique exigeaient du matériel, une technologie et une infrastructure lourds et onéreux et il serait utile de centraliser l'assistance nécessaire.

125. La Directrice exécutive de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a exposé le contenu du nouveau rapport de l'Agence sur les questions prioritaires concernant l'environnement de la Méditerranée, qui avait été établi en collaboration avec le MED POL à partir des bilans diagnostiques nationaux réalisés dans le cadre du PAS MED. Elle a ajouté que les deux organisations coopéraient largement dans le domaine de la diffusion d'informations sur les questions d'environnement et de développement. Elle a souligné que la première priorité pour la région en matière de gestion de l'environnement consistait à mettre au point la législation nationale nécessaire et à en assurer l'application.

Point 4.5 de l'ordre du jour: Préservation du phoque moine

126. Le Coordonnateur a décrit la situation des espèces de phoque moine dans le monde, les raisons de leur disparition et les possibilités d'une reconstitution de l'espèce en Méditerranée. On estimait qu'il restait moins de 350 phoques moines en Méditerranée: soit ils étaient tués délibérément, soit ils mouraient prisonniers de filets fixes. Il existait bien une législation régissant la protection de l'espèce, mais elle n'était guère appliquée. L'habitat des phoques était détruit de diverses façons, y compris par le développement du tourisme. Le CAR/ASP et de nombreux pays s'efforçaient de sauver l'espèce, mais si les connaissances techniques étaient suffisantes, les moyens financiers étaient en revanche rares. Le Coordonnateur a par conséquent invité la réunion à suggérer des moyens de mettre fin à l'abattage délibéré des animaux, de protéger les habitats critiques et de promouvoir la préservation de cette importante espèce.

127. La réunion est convenue qu'il était impératif de sauver le phoque moine de l'extinction. Les pays, qu'ils abritent ou non des populations de phoques moines, s'étaient engagés à lutter ensemble contre la disparition de l'espèce. L'importance de la protection du phoque moine était reconnue. La Treizième réunion des Parties contractantes en avait fait une question prioritaire, qui avait recueilli un financement important dans la région. Malheureusement, on ne constatait guère de progrès et l'espèce se trouvait toujours dans une situation critique. Il n'en restait pas moins que si le PAM était capable de reproduire les bons résultats obtenus par certains projets de la région, comme par exemple à Alonissos (Grèce) et Foça (Turquie), il devrait être possible de sauver le phoque moine.

128. D'une manière générale, deux conditions devaient être remplies. Tout d'abord, il fallait que l'abattage cesse. Pour cela, il était indispensable de sensibiliser les pêcheurs sur place et les autorités locales et de créer au sein des communautés de pêche des conditions telles qu'il ne soit plus nécessaire de tuer les phoques. Ensuite, il fallait créer davantage d'aires marines protégées et poursuivre les travaux de recherche afin de déterminer quelles étaient les aires de migration des phoques moines. L'INFO/RAC et le CAR/ASP auraient un rôle clé à jouer à cet égard. Plusieurs pays et ONG, dont le WWF et le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), ont brièvement décrit les mesures qu'ils prenaient – études, création de registres, formation et financement d'activités – pour empêcher l'extinction du phoque moine et d'autres espèces. Il a été rappelé à cet égard que la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices avait signé un mémorandum d'accord concernant la population atlantique de phoques moines et il était temps que le PAM fasse de même pour la Méditerranée. Il a aussi été rappelé que l'année 2010 était l'horizon assigné à la réduction de la dégradation de la biodiversité dans le monde. Il a été proposé que le phoque moine devienne le symbole de la coopération pour la réalisation de cet objectif. Le succès ou l'échec des efforts entrepris pour sauver l'espèce serait déterminant pour l'avenir du PAM.

Point 4.6 de l'ordre du jour: Adoption de la Déclaration de Portoroz

129. Le Coordonnateur a présenté le texte du projet de Déclaration de Portoroz, rappelant qu'à toutes leurs réunions précédentes les Parties contractantes avaient adopté une déclaration qui reprenait dans leurs grandes lignes les discussions qu'elles avaient tenues. Le projet de Déclaration de Portoroz reflétait les résultats de l'évaluation du PAM et les nombreuses discussions tenues en préparation de la réunion. Elle avait été rédigée par le Secrétariat compte tenu des quatre grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Quatorzième réunion des Parties contractantes, à savoir la SMDD, l'orientation future du PAM, les PAN et la protection du phoque moine. Elle avait entre autres pour objet de dégager le processus qui avait débouché sur la SMDD, d'aider les pays à approuver leur PAN et, d'une manière générale, de manifester le soutien des pays en faveur de l'application de toutes les décisions adoptées lors de la réunion. En outre, pour chacun des quatre grands thèmes traités, le préambule décrivait brièvement l'enchaînement des faits ayant motivé les décisions adoptées, alors que le dispositif était destiné à aider le Secrétariat à mettre en œuvre ces décisions.

130. Au cours de l'examen du projet de Déclaration, un certain nombre d'amendements ont été proposés et débattus, et ceux qui ont été retenus ont été pris en compte dans le texte final. Il a également été convenu lors des discussions que la Déclaration était pour l'essentiel un document politique qui devait inciter les Parties contractantes à appliquer les décisions adoptées.

131. La réunion a adopté la Déclaration de Portoroz, telle que modifiée, et qui constitue l'**annexe V** du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Date et lieu de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2007

132. La réunion a accepté l'offre de l'Espagne d'accueillir la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2007, à une date à convenir avec le Bureau.

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

Attribution de la Médaille du PAM à M. Lucien Chabason

133. M. Lucien Chabason, ancien Coordonnateur du PAM, a reçu la Médaille du PAM conformément à la décision de la Treizième réunion des Parties contractantes, en reconnaissance des services qu'il a rendus au PAM.

Prix pour l'environnement de la Méditerranée

134. Les lauréats de la première édition du prix pour l'environnement de la Méditerranée se sont vus décerner leur récompense. Les lauréats étaient: Nicolas Salis pour le film *R. Mertonensis*; Christian Ostermann pour le film *Der durstige Planet - Kampf ums Wasser*; et Leonardo Blanco pour le film *My World*.

Questions de personnel

135. Concernant le poste temporaire d'administrateur responsable du développement durable, la réunion est convenue, sur la proposition du Coordonnateur, d'approuver le poste à la classe L4 ou L5. Le reclassement de ce poste, actuellement à la classe L3, a paru justifié, le nouveau titulaire devant être chargé des activités de la CMDD et du programme de travail correspondant relatif à la mise en œuvre de la SMDD. Il faudrait par conséquent attirer un candidat hautement qualifié en lui faisant une offre intéressante. La somme qui serait épargnée par le gel du poste de coordonnateur adjoint, et après prise en compte de la rémunération du titulaire du poste temporaire de responsable du développement durable, s'élevait à environ 60 000 euros. La réunion a décidé de consacrer 20 000 euros de cette somme à l'organisation de la réunion spéciale des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et le solde, soit 40 000 euros, au CAR/ASP pour des activités dans le domaine de la biodiversité.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

136. Le représentant de Chypre a fait observer qu'aux prochaines réunions des Parties contractantes il devrait être clairement spécifié dès le début si les représentants comptaient faire une déclaration ministérielle officielle sur l'ensemble des questions ou contribuer au débat en qualité de Chefs de délégation par des interventions sur chaque point de l'ordre du jour, ou les deux à la fois. Par ailleurs, l'Unité de coordination devrait préciser les modalités de proposition de recommandations aux Parties contractantes lors des réunions des Points focaux, en sorte que les recommandations reflètent de manière plus équilibrée tous les aspects du travail du PAM, alors que, présentement, l'ensemble inégal de recommandations n'était assurément pas représentatif du travail effectif accompli par les diverses composantes du PAM.

137. Le rapport et les recommandations, tels que modifiés, ainsi que le budget figurant à l'**annexe IV** du présent rapport, ont été adoptés.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

138. Au nom de la réunion, le Président a adressé des paroles d'estime et de gratitude à M. Roberto Patrino, Directeur du REMPEC, dont le contrat venait à expiration et qui allait prendre sa retraite à la fin de décembre 2005.

139. Après l'échange des civilités d'usage, la clôture de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes a été prononcée le vendredi 11 novembre 2005 à 17 heures.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA
ALBANIE****Ms Etleva Canaj**

Director

Institute of Environment

Ministry of Environment, Forests and Water Administration

Blloku. "Vasil Shanto"

Tirana

Albania

Tel: 355-4-223466

Tel (mobile): 355-682072317

Fax: 355-4-223466

E-mail: etlevamoe@abissnet.com.al

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE****Mr Tarik Kupusovic**Special Advisor to the Minister of Physical Planning and
Environment

Hydro Engineering Institute

S. Tomica 1

71000 Sarajevo

Bosnia and Herzegovina

Tel: 387-33-207949

Fax: 387-33-207949

E-mail: mapbh@bih.net.ba

**CROATIA
CROATIE****Mr Nikola Ružinski**

State Secretary for Environment

Tel: 385-1-3782413

E-mail: nikola.ruzinski@mzopu.hr

Head of Delegation**Ms Marijana A. Mance**

Head of International Relations Department

Division for Strategic and Integration Processes in

Environmental Protection

Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and
Construction

14 Ulica Republike Austrije

10000 Zagreb

Croatia

Tel: 385-1-3782452

Tel (mobile): 385-91-3717101

Fax: 385-1-3717149

E-mail: marijana.mance@mzopu.hr

Alternate Head of Delegation**Mr Darko Rajhenbah**

Senior Adviser

Water Management Directorate

Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management

Ulica Grada Vukovara 220

10000 Zagreb

Croatia

Tel: 385-1-6307348
Tel (mobile): 385-91-5111869
Fax: 385-1-6151821
E-mail: darko.rajhenbah@voda.hr

Ms Dubravka Lulić-Krivić
Senior Environment Protection Officer
Ministry of the Sea, Tourism, Transport and Development
Prisavlje 14
10000 Zagreb
Croatia

Tel: 385-1-6169250, 385-1-6169026
E-mail: dubravka.krivic@pomorstvo.hr

Ms Nevia Kružić
Head
Department for Sea Protection and Coast
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and
Construction
Užarska 2
51000 Rijeka
Croatia

Tel: 385-51-213499
Fax: 385-51-214324
E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

<http://www.mzopu.hr>

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Nicos Georgiades
Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
1110 Nicosia
Cyprus

Tel: 357-22-303883
Tel (mobile): 357-99-479028
Fax: 357-22-774945
E-mail: ngeorgiades@environment.moa.gov.cy
<http://www.moa.gov.cy>

**EUROPEAN UNION
UNION EUROPEENNE**

Ms Soledad Blanco
Director of International Affairs
DG Environment
European Commission
Office: BU9 05/201
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2995182
Fax: 32-2-2963440
E-mail: Soledad.Blanco@cec.eu.int

Head of Delegation

Ms Anne Burrill

Deputy Head of Unit
DG Environment - Unit E-3
Enlargement and Neighbouring Countries
European Commission
Office: BU9 05/151
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2954388
Fax: 32-2-2994123
E-mail: Anne.Burrill@cec.eu.int

Alternate Head of Delegation**Mr Carlos Berrozpe Garcia**

Administrator, DG Environment
International Agreements (DG ENV-E-2)
Office: BU9 5/34
Tel : 32-2-2968471
Fax: 32-2-2969558
E-mail: Carlos.berrozpe-garcia@cec.eu.int

Alternate Head of Delegation**Mr George Strongylis**

Principal Administrator, DG Environment-Enlargement and
Neighbouring Countries (DG ENV-E-3)
Office: BU9 05/153
Tel : 32-2-2968745
Fax: 32-2-2994123
E-mail: George.Strongylis @cec.eu.int

Mr Jose Rizo Martin

Principal Administrator, DG Environment – Water and Marine
Office: BU9 03/103
Commission Européenne
Tel : 32-2-2950106
E-mail: Jose.rizo-martin@cec.eu.int

Ms Jacqueline McGlade

Executive Director
European Environment Agency
Kongens Nytorv 6
1055 Copenhagen K
Denmark

Tel : 45-33-367125
E-mail : jacqueline.mcglade@eea.eu.int

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Ahmed A. El-gouhary

Political Advisor to the Minister
Cabinet of Ministers
State Ministry for Environmental Affairs
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyraie Road
P.O. Box 11728 Maadi
Cairo
Egypt

Tel : 20-2-5256452 ext.:8814
Tel (Mobile): 20-0101446699
Fax: 20-2-5249862
E-mail: agohary_@hotmail.com

Head of Delegation

Mr Mohamed Abdel Azim Eltantawy
Acting MAP Coordinator
Senior Foreign Affairs Officer
Cabinet of Ministers
State Ministry for Environmental Affairs
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-10-6666178
E-mail: mohamedtantawy75@hotmail.com

Mr Omar Ali Abou Eich

Counsellor
Head of Environment & Sustainable Development Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Cornish El Nil
Maspero
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5747847
Tel (mobile): 20-12-1021644
Fax : 20-2-5747847
E-mail: oeich@hotmail.com

**FRANCE
FRANCE**

M. Denys Gauer

Ambassadeur délégué à l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères
20, Rue Monsieur
bureau 110 D
75007 Paris
France

Tel: 33-06-15-306467
E-mail: denys.gauer@diplomatie.gouv.fr

Chef de la Délégation

Mme Odile Roussel

Sous-Directrice de l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel : 33-1-43174432
Fax: 33-1-43175745
E-mail: odile.roussel@diplomatie.gouv.fr

M. Stéphane Louhaur

Chargé de mission pour la protection des milieux marins
Sous-direction de l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel: 33-1-43174425

Fax: 33-1-43175745

E-mail: stephane.louhaur@diplomatie.gouv.fr

M. Henri-Luc Thibault

Chef du Service des Affaires Internationales
+Ministère de l'Ecologie et de Développement durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07SP
France

Tel: 33-1-42191720

Tel Mobile : 33-620-526519

Fax: 33-1-42191719

E-mail: chef.sai@ecologie.gouv.fr

Mme Caroline Demartini

Direction de l'eau
Ministère de l'Ecologie et de Développement durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07SP
France

Tel: 33-1-42191266

Fax: 33-1-42191333

E-mail: caroline.demartini@ecologie.gouv.fr

**GREECE
GRECE****Mr Alexander Lascaratos**

MAP Focal Point
Department of Applied Physics - Laboratory of Meteorology and
Oceanography
University of Athens
Building Phys-V
Panepistimioupolis
157 84 Athens
Greece

Tel: 30-210-7276839

Fax: 30-210-7295282

E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

**ISRAEL
ISRAEL****Ms Miriam Haran**

Director General
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel : 972-2-6553720/2

Fax: 972-2-6535939

E-mail: miriamh@sviva.gov.il

Head of Delegation

Ms Valerie Brachya
Deputy Director General for Policy and Planning
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972-2-6553850/1
Fax: 972-2-6553853
E-mail: valerie@sviva.gov.il

**ITALY
ITALIE**

Mr Corrado Clini
Director General
Department for Environmental Research and Development
Ministry for the Environment and Territory

Tel: 39-06-57228101/02
Fax : 39-06-57228175
E-mail:
Clini.corrado@minambiente.it or Pie-sdg@minambiente.it

Head of Delegation

Ms Annalidia Pansini

Advisor
Department for Environmental Research and Development
Tel: 39-06-57228116
Fax: 39-06-57228178
E-mail: pansini.annalidia@minambiente.it

Ms Angelica Carnelos

Expert
Department for Environmental Research and Development
Tel: 39-06-57228183
Tel (Mobile) : 39-335-8141657
Fax : 39-06-57228178
E-mail: Carnelos.angelica@minambiente.it

Ms Fiamma Valentino

Expert
Department for Environmental Research and Development
Tel: 39-06-57228164
Fax: 39-06-57228177
E-mail: valentino.fiamma@minambiente.it

Ms Federica Sprovieri

Expert
Department for Environmental Research and Development
Tel: 39-06-57228111
Fax: 39-06-57228178
E-mail: sprovieri.federica@minambiente.it

Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome
Italy

Ms Maria Dalla Costa

Head

International Relations Service

Environment Protection Agency (APAT)

Advisor to the Italian Ministry of the Environment

Tel: 39-06-44442201

Fax: 39-06-44442276

E-mail: dallacosta@apat.it**Mr Giuseppe Incardona**

Director General

Italian Councillorship for Industry

Via Ugo la Malfa, 152

90147 Palermo

Sicilian Region

Italy

Tel: 39-0917070650

Fax : 39-091-707800

E-mail : dipartimento.industria@regione.sicilia.it<http://www.regione.sicilia.it>**MALTA
MALTE****Mr Louis Vella**

Assistant Director

Pollution Prevention and Control Unit

Malta Environment & Planning Authority

Floriana

Malta

Tel: 356-2290-3519

Fax: 356-2166-0108

E-mail: louis.vella@mepa.org.mt<http://www.mepa.org.mt>**MONACO
MONACO****M. Patrick Van Klaveren**

Délégué à l'Environnement International et Méditerranéen

Département des Relations extérieures

Ministère d'Etat

Monaco-Ville

Monaco

Tel: 377-93-158148

Fax: 377-93-509591

E-mail: pvanklaveren@gouv.mc***Head of Delegation*****M. Bruno Blanchy**

Chef Division

Direction Environnement de l'Urbanisme et Construction

Division Patrimoine et Milieux

23 Boulevard Prince Héréditaire Albert

MC 98000

Monaco

Tel : 377-93-154655

Tel (Mobile) : 377-0618544234

Fax : 377-93-93 158802

E-mail : bblanchy@libello.com / bblanchy@gouv.mc

**MOROCCO
MAROC**

M. Brahim Zyani

Directeur de la Réglementation et du Contrôle
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de
l'Environnement
Département de l'environnement
Angle Oum Rabie/Rue Okba
Agdal, Rabat
Maroc

Tel: +212-37-680498
Mobile/Portable: +212-66438577
Fax: +212-37-682573
E-mail: bzyani2002@yahoo.fr
<http://www.minenv.gov.ma>

**SERBIA AND MONTENEGRO
SERBIE ET MONTENEGRO**

H.E. Mr Boro Vučinić

Minister of Environmental Protection and Physical Planning of
the Republic of Montenegro
Rimski TRG b.b.
PC Vektra
81000 Podgorica
Serbia and Montenegro

Tel: 381-81-482121
Fax: 381-81-234131
E-mail: ministar.ur.pr.@cg.yu

Head of Delegation

Ms Jelena Knežević

Advisor
Department for Environmental Protection
Ministry for the Protection of the Environment and Physical
Planning
Rimski TRG b.b.
PC Vektra
81000 Podgorica
Serbia and Montenegro

Tel: 381-81-482313
Tel (mobile) : 381-67-255604
Fax: 381-81-234131
E-mail: jelenak@mn.yu or jelenaeko@yahoo.com
<http://www.mepp.cg.yu>

Alternate Head of Delegation

Mr Luka Mitrović

Director
Hydrometeorological Institute of the Republic of Montenegro
IV Proleterska 19 Podgorica
81400 Podgorica
Serbia and Montenegro

Tel: 381-81-247973
Tel (Mobile): 381-069-324906
Fax: 381-81-247974
E-mail: luka.mitrovic@meteo.cg.yu
<http://www.meteo.cg.yu>

Mr Dragoljub Marković

Deputy Director of Public Enterprise for Coastal Zone
Management

ul. Popa Jola Zeca bb
85310 Budva
Serbia and Montenegro

Tel (Mobile): 381-67324417

E-mail: drhlm@yahoo.com

Ms Aleksandra Ivanovic

Head

Sustainable Development Department
Public Enterprise for Coastal Zone Management Montenegro

ul. Popa Jola Zeca BB
81350 Budva
Serbia and Montenegro

Tel: 381-86-452705

Tel (Mobile) : 381-67652007

Fax: 381-86-452685

E-mail: jpmcdcg@cg.yu

**SLOVENIA
SLOVENIE**

H.E. Mr Janez Podobnik

Minister for the Environment and Spatial Planning

48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787300

Fax: 386-1-4787420

E-mail: janez.podobnik@gov.si

Head of Delegation**Mr Marjan Vezjak**

General Director for EU Affairs and Investments
Ministry for Environment and Spatial Planning

Tel: 386-1-4787340

Fax: 386-1-4787422

E-mail: marjan.vezjak@gov.si

Mr Mitja Bricelj

Undersecretary

Ministry for Environment and Spatial Planning

Tel: 386-1-4787384

Tel (mobile): 386-31-367101

Fax: 386-1-4787422

E-mail: mitja.bricelj@gov.si

Mr Emil Ferjančič

Undersecretary

Ministry for Environment and Spatial Planning

Tel: 386-1-4787332

Tel (Mobile): 386-41-695040

Fax: 386-1-4787419

E-mail: emil.ferjancic@gov.si

Ms Stefanija Novak

Undersecretary
Ministry for Environment and Spatial Planning

Tel: 386-1-4787315
Fax: 386-1-4787425
E-mail: stefanija.novak@gov.si

Ministry for Environment and Spatial Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

<http://www.gov.si/mop>

Mr Branko Dervodel

Deputy Director General
Administration for Civil Protection and Disaster
Ministry for Defence

Kardeljeva ploščad 21
1000 Ljubljana, Slovenia
Tel: 386-1-4713302, 386-1-4713322
Tel (Mobile): 386-41-699812
Fax: 386-1-4713320
E-mail: branko.dervodel@urszr.si

Ms Nataša Brejc

Undersecretary
The Slovenian Maritime Directorate
Ministry of Transport
Ukmarjev trg 2
6000 Koper
Slovenia

Tel: 386-5-6632120
Fax: 386-5-6632102
E-mail: natasa.brejc@gov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Jose Fernandez

Director General
Ministerio de Medio Ambiente

Tel: 34-91-59756041
Fax: 34-91-5975907
E-mail: jfperez@mma.es

Head of Delegation

Mr Javier Cachon

DG Costas
Ministerio de Medio Ambiente
Tel: 34-91-5975689
Fax: 34-91-5976902
E-mail: jcachon@mma.es

Mr Victor Escobar

Jefe Area Coordinacion Institucional
Ministerio de Medio Ambiente
Tel: 34-91-4535355
Fax: 34-91-5976902
E-mail: vaescobar@mma.es

Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

<http://www.mma.es>

Mr Javier Pantoja

Head of the Marine Environment Protection Service
Directorate General for Biodiversity
Ministerio de Medio Ambiente
Gran Via de San Francisco, 4
E-28005 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5964611
Fax: 34-91-5964809
E-mail: jpantoja@mma.es
<http://www.mma.es>

Mr Antonio Arozarena

Assistant Manager
Ministry of Public Works
Instituto Grafico Nacional
General Ibanez de Ibero, 3
28003 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5979575
Fax: 34-91-5979770
E-mail: aarozarena@mfom.es
<http://www.ign.es>

Mr Jordi Galofré

Head of Tarragona Coastal Service
Coastal Directorate
Ministry of Environment
Pl. Imperial Tarrago 4Fl.
43005 Tarragona
Spain

Tel: 34-977-216613
Fax: 34-977-230563
E-mail: jgalofre@mma.es

Mr Javier Dago

Chargé d'Affaires a.i.
Embassy of Spain to Slovenia
Trnovski Pristan 24
1000 Ljubljana
Slovenia
Tel : 386-1-4202330
Fax : 386-1-4202333
E-mail : j.dago@siol.net

**TUNISIA
TUNISIE**

S.E M. Nadhir Hamada

Ministre de l'Environnement et du Développement durable
Ministère de l'Environnement et du Développement durable
Centre Urbain Nord
Immeuble ICF
Tunis 1080
Tunisie

Tel : 216-71-704000

Chef de la Délégation

M. Habib Ben Moussa

Directeur
Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Rue du Cameroun no.12
B.P. 85
1002 Belvédère - Tunis
Tunisie

Tel: 216-71-840221

Tel (Mobile) : 216-97030669

Fax: 216-71-890032

E-mail: h.bmoussa@apal.nat.tn

<http://www.anpe.nat.tn>

**TURKEY
TURQUIE**

Mr Sedat Kadioglu

Head
Department of Foreign Relations and EU
Ministry of Environment and Forestry
Istanbul Cad. No 98
Iskitler
Ankara
Turkey

Tel: 90-312-3846722

Tel (mobile): 90-5053002122

Fax: 90-312-3846083

E-mail: sedatkad@yahoo.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ms Veerle Vandeweerd
Deputy Director DPA & Coordinator GPA
Global Programme of Action Office (GPA)
UNEP, Division of Environmental Policy Implementation
P. O. Box 16227
2500 BE The Hague
The Netherlands

Tel: +31-70-3114460

Fax: 31-70-3456648

E-mail: gpa@unep.nl

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr Paul Mifsud
MAP Coordinator
Tel: 30-210-7273101
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel: 30-210-7273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema
MEDU Programme Officer
Tel: 30-210-7273115
E-mail: thema@unepmap.gr

Mr Khaled Ben Salah
Fund/Administrative Officer
Tel: 30-210-7273104
E-mail: bensalah@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra
MED POL Programme Officer
Tel: 30-210-7273116
E-mail: fouad@unepmap.gr

Ms Colpan Polat-Beken
MED POL Programme Officer
Tel: 30-210-7273132
E-mail: scpb@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel switchboard: 30-210-7273100

Fax: 30-210-7253196-7

<http://www.unepmap.gr>

Consultants to MAP

Mr Baher Kamal

Information Consultant

Tel: 30-210-7273103

E-mail: baher@unepmap.gr

Mr Delmar Blasco

MAP Consultant

Director

C&N - Community and Nature

c/Escoles 4

17761 Cabanes

Spain

Tel. +34-972-508589

Mobile: +34-669-811965

E-mail: dablasco@wanadoo.es

Mr Evangelos Raftopoulos

MAP Legal Adviser

Professor of International Law

Panteion University of Athens

136 Syngrou Avenue

Athens 17671

Greece

Tel: 30-210-9201841

Fax: 30-210-9610591

E-mail: eraft@hol.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL MARINE POLLUTION
EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE**

Mr Roberto Patruno

Director
Regional Marine Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean
(REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: 356-21-337296-8
Fax: 356-21-339951
E-mail: rempec@rempec.org
<http://www.rempec.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PLAN BLEU (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit

Directeur
Plan Bleu, Centre d'Activité Régional
(PB/CAR)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387130/33
Tel (Mobile): 33682238545
Fax: 33-4-92387131
E-mail: gbenoit@planbleu.org

M. Lucien Chabason

Président
Plan Bleu, Centre d'activités régionales
(CAR/PB)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: 33-1-42653338
Tel (Mobile): 33-682238545
Fax: 33-4-92387131
E-mail: lucienchabason@wanadoo.fr

M. Stephane Quefelec

Economiste CAR/PB
Plan Bleu, Centre d'activités régionales (CAR/PB)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387143
Fax: 33-4-92387131
E-mail: squefelec@planbleu.org

<http://www.planbleu.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
PAP/RAC
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

Mr Marko Prem

Deputy Director
PAP/RAC
E-mail: marko.prem@ppa.htnet.hr

Priority Actions Programme
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: 385-21-340470
Fax: 385-21-340490

<http://www.pap-thecoastcentre.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR
LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

M. Abderrahmen Gannoun

Directeur
RAC/SPA
Specially Protected Areas Regional Activity Centre
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisia

Tel: 216-71-206649, 206485, 206851
Fax: 216-71-206490
E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org

<http://www.rac-spa.org>

INFO/RAC

Mr Sergio Illuminato

Director General

Tel: 39-06-85305147
Tel (Mobile) : 39-335-1806311
Fax: 39-06-8542475
E-mail : director@inforac.org

Ms Federica De Micheli

Ms Teresa Borelli

Ms Assia Rosati

Ms Maria Tveritina

Mr Enrico Foti

INFO/RAC
Via Cagliari 40
00198 Rome
Italy

Tel: 39-06-85305147
Fax: 39-06-8542475

<http://www.inforac.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER
PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR
LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Mr Armand Vilaplana

Director
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112

Fax: 34-93-2370286

E-mail: cleanpro@cema-sa.org

Ms Mar Santacana

Environmental Expert
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112

Fax: 34-93-2370286

E-mail: msantacana@cema-sa.org

<http://www.cema-sa.org>

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ (OMS)**

Mr Roger Aertgeerts
Unit Head
WHO ECEH Rome Office
European Centre for Environment and Health
WHO
World Health Organisation
Via Francesco Crispi 10
00187 Rome
Italy

Tel: 39-06-487751
Fax: 39-06-4877599
E-mail: watsan@eu.euro.who.int

Mr George Kamizoulis
WHO/MEDPOL Senior Scientist
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
48 Vass. Konstantinou Ave
P.O. Box 18019
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-210-7273105
Fax: 30-210-7253196
E-mail: whomed@hol.gr

**GENERAL FISHERIES COUNCIL
FOR THE MEDITERRANEAN
(GFCM)
COMMISSION GENERALES DES
PECHES POUR LA
MEDITERRANEE (CGPM)**

Mr Abdellah Srour
Secrétaire Executif Adjoint
Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
(CGPM)
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Tel: 39-06-57055730
Fax: 39-06-57056500
E-mail: abdellah.srour@fao.org
<http://faocgpm.org>

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY
AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE (IAEA)**

Mr Stephen de Mora
Head
Marine Environmental Studies Laboratory
Marine Environment Laboratory (MEL)
International Atomic Energy Agency (IAEA)
B.P. No 800
4, Quai Antoine 1er
98000 Monaco-Ville
Monaco

Tel: 377-97-977272
Tel (Mobile): 377-607-932974
Fax: 377-97-977275
E-mail: S.de-Mora@iaea.org
<http://www.iaea.org/monaco>

**INTERNATIONAL MARITIME
ORGANIZATION (IMO)
ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE (OMI)**

Mr Miguel Palomares
Senior Deputy Director
Marine Environment Division

Tel: 44-20-75873218
Fax: 44-20-75873210
E-mail: mpalomares@imo.org
<http://www.imo.org>

Mr Jose Matheickal
Technical Advisor
Marine Environment Division

International Maritime Organization (IMO)
4 Albert Embankment
London SE 1 7SR
United Kingdom

Tel: 44-20-75873279
Fax: 44-20-75873261
E-mail: jmatheic@imo.org
<http://www.imo.org>
<http://www.globallast.imo.org>

Mr Alan Fox
IMO Consultant
Managing Director
Transboundary Consulting
85 John St. PHI
New York, NY
10038 New York
USA

Tel: 1-646-4144902
Tel (Mobile): 1-917-3928080
Fax: 1-212-3749519
E-mail: alan.fox@transboundaryconsulting.com
<http://www.transboundaryconsulting.org>

Mr Adnan Awad
IMO Consultant
C/o SANBI
Kirstenbosch Gardens
Private bag X7
7735 Cape Town
South Africa

Tel: 27-82-7859678, 27-21-7998815
Tel (Mobile): 27-82-7859678
Fax: 27-21-7991561
E-mail: awad@sanbi.org

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION
(UNIDO)
ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONUDI)**

Mr Pablo Huidobro
Chief, Water Management Unit
Energy and Cleaner Production Branch
Programme Development and Technical Cooperation
Division
UN Industrial Development Organization (UNIDO)
Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 Vienna
Austria

Tel: 43-1-26026-3068
Fax: 43-1-26026-6819
E-mail: phuidobro@unido.org
<http://www.unido.org>

ICS-UNIDO

Mr Gennaro Longo
Chief
Earth, Environment and Marine Sciences and Technologies
Special Advisor on Technology Development
ICS-UNIDO
AREA Science Park, Padriciano 99
34012 Trieste
Italy

Tel: 39-040-9228104
Fax: 39-040-9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

**UNEP BASEL CONVENTION
SECRETARIAT
CONVENTION DE BÂLE DU PNUE
SECRÉTARIAT**

Ms Sachiko Kuwabara-Yamamoto
Executive Secretary
UNEP Basel Convention Secretariat
15 Chemin des Anemones
Case postale 356
Chatelaine
1219 Geneva
Switzerland

Tel: 41-22-9178218
Fax: 41-22-7973454
E-mail: sachiko.kuwabara@unep.ch

**IUCN/UICN
THE WORLD CONSERVATION UNION**

Mr Jamie Skinner
Director
Centre for Mediterranean Cooperation
IUCN
The World Conservation Union
Parque Tecnológico de Andalucía
C/Marie Curie 35
29590 Campanillas
Malaga
Spain

Tel: 34-952-028430
Fax: 34-952-028145
E-mail: jamie.skinner@iucn.org
<http://www.iucnmed.org>

**THE WORLD BANK
BANQUE MONDIALE**

Mr Anders Alm

Senior Environmental Specialist
Mediterranean Environmental Technical Assistance
Programme (METAP)
The World Bank
1818 H Street NW
20433 Washington D.C.
USA

Tel: 1-202-4580171
Fax: 1-202-4771609
E-mail: aalm@worldbank.org
<http://www.metap.org>

**AGREEMENT ON THE
CONSERVATION OF CETACEANS OF
THE BLACK SEA, MEDITERRANEAN
SEA AND CONTIGUOUS ATLANTIC
AREA (ACCOBAMS)**

Mme Marie-Christine Van Klaveren

Executive Secretary
ACCOBAMS
2, Terrasses de Fontvielle
MC 98000
Monaco

Tel: 377-93-152078, 158010
Fax: 377-93-154208
E-mail: mcvanklaveren@accobams.net
<http://www.accobams.org>

INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE

Mr Vlado Malačić

International Ocean Institute – Headquarters
P.O. Box 3
Gzira GZR01
Malta

Tel: 356-21-346528
Fax: 356-21-346502
<http://www.ioinst.org>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

AMICI PER LA VITA ONLUS

Mr Andrea Marchese
Amici per la Vita Onlus
Via Reggio Emilia, 47
00198 Rome
Italy

Tel (Mobile): 39-348-7081376

AMIGOS DEL MEDITERRANEO

Ms Maria Jesus Romero
Secretary General
Legal Environmental Consultant

Tel (Mobile): 34-670724434
E-mail: maria_romero_olid@yahoo.es or
mediterraneo@ecodesarrollo.org

Mr Humberto Da Cruz
Director
Institut for Research and Cooperation in the Mediterranean
Region

Amigos del Mediterraneo
c/Luchana 4, 3ªA
28029 Madrid
Spain

Tel: 34-91-4458018
Fax: 34-91-4458018
E-mail: hdacruz@ecodesarrollo.org
<http://www.ecodesarrollo.org>

**ARAB NETWORK FOR
ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT (RAED)**

Mr Emad Adly
General Coordinator
Arab Network for Environment and Development (RAED)
P.O. Box 2
Majles El-Shaab
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5161519
Tel (Mobile): 20-12-2130678
Fax: 20-2-5162961
E-mail: aoye@link.net
<http://www.aoye.org>

**CLEAN UP GREECE - ELLADA
KATHARI**

Ms Carla Baer Manolopoulou
President
Clean Up Greece - Ellada Kathari
30 Troias Str
112 57 Athens
Greece

Tel: 30-210-8812440
Fax: 30-210-8213525
E-mail: desk@cleanupgreece.org.gr
<http://www.cleanupgreece.org.gr>

ECAT TIRANA

Ms Marieta Mima

Director
ECAT Tirana
Q2, Aboly Frasheri
Pallati 16
Shkalla 6, Ap.53
Tirana
Albania

Tel : 355-4-223930
Tel (Mobile) : 355-682024054
Fax : 355-4-223930
E-mail : ecat@ecat-tirana.org
<http://www.ecat-tirana.org>

**FUND FOR INTEGRATED RURAL
DEVELOPMENT OF SYRIA
(FIRDOS)**

Ms Mkhlesa Al-Zaeim

NSSD National Coordinator
Fund for Integrated Rural Development of Syria (FIRDOS)
P.O. Box 2783
Damascus
Syria

Tel: 963-11-6125026
Tel(Mobile): 963-94-319563
Fax: 963-11-6125030
E-mail: mkhlesa@scs-net.org
<http://www.firdos.org.sy>

**INTERNATIONAL MARINE
CENTRE
(FONDAZIONE IMC-ONLUS)**

Mr Renato Covacci

Director
E-mail: r.covacci@imc-it.org

Mr Paolo Magni

Senior Researcher
Biodiversity Unit
E-mail: p.magni@imc-it.org

International Marine Centre (Fondazione IMC-Onlus)
Località sa Mardini
09072 Torregrande
Oristano
Italy

Tel: 39-0783-22027
Fax: 39-0783-22002
<http://www.imc-it.org>

LEGAMBIENTE

Ms Romina Bicocchi

Project Officer
International Department
LEGAMBIENTE
Loc. Enaoli
58010 Rispeccia-Grosseto
Italy

Tel: 39-0564-48771
Tel (Mobile): 39-335-7882192
Fax: 39-0564-487740
E-mail: mediterraneo3@festambiente.it
<http://www.legambiente.com>

MAREVIVO

Mr Giovanni Guerrieri
Marevivo
Associazione Ambientalista
100 Lungotevere A. Da Brescia
00196 Rome
Italy

Tel: 39-06-3222565 or 39-06-3202949
Tel (Mobile): 39-339-2907600
Fax: 39-06-3222564
E-mail: marevivo@marevivo.it
<http://www.marevivo.it>

**MEA
MOUVEMENT ECOLOGIQUE
ALGÉRIEN**

Mr Mohamed Hichem Kara
MEA
Mouvement Ecologique Algérien
17 Rue Shakespeare
16000 Alger
Algérie

Tel: 213-38-515861
Tel (Mobile) : 213-70-312458
Fax: 213-38-868510
E-mail: kara_hichem@yahoo.fr

**MEDITERRANEAN WATER
INSTITUTE
INSTITUT MEDITERRANEEN DE
L'EAU (I.M.E.)**

Mr Mohamed Ennabli
President
Institut Méditerranéen de l'Eau
Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 Marseille
France

Tel: 33-491-598777
Fax: 33-491-598778
E-mail: info@ime-eau.org

**MIO - ECSDE
MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT,
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT**

Mr Michael Scoullas
President
Ms Anastasia Roniotes
Programme Officer

MIO - ECSDE
Mediterranean Information Office for Environment Culture and
Sustainable Development
12, Kyrristou Str
105 56 Athens
Greece

Tel: 30-210-3247267, 3247490
Fax: 30-210-3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr
<http://www.mio-ecsde.org>
<http://www.gwpmmed.org>

**ORGANISATION DES
COMMUNICATRICES
MÉDITERRANÉENNES**

Mme Néfissa Berrejeb

Presidente
OCOME
Organisation des Communicatrices Méditerranéennes
18 avenue Habib Bourguiba
2025 Salammbô
Tunisie

Tel: 216-98-356851
Fax: 216-71-784768
E-mail: berrejeb@yahoo.fr
or ocome@ocome.org

TEMA FOUNDATION

Ms Ayse Yesim Erkan

Director
International Relations
TEMA Foundation
Cayir cimen sok
Emlak Kredi Bloklari
A2 D.11 Levent
Istanbul
Turkey

Tel: 90-212-2848006
Tel (Mobile): 90-535-3994643
Fax: 90-212-2811132
E-mail: yesime@tema.org.tr
<http://www.tema.org.tr>

**UNASD
UNION OF NORTHERN
ASSOCIATIONS FOR
SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

Mr Mazen Abboud

President
UNASD
Union of Northern Associations for Sustainable Development
PO Box Jounieh 63
Haret Sakher (Old Harissa Street) Ghanani Building
Jounieh
Lebanon

Tel: 961-96-36373
Tel (Mobile): 961-31-283642
Fax: 961-96-36373
E-mail: unasd@cyberia.net.lb
<http://www.unadep.org>

**WWF
WORLD WILDLIFE FUND FOR
NATURE**

Mr Paolo Guglielmi

Head of Marine Unit
WWF
Mediterranean Programme Office
Tel: 39-06-84497358
Fax: 39-06-8413866
E-mail: pguglielmi@wwfmedpo.org
www.panda.org/mediterranean

Mr Paolo Lombardi

Director
WWF Mediterranean Programme Office
Tel: 39-06-84497381
Tel (Mobile): 39-335-5954838
Fax: 39-06-8413866

E-mail: plombardi@wwfmedpo.org
www.panda.org/mediterranean

WWF Med PO
Via Po 25/c
00198 Rome
Italy

**OBSERVERS
OBSERVATEURS**

**INTERNATIONAL FUND FOR
ANIMAL WELFARE (IFAW)**

Mr Hemmo Muntingh
Senior Policy Advisor
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
13 Rue Boduognat
B-1000 Brussels
Belgium

Tel : 32-2-2309717
Tel (Mobile) : 31-629 576938
Fax : 32-2-3210402
E-mail : hmuntingh@ifaw.org
<http://www.ifaw.org>

OCSASA ONLUS

Mr Steward Cenci
Director
OCSASA Onlus
Via Cagliari, 40
00198 Rome
Italy

Tel (Mobile) : 39-380-3032646

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES PORTOROZ, SLOVÉNIE, 8-11 NOVEMBRE 2005

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - 2.1 Élection du Bureau
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
 - 2.3 Règlement intérieur
 - 2.4 Vérification des pouvoirs
3. Adoption des recommandations et budget-programme pour 2006-2007
4. Thèmes d'examen au niveau ministériel:
 - 4.1 Rapport sur l'environnement et le développement
 - 4.2 Orientation future du PAM
 - 4.3 Stratégie méditerranéenne de développement durable
 - 4.4 Plans d'action nationaux dans le cadre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED)
 - 4.5 Préservation du phoque moine
 - 4.6 Déclaration de Portoroz
5. Date et lieu de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2007
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la réunion

ANNEXE III**RECOMMANDATIONS POUR 2006-2007****I.A. COORDINATION****I.A.1 Cadre juridique****I.A.1.1 *État des ratifications de la Convention et des Protocoles******Recommandations aux Parties contractantes:***

1. Étant donné la menace particulière que représentent les opérations d'immersion et les sources et activités situées à terre pour le milieu marin et côtier, accepter instamment les amendements:
 - a. à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone);
 - b. au Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions");
 - c. au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
2. Ratifier, accepter, approuver dès que possible les autres protocoles, et en particulier le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques") et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité"), ou adhérer à ces Protocoles, lesquels sont en vigueur.
3. Demander au pays dépositaire (Espagne), de concert avec le Bureau des Parties contractantes, de jouer un rôle plus actif auprès des Parties pour accélérer le processus d'acceptation des amendements et de ratification.
4. Veiller à la mise en oeuvre des recommandations faites à la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue à Catane, afin d'aider les Parties contractantes, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, à renforcer leur capacité technique et logistique dans le cadre de la Convention et, en particulier, des protocoles relatifs à la lutte contre la pollution, et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale.

Demande adressée au Secrétariat:

Entreprendre les actions nécessaires pour aider les Parties contractantes, à leur demande, dans leurs efforts en vue d'accepter les amendements aux instruments et/ou de ratifier ou d'accepter les nouveaux instruments juridiques du PAM, ou d'y adhérer.

I.A.1.2 Développements concernant le cadre juridique

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Affirmer la nécessité impérieuse d'enrayer la dégradation persistante du littoral méditerranéen et d'en inverser le cours, grâce à un processus de gestion intégrée.
 2. Prendre note du projet de texte du protocole sur la GIZC établi par le Secrétariat.
 3. Créer un groupe de travail d'experts désignés par les Parties contractantes chargé d'élaborer un projet de texte de protocole sur la GIZC en vue de son examen et de son éventuelle approbation par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007 et convoquer, pour l'adoption de ce projet, une conférence diplomatique qui se tiendrait immédiatement après la Quinzième réunion des Parties contractantes. Les organisations gouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales dont les activités sont en rapport avec la Convention seront invitées à prendre part au processus en qualité d'observateurs.
-

I.A.1.3 Responsabilité et réparation des dommages

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Vu la complexité juridique qu'implique la mise en œuvre d'un régime de responsabilité et de réparation des dommages, créer un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, chargé de proposer les règles et procédures appropriées en application de l'article 16 (*Responsabilité et réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin*) de la Convention de Barcelone modifiée. Le groupe de travail devrait être composé de représentants des Parties contractantes et d'un représentant des ONG partenaires du PAM.
2. Prendre note du document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.4 pour sa pertinence quant à la définition de la responsabilité institutionnelle dans toute une série d'activités du PAM.

Demande adressée au Secrétariat:

Inviter tous les acteurs socio-économiques et ONG concernés, y compris ceux qui sont membres de la CMDD, à participer à leurs frais aux réunions du groupe de travail.

I.A.1.4 Système de rapports

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note des principaux constats, conclusions et recommandations des documents intitulés "Rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la mer Méditerranée et de ses Protocoles 2002-2003" (UNEP(DEC)/MED WG.270/6), "Rapport de la cinquième réunion sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles" (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf 6) et "Analyse comparative du système

de rapports du PAM et d'autres systèmes de rapports" (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.7).

2. Amorcer la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005 sur la base du formulaire de rapport actualisé, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/9, en vue de leur soumission au Secrétariat avant janvier 2007 au plus tard; inclure également, si elles le jugent bon, tous éléments supplémentaires introduits par les nouveaux formulaires, tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.6.
3. Compléter, s'il y a lieu, les rapports nationaux soumis sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice 2002-2003 en communiquant toutes informations qui étaient absentes de ces rapports.
4. Commencer à faire rapport, sur une base volontaire, sur la mise en œuvre du PAS MED, conformément aux résultats du formulaire de rapport actuellement à l'essai en Croatie, en Grèce, en Israël et en Turquie.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Établir un nouveau formulaire de rapport dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en étroite coopération et consultation avec les Parties contractantes et les organisations compétentes, pour examen et adoption par la Quinzième réunion ordinaire des Parties en 2007, sur la base des critères suivants:
 - a) un système de rapports intégré portant sur l'ensemble des instruments juridiques du PAM;
 - b) la concordance de la périodicité de soumission des rapports pour tous les instruments juridiques du PAM;
 - c) le recours à une approche fondée sur les indicateurs;
 - d) l'harmonisation avec les autres systèmes de rapports pertinents pour le PAM pour ce qui est de la périodicité de soumission et du contenu; et
 - e) l'inclusion des décisions sur lesquelles les Parties contractantes doivent faire rapport dans le cadre des instruments juridiques du PAM.
 2. Établir une liste des indicateurs relatifs aux mesures d'application concrète pour examen par la réunion des Parties contractantes en 2007.
 3. Créer une base de données électronique au moyen des informations communiquées par les Parties contractantes et introduire un système de rapports électronique en ligne à mettre en oeuvre par l'INFO/RAC.
 4. Fournir une assistance aux Parties contractantes, à leur demande, pour l'élaboration des rapports nationaux sur la mise en œuvre concernant la période biennale 2004-2005, et renforcer leurs capacités et systèmes de rapports.
 5. Établir un rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour soumission à la réunion des points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes en 2007.
-

I.A.1.5 Mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Proroger le mandat du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations et élargir sa composition pour inclure toutes les Parties contractantes en vue d'élaborer un mécanisme complet de respect des obligations pour adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007. Le groupe de travail devrait établir le mécanisme sur la base des principes, conclusions, recommandations et délibérations contenus dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/7.
 2. Encourager tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux à l'échelon régional à aider les Parties contractantes, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, à mettre en œuvre la Convention, dans le cadre de programmes d'assistance technique et financière.
-

I.A.1.6 Assistance aux pays sur les questions juridiques

Recommandation aux Parties contractantes:

Assurer la transposition des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans le droit national compte tenu de l'analyse figurant dans l'évaluation régionale de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003.

Demande adressée au Secrétariat :

Renforcer l'appui fourni aux pays sur les questions juridiques relatives à la protection des zones marines et côtières de la Méditerranée en vue d'appliquer les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, de la Convention de Barcelone modifiée.

I.A.2 Cadre institutionnel

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note du rapport UNEP(DEC)/MED WG.270/8 sur l'évaluation externe du PAM.
2. Approuver la convocation par le Secrétariat d'une réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée de débattre du rapport d'évaluation (UNEP(DEC)/MED WG.270/8) et d'un projet de "Vision et Déclaration stratégique", incorporant les mandats des CAR, établi par le Secrétariat du PAM sur l'orientation future du PAM aux fins d'examen par la réunion des Parties contractantes en 2007.
3. Approuver la participation de représentants des partenaires du PAM à la réunion extraordinaire susmentionnée des points focaux du PAM.
4. Prendre note des rapports sur l'évaluation du MED POL (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.10), sur l'évaluation du CAR/PP (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.11), et sur l'évaluation du CAR/TDE (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.12).
5. Approuver la conversion du CAR/TDE en INFO/RAC.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Convoquer une réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée d'examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM et de débattre d'un projet de "Vision et Déclaration stratégique", établi par le Secrétariat du PAM, et de formuler des recommandations à l'intention de la réunion des Parties contractantes en 2007.
 2. Inviter un représentant des partenaires du PAM à participer à la réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée d'examiner le rapport d'évaluation.
 3. Prendre les dispositions nécessaires pour intégrer pleinement l'INFO/RAC aux activités du PAM conformément à l'exposé de mission convenu lors de la dernière réunion des points focaux du PAM.
 4. Modifier l'accord de pays hôte existant concernant l'INFO/RAC en coopération avec les autorités italiennes concernées, de manière à définir le rôle régional et international du Centre dans le domaine de l'information et de la communication.
 5. Préparer un document à soumettre, pour approbation, à la réunion des Parties contractantes en 2007, et qui officialisera:
 - a) l'exposé de mission du CAR/PP et ses règles de fonctionnement;
 - b) le rôle et les tâches courantes des points focaux nationaux du CAR/PP.
-

I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)***Recommandations aux Parties contractantes:***

1. Adopter la SMDD, telle qu'elle a été finalisée à la réunion de la CMDD tenue à Athènes en juin 2005, sur la base de la Déclaration de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.
2. Fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD aux niveaux régional, sous-régional et national.
3. Intégrer, s'il y a lieu, les objectifs, orientations et actions énoncés dans la SMDD dans les stratégies nationales de développement durable (SNDD) qui sont en cours d'élaboration ou ont été élaborées.
4. Identifier des engagements et projets spécifiques en tant que contributions à la mise en œuvre de la SMDD.
5. Définir et lancer des initiatives de partenariat pour la mise en œuvre de la SMDD et renforcer les Initiatives méditerranéennes de type II existantes.
6. Mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD spécifiques.
7. Adopter le programme de travail de la CMDD et fournir un appui technique et financier à la mise en œuvre des activités de la CMDD aux niveaux régional et national.
8. Approuver la nomination des représentants ci-après de la société civile en tant que membres de la CMDD:
 - a) Autorités locales: Réseau MedCités, Région de Sicile (Italie) et Association Italienne des Agendas 21 locaux (Italie);

- b) Acteurs socio-économiques: UMCE – Union des Confédérations d'entreprises méditerranéennes, Chambre de commerce du canton de Herzégovina-Neretva;
- c) ONG/OIG: Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Environnement, Développement et Action au Maghreb (ENDA/Maghreb), Amis de la Terre – Europe/Méditerranée (FoE/MedNet), GREENPEACE, Ligue pour l'environnement (LEGAMBIENTE), Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale (REC), Sustainable Business Associates (SBA);
- d) Membres suppléants: Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM), Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan (APNEK), École euro-arabe de gestion (EAMS), Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMPEPA), International Marine Centre (IMC), Institut Méditerranée de l'eau (IME), International Ocean Institute (IOI), Mouvement Ecologique Algérien (MEA), Recherche et conservation de îles et des écosystèmes côtiers (MEDMARAVIS), Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), Tour de Valat, Sustainability Challenge Foundation (SCF), Union of Northern Associations for Development, Environment, Patrimony (UNADEP) et Université de l'Égée (UoA).

Demandes adressées au Secrétariat :

1. Suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.
2. Définir, lancer et renforcer des actions pilotes en vue de contribuer à la mise en œuvre de la SMDD.
3. Promouvoir et, s'il y a lieu, appuyer l'élaboration des SNDD.
4. Encourager les Parties contractantes et les partenaires à mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD et, s'il y a lieu, fournir un appui à cet effet.
5. Lancer et coordonner la mise en œuvre du programme de travail et des activités de la CMDD, en étroite coordination avec d'autres activités du PAM.
6. Publier régulièrement, via le web et par des communications directes, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD, des activités de la CMDD et des initiatives de partenariat méditerranéennes; rehausser la visibilité de la CMDD aux niveaux national, régional et international.

I.A.4 Questions énergétiques

Demande adressée au Secrétariat:

Encourager les Centres d'activités régionales et les composantes du PAM à traiter les questions énergétiques dans le cadre tracé par la SMDD, avant tout en facilitant la mise en œuvre au niveau national de ses orientations et de ses mesures dans le secteur énergétique.

I.A.5 Coopération et partenariat

I.A.5.1 Coopération avec les institutions des Nations Unies, les OIG, les ONG et autres partenaires

Recommandation aux Parties contractantes:

1. Appuyer l'établissement et le renforcement de la coopération entre le PAM et les organisations internationales, les institutions des Nations Unies, les autres conventions et les organisations non gouvernementales (ONG).
2. Renforcer les mécanismes nationaux de coordination entre les points focaux des différentes conventions et organisations pertinentes au regard des objectifs de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Participer au projet OMI/FEM visant à aider les pays en développement à contrôler le transfert d'organismes aquatiques nocifs dans les eaux de ballast des navires, et prendre part à toute autre initiative d'intérêt commun.
2. Renforcer la coopération avec les secrétariats des conventions environnementales, les autres programmes pour les mers régionales, les institutions compétentes des Nations Unies, les bureaux de la Commission économique régionale des Nations Unies, les processus régionaux et les conférences ministérielles telles que celle consacrée au processus "Un environnement pour l'Europe", le Programme régional de remise en état de l'environnement (REREP) et d'autres organisations intergouvernementales dont les activités ont un lien direct avec la Convention de Barcelone, en vue d'assurer une synergie sur les questions d'intérêt commun.
3. Continuer à resserrer les liens de coopération dans la région arabe, en particulier par le biais du Programme de coopération de la région arabe, de la Ligue des États arabes, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, du PNUE/ROWA et du CEDARE, à travers la mise en œuvre d'activités conjointes, de préférence dans le cadre d'un mémorandum d'accord.
4. Renforcer la coopération entre le PAM et les centres régionaux pour l'environnement tels que le Centre régional environnemental pour l'Europe orientale et centrale (REC), en ce qui concerne les mandats et stratégies convenus de ces centres.
5. Promouvoir la coopération avec l'Initiative adriatique-ionienne, la Commission trilatérale croato-italo-slovène et d'autres initiatives régionales.

I.A.5.2 Coopération avec l'Union européenne

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note du programme de travail conjoint du PAM et de la Commission européenne et en appuyer la mise en œuvre:
 - a. renforcer la coopération au niveau institutionnel en facilitant les réunions des deux parties au plus haut niveau possible pour assurer une synergie sur les questions stratégiques d'intérêt commun;
 - b. accroître la coopération entre la Commission européenne et l'Unité de coordination du PAM, les Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL de sorte que l'expérience et l'expertise des CAR et du MED POL puissent

- appuyer les activités de la CE dans la mise en œuvre de la politique d'environnement dans la région;
- c. renforcer la dimension environnementale de l'action des pouvoirs publics et la promotion des politiques de développement durable dans les pays riverains de la Méditerranée.
 2. Continuer à coopérer avec la Commission européenne pour poursuivre l'élaboration de la proposition de stratégie marine européenne.
 3. Approuver la participation du PAM à l'initiative que la Commission européenne lance actuellement en vue d'élaborer une politique maritime.
 4. Appuyer la participation du PAM à l'Initiative proposée dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020, compte tenu du rôle important que joue déjà le PAM, à travers ses composantes, dans l'élimination de la pollution de la Méditerranée d'origine terrestre et maritime.
 5. Promouvoir la Convention de Barcelone et le PAM en tant que mécanisme régional privilégié pour la mise en œuvre des activités de la CE dans la région lors du prochain sommet de Barcelone qui marquera le dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen.
 6. Prendre note de la contribution apportée par le programme SMAP et la composante méditerranéenne de l'initiative UE sur l'eau à l'amélioration de l'environnement dans la Méditerranée.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Mettre en œuvre le programme de travail conjoint avec la CE sur la base des activités esquissées dans le document UNEP(DEC)/MED IG.16/Inf.8.
 2. Soumettre une évaluation de la mise en œuvre du programme de travail conjoint à la prochaine réunion des Parties contractantes.
 3. Prendre une part active à la mise en œuvre de la Stratégie marine européenne et au processus de consultation lancé par la CE pour l'élaboration de la politique maritime de l'UE afin que les spécificités et les besoins méditerranéens soient dûment pris en compte dans la poursuite de ces initiatives, et que les politiques environnementales du PAM et de la Communauté européenne soient complémentaires dans leur mise en œuvre.
 4. Devenir un acteur de premier plan dans l'Initiative euromed visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 en y apportant l'expérience et l'expertise acquises par le PAM au cours des années et en évitant ainsi tout double emploi des activités ou gaspillage de ressources.
 5. Travailler en coopération étroite avec la Commission européenne en vue d'assurer un niveau suffisant de financement pour la mise en œuvre en Méditerranée d'activités du PAM qui présentent également une pertinence pour la CE.
 6. Renforcer la coopération entre le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en instaurant un programme de travail commun harmonisé avec la proposition de programme de travail conjoint PAM/Commission européenne.
 7. Encourager les Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui ne sont pas encore membres du Partenariat euro-méditerranéen (PEM) à participer à l'Initiative Dépollution 2020 dudit Partenariat.
-

I.A.5.3 *Coopération avec la société civile et participation du public*

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Favoriser la participation du public à toutes les activités liées au PAM menées au niveau national, encourager et renforcer la coopération avec les partenaires du PAM représentant la société civile.
2. Approuver la liste actualisée des partenaires du PAM figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.15.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Renforcer encore la coopération avec les ONG méditerranéennes inscrites sur la liste des partenaires du PAM et accroître l'assistance qui leur est octroyée, en accordant la priorité à celles qui sont actives dans l'est et le sud de la Méditerranée.
 2. Continuer à asseoir sur une base plus solide les activités du PAM dans le domaine de la participation et de la sensibilisation du public en les centrant sur les questions d'environnement en général et sur les activités du PAM en particulier, par l'octroi d'une assistance aux pays pour ces activités.
 3. Associer les ONG aux activités du PAM et, dans le même temps, appuyer leurs initiatives en faveur de l'environnement méditerranéen, et inciter d'autres ONG à devenir partenaires du PAM.
-

I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Aider à rehausser au niveau national le profil et la visibilité de la Convention de Barcelone ainsi que des activités du PAM et des Centres d'activités régionales.
2. Approuver la redéfinition de *MedOndes* et sa publication en tant que magazine trimestriel rendant compte des diverses activités du PAM et de ses composantes.
3. Favoriser l'accès à l'information sur les questions d'environnement et de développement durable en général, et sur les activités du PAM en particulier.
4. Promouvoir la participation à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Lancer une campagne de publicité et de relations publiques pour rehausser le profil de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée par la publication, sur une base plus régulière, de communiqués de presse et d'articles consacrés aux questions d'environnement de la Méditerranée en général et aux activités du PAM en particulier.
2. Actualiser la Stratégie du PAM en matière d'information en vue d'adopter une approche plus innovante pour la diffusion des renseignements et l'organisation des campagnes de sensibilisation du public concernant la Convention de Barcelone ainsi que le PAM et ses composantes, en recourant aux outils les plus récents d'information et de communication.

3. Instaurer et maintenir des contacts étroits avec les journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée de Méditerranée et leur communiquer un flux régulier d'informations.
 4. Aider les pays à organiser des manifestations pour promouvoir l'implication du public dans les questions d'environnement et diffuser des informations sur le PAM en vue d'accroître la sensibilisation du public.
 5. Participer aux activités liées à l'éducation en matière d'environnement et de développement durable dans le cadre de la mise en oeuvre au niveau régional de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.
 6. Assurer une coordination étroite entre l'Unité MED et l'INFO/RAC, lorsque ce dernier aura été recentré sur les activités d'information et de communication, en vue de mettre en oeuvre les activités ci-dessus.
-

I.A.7 Questions financières et questions relatives au personnel

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter la version du budget 2006-2007 en euros.
2. Prendre note de la version du budget 2006-2007 en dollars E.U.
3. Inviter instamment les Parties contractantes qui ont des arriérés de contribution à tout faire pour en régler les montants afin que le Secrétariat soit en mesure de financer ses activités, en particulier au cours du prochain exercice biennal, quand des augmentations des contributions volontaires ne sont pas envisagées.
4. Approuver le reclassement à D-1 du poste de Coordonnateur du MED POL.
5. Geler le poste de Coordonnateur adjoint jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes en 2007.
6. Maintenir le poste d'administrateur responsable du développement durable à l'Unité MED jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes en 2007.
7. Approuver le maintien du poste d'assistant sécurité à titre temporaire pour une année (2006) jusqu'à ce que toutes les questions administratives soient résolues avec le DSS et le PNUE et, en plus des fonds mis à disposition par le HCR, recourir au Fonds de roulement du PAM pour payer le solde.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Faire tout son possible pour recouvrer les arriérés de contributions ordinaires.
 2. Continuer à fournir, dans le budget, le détail des contributions en espèces et en nature.
 3. Rechercher les moyens de régler la question toujours pendante des arriérés de l'ex-Yougoslavie.
-

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

II.A.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)

II.A.1.1 Politique et coordination

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Approuver la vision, les principes, les objectifs, la teneur et les modalités d'application du programme MED POL - Phase IV (2006-2013) tels qu'énoncés dans l'annexe III du document UNEP(DEC)/MED IG.16/5, et demander au Secrétariat, en coopération avec les Parties contractantes, d'élaborer les détails opérationnels du programme au cours de l'exercice 2006-2007 en tenant compte des résultats de l'évaluation du MED POL - Phase III et des développements survenus dans les initiatives et programmes internationaux et régionaux apparentés.
2. Saluer l'initiative de l'Union européenne visant à élaborer et mettre en œuvre une Stratégie thématique marine partageant les principes et les objectifs du PAM et de ses composantes et recommander que le MED POL continue d'être un partenaire déterminant, au sein du PAM, en vue d'assurer la réalisation des objectifs communs que sont la prévention et la réduction de la pollution.

Recommandations au Secrétariat:

1. Suivre l'initiative de la Commission européenne relative au projet qui sera exécuté par le MED POL afin d'examiner les incidences de l'application dans la région méditerranéenne de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines; le projet devrait être exécuté en coopération avec tous les Centres d'activités régionales, en vue d'une éventuelle application de l'approche écosystémique à l'ensemble du système du PAM.
 2. S'atteler, en coopération avec l'INFO/RAC et en consultation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, à l'élaboration d'un système d'information et à des initiatives internationales et européennes portant sur les données relatives aux sources, niveaux et effets des polluants, sur la base des systèmes d'information nationaux et internationaux existants, en tant que plate-forme servant à la mise en place d'un système élargi concernant toutes les informations et données du PAM dans l'avenir.
 3. Organiser une réunion ad hoc des coordonnateurs nationaux pour le MED POL expressément consacrée à l'examen des aspects opérationnels de la Phase IV du MED POL, à l'élaboration d'un système d'information et au projet d'éléments qui pourraient servir de base au texte juridiquement contraignant contenant les mesures et les calendriers de mise en œuvre requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique".
-

II.A.1.2 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS MED

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Approuver, appuyer et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et veiller à leur intégration aux stratégies et plans nationaux existants de lutte contre la pollution.
2. Prendre note du document établi par le Secrétariat au sujet du transfert de technologies et de connaissances dans le cadre du PAS MED et des PAN et le considérer comme un guide pour des initiatives futures dans la région.
3. Approuver et faciliter la création par le Secrétariat d'une équipe spéciale régionale chargée de définir les dispositions à prendre au plan régional pour faciliter la coopération en vue du transfert de technologies liées à la réduction de la pollution dans le cadre du PAS MED et des PAN ; le CAR/PP aidera le Secrétariat dans cette tâche.

Demande adressée au Secrétariat:

Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds externes pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les plans d'action nationaux (PAN).

Eaux usées municipales

Recommandation aux Parties contractantes:

Prendre note des Lignes directrices proposées pour la réutilisation des eaux municipales traitées dans les pays méditerranéens, qui ont été établies à la suite d'une analyse approfondie des conditions prévalant en Méditerranée et ont pour objet d'aider les pays à réaliser les objectifs du PAS MED et des PAN relatifs à la gestion appropriée des eaux usées municipales.

Pollution atmosphérique

Demande adressée au Secrétariat:

Conformément à la section I.A.4, inclure des activités concernant l'énergie dans le programme de travail du MED POL pour 2006-2007, selon la disponibilité de fonds, et commencer à travailler sur les questions concernant l'impact du secteur de l'énergie sur le milieu marin en Méditerranée, l'évaluation du cycle de vie des combustibles fossiles dans le bassin méditerranéen, un mécanisme pour le développement de l'efficacité énergétique (EE), des énergies renouvelables (ER) et des énergies plus propres ou moins polluantes dans le bassin méditerranéen, dans sa sphère respective de compétence.

Pollution industrielle

Recommandation aux Parties contractantes:

Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations disponibles relatives aux apports d'éléments nutritifs et de mercure provenant des installations industrielles et aux systèmes de gestion nationaux des polychlorobiphényles (PCB), produits chimiques obsolètes, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs usés et substances dangereuses, pour permettre d'établir des plans régionaux à jour de réduction de la pollution dans le cadre du PAS MED.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Établir des plans régionaux de réduction des éléments nutritifs et du mercure provenant des installations industrielles, de gestion et d'élimination des stocks de polychlorobiphényles (PCB) (en évitant de faire double emploi avec les travaux entrepris dans le cadre de la Convention de Stockholm) et de produits chimiques obsolètes, d'huiles lubrifiantes usées, de piles/accumulateurs usés et de substances dangereuses. Les plans devraient être établis sur la base des données et informations récentes recueillies dans le cadre de l'élaboration des bilans de base (BB) d'émissions/rejets de polluants, des bilans diagnostiques nationaux (BDN), des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN), et ils devraient fixer des objectifs et échéanciers réalistes basés sur ceux indiqués dans le Programme d'actions stratégiques (PAS MED), compte tenu des développements internationaux pertinents.
2. Commencer à œuvrer à la formulation des éléments qui constitueraient à l'avenir les mesures et calendriers d'application obligatoires visés à l'article 15 du Protocole "tellurique" modifié, sur la base du PAS MED actuel et compte tenu de tous développements internationaux pertinents.

Surveillance continue

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Formuler et mettre en œuvre des programmes de surveillance continue de la pollution marine, en application des articles 7 et 8 du Protocole "tellurique", en tant qu'outils indispensables à une mise en œuvre rationnelle du PAS, en particulier pour l'évaluation de l'efficacité des mesures adoptées pour la réduction de la pollution.
2. Faciliter la planification et l'organisation d'études sous-régionales visant à améliorer la connaissance du niveau de contamination des eaux côtières de la Méditerranée.
3. Engager le processus de révision des activités de surveillance continue en cours dans le cadre du Protocole "tellurique" et de MED POL – Phase IV et veiller à ce que soient communiquées les données et informations de la surveillance continue non recueillies au cours de MED POL- Phase III.

Demande adressée au Secrétariat:

Planifier et lancer des études sous-régionales et engager le processus de révision du programme de surveillance continue, y compris l'évaluation de la qualité du milieu marin et côtier, dans le cadre du Protocole "tellurique" et de MED POL – Phase IV.

Participation du public

Recommandation aux Parties contractantes:

Appuyer, encourager et faciliter la participation active de toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre et de suivi des PAN dans le cadre du Programme d'actions stratégiques, notamment en organisant des ateliers pertinents.

Rapports

Recommandation aux Parties contractantes:

Considérer le système d'IETMP ou d'autres systèmes appropriés tels que l'EPER et les indicateurs de pollution marine comme des outils importants pour la préparation des évaluations nationales et régionales de l'environnement.

Inspections environnementales

Recommandation aux Parties contractantes:

Renforcer les capacités des systèmes d'inspection nationaux pour faciliter la mise en œuvre de la surveillance de la conformité et des PAN dans le cadre du Programme d'actions stratégiques.

Coopération avec le FEM

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Saluer et approuver l'initiative du FEM et de la Banque mondiale tendant à lancer un Partenariat stratégique pour la Méditerranée qui contribuera largement au processus à long terme de réduction de la pollution et de préservation de la biodiversité.
 2. Les Parties contractantes membres du FEM devraient s'engager à harmoniser et coordonner davantage leurs efforts et leur appui, au sein du Conseil du FEM, pour accroître l'intérêt et les financements du Fonds en faveur de la région méditerranéenne et du PAM.
-

II.A.1.3 Mise en œuvre du Protocole "immersions"

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter les lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination (construction de récifs artificiels) qui ont été élaborées par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux (doc. UNEP(DEC)MED IG.16/8).
2. Adopter les lignes directrices pour l'immersion de matières géologiques inertes non polluées qui ont été élaborées par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux (doc. UNEP(DEC)MED IG.16/9).
3. Faciliter la collecte par le Secrétariat de données et d'informations en vue de préparer un examen/évaluation des sites historiques d'immersion de matériel de guerre en Méditerranée.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Évaluer les besoins des pays (aux plans juridique, technique et institutionnel), et élaborer et mettre en œuvre un programme d'assistance en vue de la bonne application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices et de fournir une assistance en tant que de besoin.
 2. Resserrer la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres, continuer d'échanger des données et des informations et assurer l'harmonisation des systèmes de notification respectifs.
-

II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)***Recommandations aux Parties contractantes:***

1. Adopter la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, telle qu'approuvée par la septième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005), appliquer la Stratégie, communiquer au Secrétariat les informations sur les mesures prises au niveau national pour l'appliquer et examiner, à la Quinzième réunion des Parties contractantes, la possibilité de renforcer les ressources humaines du Centre à partir de l'exercice biennal 2008-2009.
2. Adopter l'ensemble de principes convenus au cours de la réunion des experts nationaux sur la faisabilité d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance en Méditerranée (Monaco, 8-10 décembre 2004), et approuvés par la septième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005).
3. Appuyer l'exécution par le REMPEC du projet sur la coopération euromed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED), financé par la Communauté européenne (CE) au titre du mécanisme financier MEDA du Partenariat euro-méditerranéen et associant dix partenaires méditerranéens.
4. Appuyer les efforts du REMPEC visant à développer des activités de surveillance continue en Méditerranée afin de détecter, prévenir et combattre la pollution opérationnelle, conformément aux conventions internationales pertinentes, telles que définies dans les trois composantes du projet CLEANMED établi par le REMPEC.
5. Doter le REMPEC du complément de ressources humaines qui lui est nécessaire pour s'acquitter de son mandat, soit en détachant des cadres spécialisés au Centre soit en parrainant leur recrutement.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Appuyer les États côtiers méditerranéens dans leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires.
2. Élaborer des lignes directrices concernant la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance, en tenant compte des principes de développement et de respect du milieu marin par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée, et les présenter à la prochaine réunion des correspondants du REMPEC pour approbation, avant de les soumettre à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour adoption. Lors de l'élaboration de ces lignes directrices, il

conviendrait de tenir dûment compte des exigences imposées aux États membres de l'Union européenne par la directive 94/25/CE, telle que modifiée, qui régit les effets sur l'environnement de la navigation de plaisance.

3. Étendre, dans toute la mesure du possible, les activités incluses dans le projet SAFEMED à d'autres États côtiers méditerranéens ne bénéficiant pas de ce projet.
 4. Solliciter, en tant que de besoin, la collaboration des autres composantes du PAM dans le traitement des aspects scientifiques de questions régionales relatives aux zones marines particulièrement vulnérables (ZMPV), à la cartographie de sensibilité et à la gestion des eaux de ballast; à cet égard, les Parties contractantes qui sont États membres de l'Initiative adriatique-ionienne (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Italie, Serbie-et-Monténégro et Slovénie) devraient demander une assistance pour la préparation de projets pilotes se rapportant aux questions susmentionnées pour la mer Adriatique en tant que zone marine particulièrement vulnérable.
-

II.A.3 Production plus propre

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Soumettre des informations sur:
 - a) les besoins spécifiques des pays en vue d'une meilleure application de la production plus propre et d'approches complémentaires (évaluation du cycle de vie, éco-efficacité, écolabellisation, EMAS, etc.) dans leurs entreprises industrielles et dans d'autres secteurs (agriculture, services);
 - b) les activités réalisées pour promouvoir et appliquer la production plus propre dans le pays, y compris les documents établis par le Secrétariat (CAR/PP).
 - c) les liens existant entre les centres, les instituts, les universités et l'industrie.
2. Promouvoir l'inclusion de programmes de sensibilisation à l'environnement à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier dans le domaine de la production plus propre.
3. Promouvoir la recherche-développement en matière de production plus propre dans les universités de la région.
4. Inclure dans la législation sur l'environnement des mécanismes permettant à l'industrie de s'y conformer grâce à l'application des principes de production plus propre.
5. Encourager la fourniture d'un appui technique et financier et, notamment, l'octroi de prêts à des conditions particulièrement favorables aux entreprises et institutions désireuses d'adopter des MTD et MPE.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/PP):

1. Continuer à organiser des séminaires et à établir des études, lignes directrices et bases de données sur les questions de prévention de la pollution dans les activités économiques concernant la région méditerranéenne.
2. Élargir le champ d'activités actuel du CAR/PP pour y intégrer d'autres domaines en rapport avec la production plus propre.
3. Associer, quand il y a lieu, les universitaires et les dirigeants d'entreprise aux activités du CAR/PP.

4. Communiquer des informations sur des exemples de réussite et de bonnes pratiques dans le domaine de la production plus propre, aux fins de diffusion auprès de toute une série de parties prenantes dans les pays méditerranéens, et aider les pays à renforcer les capacités et à propager dans les secteurs public et privé les cas concluants d'introduction de MTD et MPE.
 5. Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds pour financer des activités concrètes de production plus propre sur la base de partenariats avec les pays.
 6. Faciliter les contacts entre les entreprises qui ont déjà éprouvé les avantages de la production plus propre et celles qui n'ont pas cette expérience.
 7. Promouvoir le développement des compétences en matière de production plus propre dans les pays méditerranéens.
 8. Renforcer la coopération des ONG, par l'entremise des points focaux du CAR/PP et du Secrétariat, pour la diffusion des informations sur les MTD et MPE.
 9. Renforcer les liens et les partenariats avec les centres et institutions régionaux et, en particulier, nationaux.
 10. Travailler avec la Commission européenne pour renforcer la coopération, en particulier avec les pays du Sud, pour les appuyer dans leurs stratégies de mise à niveau environnementales, notamment dans les secteurs de l'industrie et du tourisme.
-

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

II.B.1 Mise en œuvre des plans d'action

II.B.1.1 Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. S'attaquer au problème de l'abattage délibéré des phoques moines associé à la perte d'habitats existant dans des zones de grande importance pour l'espèce, en ciblant les pêcheurs et d'autres acteurs, compte tenu de ce qui constitue la menace la plus grave pour la survie de cette espèce, ainsi qu'il est relevé dans l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action (UNEP(OCA)/MED WG.146/5, Arta 1998).
2. Tirer le meilleur parti possible des expériences positives d'Alonissos (Grèce) et de Foça (Turquie) pour étendre les actions de protection et de conservation à l'ensemble des autres zones connues pour abriter des habitats critiques du phoque moine.
3. Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion d'aires protégées contenant des habitats critiques du phoque moine, ainsi que de mesures législatives relatives à la conservation de cette espèce.
4. Identifier les habitats critiques existants ou potentiels du phoque moine.

Demandes adressées au Secrétariat (CARIASP):

1. Aider les pays dans la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée par le biais de plans de gestion, d'outils opérationnels et de renforcement des capacités; à cette fin, mettre à profit le rapport UNEP(DEC)/MED

WG.232/Inf.6 du groupe d'experts convoqué en 2002 par le CAR/ASP, comme le recommandaient déjà les Parties contractantes en 2003.

2. Appuyer les pays dans l'identification des habitats critiques existants ou potentiels du phoque moine.
3. Aider les pays à organiser des campagnes de sensibilisation des groupes cibles, en vue d'assurer leur participation aux efforts de réduction des actions hostiles et de conforter le consensus sur la mise en œuvre des actions de conservation.
4. Renforcer la collaboration avec les organismes compétents, notamment la CGPM/FAO, afin de s'attaquer efficacement au problème de l'interaction des pêcheries avec les phoques moines.

II.B.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Remplir leurs obligations concernant la mise en œuvre du plan d'action, en particulier les actions recommandées au niveau national pour chaque pays.
2. Assurer des mesures de protection juridique pour les sites de nidification connus (y compris les eaux adjacentes) et autres aires de regroupement.
3. Encourager les études pilotes sur des méthodes testées pour réduire les captures accidentelles et la mortalité dans les pêcheries.
4. Prendre note des conclusions et recommandations de la deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines.
5. Prendre note des résultats de l'Atelier sur la normalisation du marquage et la centralisation des informations, et favoriser des programmes de marquage conformes aux recommandations générales et aux principales directives de cet atelier.
6. Appuyer la participation au Vingt-sixième Symposium international sur les tortues marines qui se tiendra en Grèce du 3 au 8 avril 2006.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à remplir leurs obligations concernant la mise en œuvre du plan d'action, en appuyant et/ou coordonnant les actions en tant que de besoin.
2. Appuyer les initiatives visant à améliorer les connaissances sur la répartition des populations de tortues marines en mer.
3. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec les tortues marines.
4. Prendre en compte les résultats des évaluations régionales de la Liste rouge UICN de *Caretta caretta*, *Chelonia mydas* et *Dermochelys coriacea*, en cours d'établissement par le groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN (GSTM), et de toutes les contributions pertinentes, afin de proposer, s'il y a lieu, une mise à jour du plan d'action à la huitième réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.

5. Appuyer l'organisation du Vingt-sixième Symposium international sur les tortues marines en Grèce et la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, prévue en Tunisie.
 6. Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation pour divers acteurs cibles (dont les pêcheurs, touristes et décideurs).
-

II.B.1.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adhérer à l'accord ACCOBAMS pour celles qui ne l'ont pas encore fait, et prendre note et appliquer, dans toute la mesure du possible, les résolutions et recommandations pertinentes des réunions des Parties à l'Accord.
2. Reconnaître que les obligations communes relatives aux cétacés au titre du Protocole "ASP & biodiversité" sont remplies par la mise en œuvre d'ACCOBAMS.
3. Promouvoir la création et l'extension d'aires protégées marines et côtières spécialement destinées aux cétacés.
4. Instaurer une coopération étroite au niveau national entre les points focaux du CAR/ASP et ceux d'ACCOBAMS.
5. Inviter le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS à tenir au courant la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP de l'application des mesures relatives à la conservation des cétacés, en particulier par le biais du système de rapports nationaux d'ACCOBAMS, et à présenter les décisions des réunions des Parties à l'Accord.
6. Appuyer l'application de l'interdiction des filets dérivants émise par l'ICCAT (2003) et la CGPM (2005) par l'élaboration et l'exécution de plans de reconversion spécifiques.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Mettre en œuvre le mémorandum de coopération conclu entre le CAR/ASP et ACCOBAMS.
 2. Rechercher les synergies avec le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS pour toutes activités pertinentes à mettre en œuvre dans les pays qui ne sont pas parties à ACCOBAMS.
-

II.B.1.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter le programme d'activités actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.
2. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le programme d'activités actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action.

Demandes adressées au Secrétariat (CARIASP):

1. Aider les pays à remplir leurs engagements au titre du programme actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action.
 2. Apporter aux pays l'appui nécessaire pour établir les inventaires et cartographier les herbiers et les formations végétales marines, notamment les récifs barrières de *Posidonia*, les formations organogènes de surface, les terrasses (plateformes à vermetes avec pelouses d'algues douces) et certaines ceintures à *Cystoseira*.
 3. Aider les pays ayant déjà amorcé des activités dans le cadre du plan d'action à mettre en place des réseaux de surveillance.
 4. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec la végétation marine.
-

II.B.1.5 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Contribuer à la mise en place d'un système international d'inspection et de contrôle qui corresponde à la nature et aux besoins spécifiques du secteur méditerranéen de la pêche, dans le cadre des organisations régionales compétentes dans ce secteur.
2. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le plan d'action.

Demandes adressées au Secrétariat (CARIASP):

1. Veiller à la mise en œuvre des activités relevant de sa responsabilité énoncées dans le plan d'action conformément au calendrier adopté, en collaboration avec la CGPM/FAO.
 2. Poursuivre la collaboration pour aider les pays à développer leurs compétences nationales en matière de poissons cartilagineux.
-

II.B.1.6 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues dans le plan d'action, et en particulier:
 - a) garantir des procédures de protection juridique des espèces;
 - b) instaurer des programmes de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances sur les espèces menacées;
 - c) établir des plans d'action nationaux et exécuter les plans existants;
 - d) identifier, cartographier et protéger les aires marines d'importance pour les oiseaux.

2. Adhérer à l'AEWA et souscrire aux mémorandums d'accord spéciaux si cela n'a pas déjà été fait.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Collaborer étroitement avec BirdLife International et les autres organisations internationales compétentes, telles que l'Initiative MedWet de la Convention de Ramsar, pour la mise en œuvre du plan d'action sur la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité".
 2. Établir un rapport sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'action pour soumission à la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP en 2007.
-

II.B.1.7 Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien les activités prévues au niveau national par le plan d'action, conformément au calendrier d'application.
2. S'employer, au niveau régional, à évaluer les impacts des espèces invasives sur la biodiversité marine locale et différents habitats marins.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Coopérer avec les institutions compétentes dans ce domaine au niveau méditerranéen.
 2. Mettre en œuvre les actions prévues par le plan d'action conformément à son calendrier d'application et en collaboration avec les organisations pertinentes.
 3. Établir un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan d'action, pour soumission à la huitième réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.
 4. Fournir une assistance aux pays pour réaliser les actions prévues par le plan d'action au niveau national.
 5. Encourager la coopération régionale pour évaluer les impacts des espèces invasives sur la biodiversité marine locale et différents habitats marins, en coordination avec l'OMI et le REMPEC.
-

II.B.2 Choix, création et gestion des aires spécialement protégées

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Inscrire sur la liste des ASPIM les sites suivants répondant aux critères d'inscription:
 - *la Réserve marine du Banc des Kabyles*
 - *les îles Habibas*
 - *l'aire marine protégée de Portofino.*

2. Appuyer l'extension et la poursuite du projet MedMPA au niveau national, quand il y a lieu.
3. Envisager la création de nouvelles aires marines protégées (AMP) dans les eaux côtières, et en particulier en haute mer, si cette création est souhaitable, sur la base des connaissances scientifiques disponibles, conformément aux engagements pris à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et aux autres règlements internationaux applicables.
4. Évaluer et identifier les ASPIM dont l'environnement est exposé à des risques en raison du trafic maritime international et qui pourraient faire l'objet d'une proposition de désignation comme ZMPV par l'OMI.
5. Réviser les critères concernant la création d'ASPIM.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. En se fondant sur l'expérience positive du projet MedMPA, élaborer un programme de travail pour le développement d'aires protégées dans le but d'aider les pays de la région à mettre en place avant 2012 un réseau représentatif d'aires marines protégées, conformément aux recommandations du PAS BIO et en étroite coopération avec le WWF.
 2. Poursuivre la réflexion sur la procédure d'évaluation des ASPIM et entreprendre un test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires au moyen de cette procédure, en collaboration avec l'UICN.
 3. Collaborer avec ACCOBAMS, et en particulier avec son comité scientifique, pour la création d'aires spécialement protégées destinées à la conservation des cétacés.
 4. En étroite coopération avec le REMPEC, aider les pays à évaluer quelles sont celles des ASPIM qui pourraient être proposées pour désignation comme ZMPV par l'OMI.
-

II.B.3 Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Poursuivre l'inventaire des sites naturels présentant un intérêt pour la conservation en utilisant le formulaire standard d'entrée de données (FSD) et les autres outils techniques adoptés par les Parties contractantes.
2. Mettre en place des mécanismes de centre d'échange nationaux sur la biodiversité marine et côtière.
3. Utiliser les systèmes d'information géographique (SIG) comme outils de gestion et d'échange de données sur la biodiversité marine et côtière.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à inventorier les sites naturels d'intérêt pour la conservation.
2. Harmoniser le système d'inventaire, au moyen du formulaire standard d'entrée de données, avec les systèmes Natura 2000, Émeraude et MedWet.

3. Développer l'utilisation des systèmes d'information géographique pour gérer et diffuser les données sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.
4. Améliorer les répertoires et bases de données du CAR/ASP et les intégrer dans un système régional d'information.
5. Aider les pays à atteindre un bon niveau qualitatif et quantitatif d'information sur la biodiversité marine et côtière dans leurs mécanismes de centre d'échange nationaux.
6. Tenir compte des effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation nécessaires pour protéger la biodiversité dans la région.

II.B.4 Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

Recommandation aux Parties contractantes:

Considérer le PAS BIO comme un outil essentiel pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée et pour l'application du Protocole ASP et veiller à l'implication et à la coordination des institutions nationales et régionales compétentes pour sa mise en œuvre.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Intégrer davantage le PAS BIO dans son programme d'activités.
2. Préparer des propositions de projets et rechercher des financements pour la mise en œuvre du PAS BIO, en explorant aussi les possibilités avec des donateurs extérieurs.
3. Rechercher le concours financier du FEM dans le même but.
4. Continuer à coopérer avec tous les organismes, organisations et institutions appropriés pour la mise en œuvre du PAS BIO.
5. Conforter la coopération entre les divers Centres d'activités régionales et notamment le CAR/PAP, le CAR/ASP et le REMPEC, pour conduire des projets intégrés portant sur la protection des écosystèmes contre la pollution et promouvoir la biodiversité marine.

II.B.5 Critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être inscrites aux annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" ou d'en être exclues

Recommandation aux Parties contractantes:

Approuver le principe de la modification des listes d'espèces inscrites aux annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" sur la base de critères à établir.

Demandes adressées au Secrétariat (CARI/ASP):

1. Élaborer des lignes directrices pour les futures modifications des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" sur la base des contributions de toutes les Parties, y compris les aspects scientifiques, juridiques et procéduraux.
 2. Prendre en compte les résultats des évaluations régionales de la Liste rouge UICN en vue d'actualiser les plans d'action, et proposer des critères pour la modification des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité".
 3. Établir un premier ensemble de propositions pour tester la validité de la procédure, pour soumission à la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.
-

II.B.6 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie

Recommandation aux Parties contractantes:

Reconnaître le manque de taxinomistes et encourager la spécialisation de troisième cycle en taxinomie et la coopération nationale et/ou bilatérale pour faire face à ce problème.

Demandes adressées au Secrétariat (CARI/ASP):

1. Coopérer plus étroitement avec d'autres organisations compétentes pour évaluer les guides taxinomiques disponibles sur la flore et la faune marines méditerranéennes et les mettre à jour, si nécessaire, dans le but de fournir des outils aux Parties contractantes.
 2. Organiser un atelier méditerranéen sur les collections de référence des espèces marines de Méditerranée, en collaboration avec les institutions et experts qualifiés.
-

II.B.7 Renforcement des capacités

Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir les cours ou stages de formation afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière.

Demandes adressées au Secrétariat (CARI/ASP):

1. Organiser un cours de formation à l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) à des fins de conservation de la biodiversité.
 2. Organiser un cours de formation sur la cartographie des biotopes marins.
 3. Organiser des cours de formation et apporter une aide technique concernant les outils de gestion et les plans d'action consacrés aux espèces et aux aires prioritaires en matière de protection.
-

II.B.8 Autres habitats méditerranéens prioritaires

Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir des cours ou stages de formation pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière, en privilégiant le coralligène et autres bio-concrétions calcaires.

Demande adressée au Secrétariat (CAR/ASP):

Formuler un programme de travail sur la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée et le soumettre pour adoption par la prochaine réunion des Parties contractantes, après consultation des points focaux nationaux du CAR/ASP.

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

II.C.1 Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

II.C.2 Projets PAC

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations de la CMDD sur la gestion durable des zones côtières ainsi que les éléments de la SMDD concernant la gestion du littoral.
2. Adopter le Plan d'action opérationnel pour la GIZC en Méditerranée et appuyer le CAR/PAP dans sa mise en œuvre.
3. Poursuivre les efforts pour mettre en place de nouveaux arrangements institutionnels interministériels pour la GIZC et procéder à l'adoption de nouvelles législations nationales et/ou à une meilleure application des législations existantes en matière de gestion durable du littoral.
4. Inviter les pays qui n'ont pas encore accueilli de projet PAC à en proposer un. Inviter ceux qui ont déjà exécuté des projets PAC à en assurer un suivi approprié fondé sur les résultats de ces projets et à envisager de nouveaux projets en s'inspirant des recommandations du Plan d'action opérationnel proposé pour la GIZC, et notamment de nouveaux types de projets PAC.
5. Appuyer la mise en œuvre des activités relatives à la mise au point et à l'application des méthodes et outils de gestion du paysage
6. Soutenir la mise en œuvre du programme d'activités SMAP/UE relatif à la gestion intégrée des zones côtières, améliorer la gestion des plages et le partage des informations par le biais du mécanisme de centre de documentation.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/PAP):

1. Aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action opérationnel pour la GIZC, y compris les efforts visant à développer de nouveaux types de projets PAC.
2. Poursuivre la mise au point et l'application d'outils et instruments de GIZC, et notamment la planification de l'espace marin, les systèmes d'information sur le littoral, les études d'impact et évaluations stratégiques des environnements côtiers,

la gestion de l'érosion et des risques côtiers, les instruments économiques pour la gestion du littoral, l'évaluation des capacités d'accueil pour le tourisme, la gestion du paysage, la gestion des plages et la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF).

3. Appuyer et aider les Parties contractantes dans la préparation de leurs stratégies et programmes de GIZC aux échelles nationale et locale, dans l'application des outils, techniques et méthodes de GIZC et dans le lancement d'initiatives sous-régionales de GIZC.
4. Aider l'Albanie, l'Algérie, la Croatie et l'Égypte à établir leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée du littoral.
5. Coordonner les activités du PAM relatives aux projets PAC, sous la responsabilité de coordination générale de l'Unité MED.
6. Réaliser des études de faisabilité de PAC, établir des programmes et des accords de PAC, exécuter les projets PAC du PAM en cours et prévus.
7. Proposer aux pays où des projets PAC ont déjà été menés à bien d'introduire de nouveaux instruments de gestion de l'environnement et/ou d'adapter les instruments existants, et aider ces pays à formuler des projets viables qui permettront de donner suite aux PAC.
8. Poursuivre le renforcement institutionnel et le développement des capacités par le biais de cours de formation traditionnels et via Internet (MedOpen), de l'échange d'informations sur la GIZC par le biais du mécanisme de centre de documentation, de la tenue du site web, de la publication et de la diffusion de lignes directrices, documents thématiques, résultats de programmes et autres réalisations.
9. Renforcer les partenariats existants et en rechercher de nouveaux dans la région et mobiliser les ressources existantes au niveau international pour la mise en œuvre de la GIZC et le développement durable des zones côtières.

Demande adressée au Secrétariat (CARIPB):

Aider les pays à réaliser des analyses prospectives dans les zones côtières et contribuer à la mise en œuvre des PAC.

II.D. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

II.D.1 Intégration de l'environnement et du développement

CAR/PAP

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer les activités sur le thème "gestion locale et développement durable" dans le cadre de la CMDD.
2. Inviter instamment les autorités municipales à appliquer les recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable".

3. Soutenir les efforts visant à introduire de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau, et notamment l'application des Lignes directrices pour la gestion intégrée des systèmes d'eaux urbaines dans les zones côtières de la Méditerranée.
4. Encourager les autorités nationales et locales compétentes ainsi que les acteurs concernés à entreprendre une évaluation de la capacité d'accueil pour les activités touristiques, compte tenu de leur impact potentiel, en tant qu'outil commun pour le développement durable de ce secteur, à l'échelle nationale et locale.
5. Soutenir les activités de lutte contre la dégradation des sols et mobiliser les moyens pertinents à cette fin, et appuyer le partenariat du CAR/PAP avec les organisations et institutions internationales qualifiées.

Demandes adressées au Secrétariat (CARIPAP):

1. Appuyer le groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion locale et développement durable".
2. Aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable", et ce par le biais de l'élaboration d'outils et instruments appropriés de gestion des villes et de la mise au point des méthodes de régénération urbaine.
3. Promouvoir le recours à l'évaluation de la capacité d'accueil en tant qu'outil pour le développement durable du tourisme à travers le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en Méditerranée, et continuer à fournir un concours technique.
4. Fournir un appui aux autorités locales pour l'application des lignes directrices concernant une gestion durable des ressources en eau urbaines (Lignes directrices pour la gestion intégrée des systèmes d'eaux urbaines dans les zones côtières de la Méditerranée).
5. Poursuivre les activités liées à la lutte contre la dégradation des sols et établir de nouveaux partenariats avec les organisations et institutions internationales et régionales dans ce domaine.

CAR/PB

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer la diffusion et la promotion dans les pays et au niveau euro-méditerranéen des constats et résultats du *Rapport Environnement et Développement*.
2. Faciliter la mise en œuvre du projet commun PAP/PB/METAP en appui aux bénéficiaires du SMAP dans le cadre du programme SMAP III de manière à renforcer l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement.
3. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour développer les activités de suivi (indicateurs de développement durable, suivi thématique) de la SMDD.
4. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour conduire les activités thématiques prioritaires en mobilisant des experts qualifiés et les autres ministères ou agences concernés et en accueillant et finançant des initiatives (ateliers) régionales, sous-régionales et nationales.

Demandes adressées au Secrétariat (CARIPB):

1. Accroître sa présence dans les divers pays pour toucher un public élargi et contribuer à renforcer les capacités des ministères de l'environnement pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.
 2. Mettre à disposition des pays et des autres utilisateurs sous une forme adaptée (notes d'orientation, présentations PowerPoint, sites web, participation à des débats nationaux et régionaux) les principaux constats et résultats du *Rapport Environnement et Développement*.
 3. Aider les Parties contractantes à construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et des stratégies nationales de développement durable.
 4. Documenter les indicateurs, approfondir les analyses et identifier les bonnes pratiques avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans les domaines suivants: gestion de la demande en eau, énergie et changement climatique, tourisme durable, développement rural durable.
 5. Axer les activités thématiques sur les domaines où le PAM peut apporter une valeur ajoutée: indicateurs de développement durable et analyses prospectives, recensement des meilleures pratiques et outils des politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage des expériences méditerranéennes.
 6. Produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD, et aider les pays à élaborer des indicateurs pour leurs stratégies nationales.
 7. Renforcer les partenariats techniques avec les autres composantes du PAM et d'autres institutions.
 8. Procéder, en particulier avec l'INFO/RAC et les Parties contractantes concernées, à la traduction du *Rapport Environnement et Développement* en arabe et dans les autres langues, et à sa diffusion.
-

II.E. INFORMATION ET COMMUNICATION – INFO/RAC

Recommandations aux Parties contractantes

1. Approuver et appuyer le Centre qui devrait apporter un appui au PAM et à ses composantes en répondant à leurs besoins prioritaires en information et communication dans la mise en œuvre de leurs programmes de travail.
2. Appuyer le Centre dans l'instauration de liens avec les autorités et organisations nationales dans le domaine de l'information et de la communication et lui permettre ainsi de mettre en place un système d'information du PAM.
3. Appuyer la diffusion de la vidéo réalisée pour le trentième anniversaire de la Convention de Barcelone sur les chaînes de télévision nationales des pays méditerranéens.

Demandes adressées au Secrétariat (INFO/RAC):

1. Engager un processus pour la mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (PAM Info) qui facilitera et appuiera les activités d'information et de communication dans l'ensemble du PAM, y compris la gestion et

l'amélioration régulière du site web du PAM/PNUE, du système d'information MED POL et du système de rapports du PAM.

2. Établir des partenariats bilatéraux avec des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs concernés, en favorisant la participation et la sensibilisation du public aux objectifs et activités du PAM et de la Convention de Barcelone.
 3. Organiser sur une base annuelle le Prix pour l'environnement méditerranéen, en veillant à assurer un retentissement maximum dans les médias et l'opinion à cette récompense ainsi qu'au PAM et aux problématiques environnementales prioritaires du bassin méditerranéen.
 4. Faciliter l'organisation d'ateliers et activités connexes pour la préparation d'une stratégie d'information et de communication y compris les informations et les données d'observation de la Terre qui existent, conformément aux recommandations du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), dans le cadre de la SMDD, en veillant à la convergence avec le processus de conception de PAM Info et les recommandations pertinentes.
 5. Fournir une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'information et de communication dans le pays choisi pour accueillir la réunion des Parties contractantes en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace des outils disponibles dans ce domaine, des ressources en information, etc., notamment la création, la gestion et la promotion d'un site web officiel des Parties contractantes.
-

ANNEXE IV
BUDGET-PROGRAMME POUR 2006-2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

	Budget approuvé (en €)		Budget approuvé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	683 351	651 616	609 448	609 449
- Personnel MED POL	374 496	381 657	396 349	398 993
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000	440 000	440 000
2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	244 418	245 872	244 023	246 268
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	650 148	640 227	727 631	688 050
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	551 100	557 700	551 235	585 635
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	422 400	433 400	452 800	467 600
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	360 000	360 000	373 825	388 481
7. INFO/RAC	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL PARTIEL	3 725 912	3 710 472	3 795 311	3 824 475
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	427 169	425 161	436 190	439 982
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4 153 081	4 135 633	4 231 501	4 264 456

* Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS:

	Budget approuvé (en €)		Budget approuvé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
II. ACTIVITÉS				
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	731 540	647 277	732 686	678 460
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 155 903	1 130 903	1 074 720	1 054 780
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	372 903	309 403	397 278	320 000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	422 396	423 696	349 496	326 596
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	306 902	277 901	319 870	338 262
TOTAL PARTIEL	2 989 644	2 834 772	2 874 050	2 718 098
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	337 106	311 046	323 509	303 235
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	3 326 750	3 100 226	3 197 559	3 021 333

	Budget approuvé (en €)		Budget approuvé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	659 540	554 277	661 186	584 960
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 121 903	1 063 903	1 007 500	1 021 000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	222 903	199 403	227 278	190 000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	189 103	190 903	173 703	122 803
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	223 402	207 901	231 590	226 542
TOTAL PARTIEL	2 416 851	2 261 979	2 301 257	2 145 305
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	311 331	285 270	297 733	277 460
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*	2 728 182	2 501 657	2 598 990	2 422 765

* MTF = Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée

	Budget approuvé (en €)		Budget approuvé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	72 000	93 000	71 500	93 500
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	34 000	67 000	67 220	33 780
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	150 000	110 000	170 000	130 000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	233 293	232 793	175 793	203 793
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	83 500	70 000	88 280	111 720
TOTAL PARTIEL	572 793	572 793	572 793	572 793
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	25 776	25 776	25 776	25 776
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE	598 569	598 569	598 569	598 569

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en euros):

	Budget approuvé (en €)		Budget approuvé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
TOTAL ACTIVITÉS	731 540	647 277	732 686	678 460
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 497 846	1 473 273	1 445 797	1 448 441
TOTAL	2 229 386	2 120 550	2 178 483	2 126 901
MED POL				
TOTAL ACTIVITÉS	815 000	820 000	861 220	783 780
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS				
ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	244 418	245 872	244 023	246 268
TOTAL	1 059 418	1 065 872	1 105 243	1 030 048
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	320 903	290 903	213 500	271 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	650 148	640 227	727 631	688 050
TOTAL	971 051	931 130	941 131	959 050
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	283 402	245 901	253 870	245 362
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	551 100	557 700	551 235	585 635
TOTAL	834 502	803 601	805 105	830 997
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	379 896	389 696	349 496	353 496
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	422 400	433 400	452 800	467 600
TOTAL	802 296	823 096	802 296	821 096
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	392 903	329 403	397 278	320 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	360 000	360 000	373 825	388 481
TOTAL	752 903	689 403	771 103	708 481
INFO/RAC				
TOTAL ACTIVITÉS	66 000	66 000	66 000	66 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	66 000	66 000	66 000	66 000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	0	0	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	764 275	736 207	759 699	743 217
TOTAL GÉNÉRAL	7 479 831	7 235 859	7 429 060	7 285 790

SOURCES DE FINANCEMENT (en euros):

A. Recettes	2006	2007
Contributions au Fonds d'affectation (MTF)	5 557 277	5 557 277
Contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000
Contribution de contrepartie du PNUE	16 580	16 580
Total Contributions	6 013 857	6 013 857
Contributions non versées pour 2004/05 et les années antérieures (estimation moyenne)	1 100 000	
Intérêt bancaires 2005-2006 (estimation)	390 000	
Total recettes prévues	13 517 713	
B. Engagements		
Engagements	6 096 568	5 969 780
Frais de gestion du programme	733 924	717 441
Total Engagements	13 517 713	

A. Recettes	2006	2007
Contribution volontaire de la CE	598 568	598 568
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	572 793	572 793
Frais de gestion du programme (4,5 %)	25 776	25 776
Total Engagements	598 569	598 569

CONTRIBUTIONS POUR 2006-2007:

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2006 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2007 (en €)
Albanie	0,07	3 877	3 877	3 877
Algérie	1,05	58 163	58 163	58 163
Bosnie-Herzégovine	0,30	16 619	16 619	16 619
Croatie	0,97	53 730	53 730	53 730
Chypre	0,14	7 755	7 755	7 755
CE	2,49	138 483	138 483	138 483
Égypte	0,49	27 143	27 143	27 143
France	37,85	2 103 262	2 103 262	2 103 262
Grèce	2,80	155 653	155 653	155 653
Israël	1,47	81 427	81 427	81 427
Italie	31,27	1 737 670	1 737 670	1 737 670
Liban	0,07	3 877	3 877	3 877
Libye	1,96	109 124	109 124	109 124
Malte	0,07	3 877	3 877	3 877
Monaco	0,07	3 877	3 877	3 877
Maroc	0,28	15 511	15 511	15 511
Serbie et Monténégro	0,32	18 000	18 000	18 000
Slovénie	0,67	37 113	37 113	37 113
Espagne	14,94	830 337	830 337	830 337
Syrie	0,28	15 511	15 511	15 511
Tunisie	0,21	11 632	11 632	11 632
Turquie	2,24	124 634	124 634	124 634
Total partiel	100,00	5 557 277	5 557 277	5 557 277
Pays hôte (Grèce)		440 000	440 000	440 000
Fonds pour l'environnement PNUE		22 000	16 580	16 580
TOTAL CONTRIBUTIONS		6 019 277	6 013 857	6 013 857

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2006 (000 €)	2007 (000 €)
Croatie	CAR/PAP	160	145
Espagne	CAR/PP	650 *	650 *
France	CAR/PB	718	718
Italie	INFO/RAC	1 000	1 000
Malte	REMPEC	70	70
Tunisie	CAR/ASP	90	90
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	90	90
AIEA	MED POL	200	200

* Chiffres provisoires, sous réserve de l'approbation du Gouvernement espagnol qui appuie directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION

I.A.1 CADRE JURIDIQUE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)							
		2006				2007			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Assistance légale au Secrétariat	MEDU*	12 000				12 000			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et aux mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports	MEDU	20 000				20 000			
Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations/Document de travail	MEDU		11 000				11 000		
Responsabilité et réparation/Document de travail	MEDU	8 000				8 000			
Assistance aux pays pour l'établissement de leurs systèmes de rapports	MEDU	40 000		20 000		10 000			
Document de travail et base de données sur le système de rapports	MEDU	10,000				10 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		90 000	11 000	20 000	0	60 000	11 000	0	0

* MEDU = Unité MED

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Évaluation du PAM et suite à donner	MEDU	20 000		*	20 000		*
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		20 000	0	0	20 000	0	0

* Un financement extérieur est à rechercher.

I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: suivi, actions pilotes et appui aux pays et partenaires	MEDU	20 000	30 000	100 000 *	20 000	30 000	40 000
Mise en œuvre des programmes de travail "thématiques" de la CMDD: suivi des recommandations et appui aux pays et partenaires	MEDU	19 965	10 500	30 000	19 965	10 500	30 000
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		39 965	40 500	130 000	39 965	40 500	70 000

* Un concours financier est escompté de la part du Programme de coopération Azahar/Espagne pour l'élaboration de SNDD dans quatre pays méditerranéens.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Appui aux organisations non gouvernementales et autres acteurs importants	MEDU	50,000	11 000		33 000	33 000	
Promotion de la coopération régionale	MEDU	10,000			10 000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		60,000	11 000	0	43 000	33 000	0

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional et sessions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, et suivi de la mise en œuvre de la SMDD	MEDU	30 000		50 000 *		20 000	40 000
Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – une par an	MEDU	40 000		60 000 **	45 000		50 000 **
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	20 000		10 000	20 000		10 000
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du budget-programme	MEDU	50 000			30 000		
Réunion des points focaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2008-9, suivie de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2008-9	MEDU				100 000		***
Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (deux par an)	MEDU	10 000			10 000		
Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	20 000			30 000		
Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations	MEDU	20 000			20 000		
Réunion sur le système de rapports	MEDU	30 000			30 000		
Conférence de présentation de projets PAC (participation de CAR)	MEDU	10 000			10 000		
Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions	MEDU	10 000			10 000		
Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM	MEDU			100 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	240 000	0	220 000	305 000	20 000	100 000

* Appui financier escompté du programme de coopération Azahar/Espagne pour un atelier régional sur les SNDD.

** Appui financier escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût des réunions de la CMDD pris en charge par le pays hôte s'il est membre de l'UE, et un tiers pour les autres pays).

*** Le pays hôte de la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait prendre à sa charge le coût global.

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, et revalorisation du site web du PAM	MEDU	55 000			55 000		
Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse	MEDU	23 221			15 000		
Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	35 000			25 000		
Ateliers à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication sur des domaines d'activité du PAM	MEDU	30 000					
Manifestations et supports d'information pour rehausser la visibilité du PAM et célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone	MEDU	10 000					
Appui à des activités d'information et de communication et sensibilisation du public par le biais des médias	MEDU	30 000					
Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone)	MEDU	5 000			2 995		
Préparation et impression de volumes de la Série des rapports techniques du PAM	MEDU	7 000			3 000		
Services de bibliothèque		5 000			5 000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		200 211	0	0	105 995	0	0

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)							
		2006				2007			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION		650 186	11 000	71 500	350 000	573 960	11 000	93 500	170 000

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE:							
<u>Mise en œuvre du Protocole "tellurique/PAS"</u>							
Assistance aux pays pour la mise en œuvre des PAN, renforcement des capacités y compris	MED POL	35 000	33 220	10 000 (a)		21 780	10 000 (a)
Assistance aux pays pour faciliter le transfert de technologie en vue de la mise en œuvre des PAN	MED POL	20 000		5 000 (a)	20 000		
Étude de faisabilité de l'application du principe de partage des charges dans la réduction de la pollution	MED POL	10 000		5 000 (a)	10 000		20 000 (a)
Préparation et application de mécanismes pour la durabilité financière du PAS	MED POL	10 000		20 000 (a)			
Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution	MED POL	40 000			10 000		
Préparation de documents/guides pour une bonne gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	30 000		8 000 (b)	30 000		
Assistance aux pays pour une gestion écologiquement rationnelle des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	14 000			20 000		
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur la gestion des débris côtiers	MED POL	10 000		10 000 (a)	10 000		10 000 (a)
Projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du PAS	MED POL	10 000		20 000 (c)	10 000		
Examen/évaluation du programme de surveillance continue en tant qu'outil pour la mise en œuvre du PAS	MED POL	10 000		5 000 (a)			
Assistance aux pays pour la formulation/application de programmes nationaux de surveillance continue	MED POL	130 000			130 000		
Assistance aux pays pour la formulation et l'application de programmes de surveillance de l'eutrophisation	MED POL	20 000			20 000		
Préparation d'une évaluation actualisée de l'eutrophisation	MED POL	10 000					
Lancement d'études de base à l'échelle sous-régionale	MED POL	25 000		40 000 (c)	25 000		40 000 (c)
Assurance qualité des données (paramètres chimiques) (LEM/AIEA)	MED POL	110 000			110 000		
Assurance qualité des données (biosurveillance)	MED POL	15 000			15 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assistance aux pays pour l'établissement de profils de plages et autres activités relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL)	MED POL	20 000		10 000 (b)	30 000		10 000 (b)
Préparation d'une évaluation actualisée des eaux conchylicoles (OMS/MED POL)	MED POL	12 000					
Évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques (OMS/MED POL)	MED POL	12 000			20 000		7 000 (b)
Entretien de la base de données MED POL et préparation du système d'information	MED POL	15 000		30 000 (d)	10 000		20 000 (d)
Études et recherches sur les questions émergentes relatives à la pollution marine	MED POL	30 000			20 000		
Assistance aux pays pour les systèmes d'inspection environnementale (OMS/MED POL)	MED POL	25 000		10 000 (a)	15 000		
Finalisation du système de rapports du PAS	MED POL	10 000			10 000		
Assistance aux pays pour le lancement d'IETMP	MED POL	20 000			10 000		
Formation et bourses	MED POL	20 000			20 000		
Mise au point d'indicateurs de pollution marine	MED POL	18 000	22 000				
Protocole "immersions" Préparation d'une évaluation de l'immersion de matériel de guerre	MED POL	10 000					
Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices	MED POL	25 000			7 000		
Protocole "déchets dangereux" Lancement de projets pilotes pour la gestion des déchets dangereux	MED POL	20 000			20 000		
Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				40 000		10 000 (c)
Élaboration des détails opérationnels du MED POL- Phase IV	MED POL	20 000			20 000		
Réunion ad hoc des Coordonnateurs nationaux du MED POL pour l'examen des aspects opérationnels du MED POL- Phase IV, du système d'information et des éléments du futur texte juridiquement contraignant relatif aux mesures et aux calendriers.	MEDPOL				20 000		40 000
Projet sur l'application de l'approche écosystémique	MED POL	10 000		60 000 (e)	10 000		20 000 (e)
Élaboration des éléments du futur PAS juridiquement contraignant	MED POL	10 000			10 000		
Réunion des experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue	MED POL				40 000		10 000 (c)
Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective (OMS/MED POL)	MED POL				40 000		10 000 (c)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional sur la gestion des détritrus marins	MED POL	10 000		40 000 (f)			
Atelier régional sur la durabilité financière du PAS	MED POL	10 000		40 000 (f)			
Assistance aux pays pour faciliter la ratification des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux "	MED POL	10 000			10 000		
B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention et maîtrise de la pollution Préparation par des consultants d'une étude concernant le degré d'application effective dans la région méditerranéenne des règlements internationaux concernant la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle (en complément de SAFEMED)	REMPEC	16 000					
Élaboration de lignes directrices détaillées pour l'application des principes sous-jacents à la mise en valeur durable et au respect de l'environnement par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée	REMPEC	14 000					
Assistance à divers pays sur des questions spécifiques (eaux de ballast, Système anti-salissures, ZMPS, etc.), à leur demande	REMPEC	10 000			10 000		
Établissement par des consultants ou des sociétés de conseil d'actes législatifs nationaux, plans d'urgence, listes de matériel, propositions de centres d'intervention nationaux en cas de déversements accidentels, programmes de formation et autres documents techniques ou juridiques connexes	REMPEC	23 000			20 000		
Fourniture par des consultants ou des sociétés de conseil de services requis à divers pays ou groupes de pays, dans le but de développer, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels sous-régionaux, nationaux et locaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre les accidents de pollution marine	REMPEC	20 000			13 000	12 000	
Mise au point et perfectionnement d'outils techniques et d'aide à la décision, en particulier les cartes de sensibilité, les modèles de prévision et les bases de données concernant les déversements accidentels	REMPEC	3 000	12 000				
Maintien du niveau de préparation opérationnelle de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en cas de situation critique	REMPEC	1 000					
Mise en place du système d'information du REMPEC (site web, bases de données interactives)	REMPEC	13 500			12 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Organisation et tenue d'un séminaire régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse (en complément à SAFEMED)	REMPEC	40 000					
Organisation et tenue d'une activité de formation régionale sur la Convention Bunker 2001 (en complément à SAFEMED)	REMPEC	40 000					
Organisation et tenue d'un cours de formation régional/exercice (MEDIPOL/MEDEXPOL)	REMPEC				75 000		
Organisation et tenue d'un atelier régional sur le partenariat régional pour l'application effective des règlements maritimes sur la pollution opérationnelle (projet CLEANMED)	REMPEC				30 000		
Appui à l'organisation et la tenue de cours de formation nationaux sur l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures	REMPEC	8 000			7 000		
Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur la prévention de la pollution par les navires	REMPEC	8 000			7 000		
Participation à un exercice de grande ampleur avec déploiement de matériel	REMPEC			*			*
Appui à l'organisation et à la tenue d'un séminaire de présentation des résultats du projet sur la surveillance aérienne et satellite de la pollution opérationnelle en mer Adriatique (ASEOP)	REMPEC			*			
8 ^e réunion des correspondants du REMPEC	REMPEC				80 000		
Réunion sur les lignes directrices concernant la pollution par les activités de plaisance	REMPEC			*			
Réunion des représentants des Parties contractantes et des donateurs potentiels en vue de recenser d'éventuelles sources de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale	REMPEC						*
Appui à l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou actualiser les accords opérationnels régionaux en Méditerranée (réunion des autorités opérationnelles nationales)	REMPEC	5 000			5 000		
TOTAL ACTIVITÉS		1 007 500	67 220	313 000	1 021 000	33 780	207 000

Note : (a) = FEM; (b) = OMS; (c) = Pays hôte; (d) = INFO/RAC; (e) = CE ; (f) = FEM + pays hôte

* Sources externes/autres donateurs à identifier

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Mise en œuvre des plans d'action</u> Phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux, espèces invasives	CAR/ASP	60 000	105 000		10 000	95 000	
<u>Aires marines protégées (AMP)</u> Appuyer les pays pour le renforcement des AMP existantes et la création de nouvelles. Mise au point d'une "procédure d'évaluation" des ASPIM et test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires	CAR/ASP	53 000			35 000		
<u>Gestion des données sur la biodiversité</u> Collecte de données: inventaire des sites d'intérêt pour la conservation en recourant au FSD et au SIG Gestion des données : amélioration et développement des répertoires et bases de données du CAR/ASP Diffusion des données: i) développement de MedGIS pour la gestion et l'échange de données, et comme lien entre les CAR du PAM ; ii) mise en place d'un mécanisme de centre d'échange (CHM) régional et aide aux pays pour qu'ils développent leur CHM national	CAR/ASP	40 000			35 000		
<u>PAS BIO</u> Mise en place du PAS BIO dans le cadre du PDF B du FEM Appui aux pays pour qu'ils commencent la mise en œuvre des PAN	CAR/ASP	44 278			40 000		
<u>Modification des listes des annexes II et III du Protocole ASP</u> Finaliser les critères pour adoption par les Parties contractantes et élaborer un formulaire annoté pour la proposition de modifications <u>Taxinomie:</u> i) Appuyer l'élaboration de nouveaux guides et ou actualiser les guides existants; ii) appuyer la formation en taxinomie; iii) organiser un atelier méditerranéen <u>Renforcement des capacités:</u> Appuyer des cours de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel <u>Protection du coralligène et autres bio- concrétions calcaires et coraux:</u> i) Recenser les priorités avec un groupe d'experts; ii) élaborer un programme de travail avec des actions concrètes à soumettre à la prochaine réunion des PFN	CAR/ASP	30 000	65 000		10 000	35 000	
Réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP	SPA/RAC				60 000		
TOTAL ACTIVITÉS		227 278	170 000	0	190 000	130 000	0

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Analyse systémique et prospective des régions côtières et systèmes d'information qui s'y rattachent. Contribution aux PAC du PAM	CAR/PB		30 000			30 000	
<u>PAC du PAM:</u> Rôle de coordination; mise en œuvre d'activités de GIZC à Chypre, en Slovénie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; élaboration de stratégies, plans et programmes de GIZC; application d'instruments économiques pour la gestion des zones côtières au titre de suivi du PAS MED; intégration des activités; établissement de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables au titre de suivi des activités des PAC; activités préparatoires des projets PAC "Maroc" et "Serbie et Monténégro"	CAR/PAP	14 207	115 793	600 000	6 207	123 793	600 000
Renforcement des capacités des parties prenantes des PAC	CAR/PAP		20 000			20 000	
<u>GIZC:</u> Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen); documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, cours de base et avancé, examens; mise en œuvre du cours de troisième cycle Educom@Med sur la gestion intégrée des zones côtières	CAR/PAP	3 000			3 000		
Atelier régional chargé d'examiner et adopter les lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée	CAR/PAP				23 000		
Atelier régional chargé de proposer des mesures pour améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PAP				25 596		
Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée	CAR/PAP		10 000		10 000		
Formulation du texte final du Protocole sur la GIZC dans le cadre d'une série de réunions d'experts et forums d'acteurs concernés	CAR/PAP	40 000		60 000		30 000	70 000
Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains	CAR/PAP	20 000		30 000	20 000		30 000

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Préparation d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion des plages en Méditerranée	CAR/PAP	10 000					
Préparation de l'analyse des systèmes de planification spatiale dans les régions côtières méditerranéennes	CAR/PAP	15 000					
Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Croatie, Égypte)	CAR/PAP	5 000			5 000		
Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités*	CAR/PAP	25 300	*	300 000			
Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PAP	15 000					
Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens	CAR/PAP	5 000			5 000		
Formation régionale pour introduire les méthodes et outils de gestion du paysage, de planification du paysage, les études de vulnérabilité et la typologie des paysages	CAR/PAP	21 196		15 000			
Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le INFO/RAC et le CAR/PB)	CAR/PAP				25 000		
TOTAL ACTIVITÉS		173 703	175 793	1 005 000	122 803	203 793	700 000

* Dans l'attente de la décision de l'UE

II.D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques Cours de formation et missions d'appui / Formation dans les pays	CAR/PB	62 000			20 000		
Évaluations nationales (indicateurs et politiques) Dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, développement rural) et expertises régionales	CAR/PB	36 000	36 000	36 242	30 000	30 000	
Réunion d'experts sur les thèmes prioritaires	CAR/PB	36 000				36 000	
Atelier régional sur la gestion de la demande en eau	CAR/PB				5 700	25 720	60 000
Programme <i>Silva Mediterranea</i> pour la FAO	CAR/PB			45 000			45 000
Indicateurs et statistiques Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts	CAR/PB		18 000		18 000		
Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement	CAR/PB			125 000			*
Étude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC	CAR/PB	5 000					
Contribution au projet SAFEMED piloté par le REMPEC	CAR/PB			*			*
Communication, traductions et valorisation des produits Conception, édition, traduction de supports de communication (notes d'orientation politique, dossiers, sites web) et diffusion	CAR/PB	16 590	14 280	20 000	14 942		
Réunion des points focaux du CAR/PB	CAR/PB				35 000		
Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "gestion des villes et DD": sensibilisation, échange d'expériences régionales	CAR/PAP	5 000			5 000		
Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD)	CAR/PAP	5 000			5 000		
Assistance aux pays dans le développement et l'élaboration de stratégies et plans de gestion pour combattre la dégradation des sols (par ex., lutte contre l'érosion/désertification)	CAR/PAP		20 000			20 000	

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget approuvé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaine (en français)	CAR/PAP				13 900		5 000
Cours de formation pour appliquer les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée	CAR/PAP				13 000		5 000
Atelier et activités pour l'identification des usagers de la communauté méditerranéenne et de leurs besoins et recherche de l'information dans le système "MAP Info". Identification d'un système de gestion pour l'intégration des données environnementales collectées au moyen de techniques avancées SIG et télédétection.	INFO/RAC	10 000		70 000**	10 000		60 000**
Conception d'un système en vue de l'établissement d'une infrastructure commune de gestion de l'information (MAP Info) pour faciliter et appuyer les activités informatiques du PAM.	INFO/RAC	10 000		80 000 **	10 000		40 000 **
Renforcement des partenariats en vue de promouvoir la participation du public et la sensibilisation aux objectifs et aux activités du PAM et de la Convention de Barcelone.	INFO/RAC	16 000		50 000 **	16 000		30 000 **
Promotion et octroi du <i>Prix méditerranéen de l'environnement</i> en tant que manifestation annuelle et efforts maximums de publicité, parmi les médias et le public, concernant le Prix, le PAM et les problèmes environnementaux prioritaires du bassin méditerranéen.	INFO/RAC	20 000		250 000 **	20 000		250 000 **
Atelier et activités pour l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication concernant la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Appui à la diffusion par le Plan Bleu du RED (traductions, produits audiovisuels, etc.)	INFO/RAC	10 000		50 000 **	10 000		20 000 **
Organisation de la réunion des Points focaux nationaux du CAR/INFO (Italie)***.	INFO/RAC						50 000 **
Fourniture d'une assistance au Secrétariat et au pays d'accueil des Parties contractantes en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan d'information et de communication, y compris établissement, gestion et promotion du site web officiel des Parties contractantes.	INFO/RAC						50 000 **
TOTAL ACTIVITÉS		231 590	88 280	726 242	226 542	111 720	615 000

* Dans l'attente d'une décision de financement.

** Les fonds seront fournis par le Gouvernement italien.

*** La réunion conjointe des PF, dont le coût est à partager entre les trois CAR concernés, devrait être organisée en Italie par le INFO/RAC pour le compte des trois Centres; cependant, l'organisation d'une telle réunion dépend de la décision que prendront à ce sujet les PFP.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT**1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce**

	Budget approuvé (en €)			Budget approuvé (en €)			
	2005			2006		2007	
		MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE
Personnel d'encadrement	m/m						
Coordonnateur - D.2	12	135 052		135 052		135 052	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	136 007		-		-	
Administrateur de programme - P.4	12	96 528		96 528		96 528	
Fonct. administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MED POL - D1	12	120 921		129 405		129 405	
Administrateur de programme MED POL - P.4	12	98 652		98 652		98 652	
Administratrice de programme MED POL - P.4	12	90 156		90 156		90 156	
Fonctionnaire chargé de l'information - P.3	12	92 279		83 000		83 000	
Responsable du Développement durable – L.4/L/5	12	-		106 368		106 368	
Total Personnel d'encadrement		769 594		739 161		739 161	
Appui administratif b)							
Assistante services de conférence - G.7	12			*	*	*	
Secrétaire hors classe - G.5	12		28 952		29 743		30 821
Employée administrative - G.5/G.6	12	*		*		*	
Assistant informatique - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.6 /G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire – G.6	12		32 556		37 046		37 557
Assistante administrative - G.6	12		32 001	**		**	
Assistante de programme - G.5	12		26 521		31 539		32 617
Secrétaire - G.4/G.5	12		23 556		27 587		28 665
Secrétaire (MED POL) - G.5	12	28 926		33 335		34 054	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	23 556		24 125		25 087	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	19 447		20 676		21 639	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4	12	*		*		*	
Assistante Information - G.5	12		24 116		27 138		28 216
Employée administrative - G.5	12	*		*		*	
Assistance temporaire***		10 000		10 000		10 000	
Formation du personnel de l'Unité MED		10 500		10 000		10 000	
Heures supplémentaires		8 750		8 000		8 000	
Frais de réception		12 500		10 500		10 500	
Total Appui administratif		113 679	167 702	116 636	153 053	119 280	157 876
Voyages en mission		150 000		150 000		150 000	
Frais de fonctionnement							
Location			155 100		155 000		155 000
Autres frais (y compris articles divers)			117 198		131 947		127 124
Total Frais de fonctionnement		0	272 298	0	286 947	0	282 124
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 033 273	440 000	1 005 797	440 000	1 008 441	440 000

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme.

** À rémunérer sur les frais de gestion du programme.

**** Pour 2006, le poste d'assistant Sécurité sera financé par un montant de 27 700 euros prélevé sur le fonds de roulement du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). Le HCR des Nations Unies apportera une contribution au règlement du coût

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget Approuvé (en €)	Budget approuvé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5	12	120 921	120 921	120 921
Total Personnel d'encadrement		120 921	120 921	120 921
Appui administratif				
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5	12	28 926	33 760	34 389
Assistante laboratoire LEM-AIEA (Monaco) G.6	12	57 225	59 342	60 958
Assistance temporaire COI – Siège COI (Paris)		5 500		
Total Appui administratif		91 651	93 102	95 347
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		15 000	15 000	15 000
AIEA (Monaco)		15 000	15 000	15 000
COI/UNESCO (Paris)		3 300		
Total Voyages en mission		33 300	30 000	30 000
Frais de fonctionnement		*	*	*
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		245 872	244 023	246 268

* Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Vallette, Malte
Organisation coopérante : OMI

		Budget approuvé (en €)		
		Budget approuvé (en €)		
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	133 420	143 625	125 678
Administrateur de programme (OPRC) – P5	12	120 921	124 669	105 169
Administrateur de programme (MEP) - P4	12	88 031	87 051	88 887
Administrateur de programme (PREV) - P4	12	85 998	92 894	94 730
Administrateur de programme - P3 (1)	12	-	23 500	25 000
Fonctionnaire d'administration (P.1) (2)	12	22 166	-	-
Administrateur de programme - L4 (3)	12	-	-	-
Administrateur de programme - L3 (3)	12	-	-	-
Administrateur - L3 (3)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		450 536	471 739	439 464
Appui administratif (4)				
Assistante administrative - G.7	*	-	9 283	9 750
Assistante Information - G.7	12	19 834	23 193	23 193
Assistante du Directeur - G.7	12	16 320	19 467	19 937
Employé/Secrétaire - G.4	12	16 186	16 338	16 702
Secrétaire - G.5	12	14 858	19 304	19 697
Assistant technique/Logistique - G.4	12	16 186	15 972	16 338
Assistant administratif - G.6 (3)	12	-	-	-
Total Appui administratif		83 384	103 557	105 617
Voyages en mission		40 000	60 000	50 000
Frais de fonctionnement		66 307	92 335	92 969
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		640 227	727 631	688 050

- (1) Poste financé par le Ministère italien de l'environnement, sur sa contribution volontaire au MTF pour le REMPEC (60 000 euros/an sur trois (3) ans (2006-2008) avec possibilité de prorogation à condition qu'elle serve à recruter un administrateur de programme de nationalité italienne). Le montant nécessaire pour couvrir le solde du traitement pour administrateur de classe P-3 est payé sur le MTF.
- (2) Bien que le poste d'administrateur sera à rémunérer sur le projet SAFEMED au cours des années 2006-2008, le poste de fonctionnaire d'administration (P-1), tel qu'adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes sera maintenu "pour mémoire" et le montant qui était versé par le MTF en 2004-2005 sera utilisé pour payer le solde du salaire du poste en classe P-3.
- (3) Poste totalement rémunéré par le projet SAFEMED-CE (2006-2008).
- (4) Au moment de l'établissement de la proposition de budget, une "enquête sur les salaires" réalisée par l'OMI et le l'Office des ressources humaines des Nations Unies était en cours. Les résultats devraient être présentés au REMPEC au troisième trimestre 2005. L'on prévoit toutefois que ces résultats pourraient avoir pour effet un relèvement de l'ordre de 7 à 8%.des traitements du personnel des services généraux.

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France

		Budget approuvé (en €)	Budget approuvé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	M/m			
Directeur (a)	12	-		
Directeur adjoint (a)	12	-		
Économiste/environnement	12	114 400	96 000	98 400
Spécialiste en analyse territoriale et prospective	12	93 500	77 100	79 000
Expert statistiques et indicateurs (b)	12	61 600	66 700	91 100
Expert institutions et environnement (b)	12	5 500	25 400	26 000
Expert SIG, base de données et informatique (c)	12	-	-	-
Expert environnement, transports et énergie (a)	12	-	-	-
Responsable administratif et financier (b)	12	66 000	69 000	70 800
Expert cartographie et informatique (c)	12	-	-	-
Expert Eau (d)	12	-	-	-
Statisticien, chef de projet (c)	12	-	-	-
Statisticien, adjoint au chef de projet (c)	12	-	-	-
Expert hors classe, chef de projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (a)	12	-	-	-
Expert forestier FAO projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (e)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		341 000	334 200	365 300
Appui administratif				
Assistante collecte de données/Secrétaire hors classe	12	56 100	42 500	43 600
Secrétaire bilingue/ Assistante de direction	12	56 100	49 000	50 100
Secrétaire bilingue	12	-	39 300	40 400
Secrétaire bilingue (b)	12	-	-	-
Documentaliste (a)	12	-	-	-
Assistance temporaire		17 600	4 000	4 000
Total Appui administratif		129 800	134 800	138 100
Voyages en mission		37 400	31 486	31 485
Frais de fonctionnement		49 500	50 750	50 750
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		557 700	551 236	585 635

(a) Détaché ou financé par le Gouvernement français

(b) Complété par d'autres projets et fonds

(c) Couvert par d'autres projets pour 2006-2007

(d) Mis à disposition par le Royaume du Maroc

(e) Mis à disposition par le FAO

**5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, Croatie**

		Budget approuvé (en €)	Budget approuvé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement				
Directeur	m/m 12	60 500	63 500	66 500
Directeur adjoint	12	45 100	47 300	49 600
Total Personnel d'encadrement		105 600	110 800	116 100
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	31 900	33 500	35 000
Assistante aux projets/traductrice	12	30 800	32 300	33 900
Assistante aux projets/traducteur	12	30 800	32 300	33 900
Assistant aux projets/traducteur	12	30 800	32 300	33 900
Assistante administrative	12	30 800	32 300	33 900
Commis aux finances	12	30 800	32 300	33 900
Assistance temporaire		16 500	17 000	17 000
Total Appui administratif		202 400	212 000	221 500
Voyages en mission		44 400	50 000	50 000
Frais de fonctionnement		81 000	80 000	80 000
TOTAL DÉPENSES PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		433 400	452 800	467 600

6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

		Budget approuvé (en €)	Budget approuvé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	37 950	39 847	41 839
Directeur scientifique	12	50 600	53 130	55 787
Expert	12	19 250	20 213	21 223
Expert	12	71 500	68 000	71 400
Expert	12		15 000	15 750
Expert	12		14 000	14 700
Fonctionnaire d'administration	12	27 000	28 350	29 768
Total Personnel d'encadrement		206 300	238 540	250 467
Appui administratif				
Assistante administrative	12	-	12 000	12 600
Secrétaire bilingue	12	13 750	12 600	13 230
Secrétaire bilingue	12	13 750	12 600	13 230
Chauffeur	12	7 700	8 085	8 489
Commis aux finances	12	2 200	3 000	3 000
Préposé à l'entretien	12			
Gardien	12			
Assistance temporaire		25 000	10 000	10 000
Total Appui administratif		62 400	58 285	60 549
Voyages en mission		31 900	36 000	36 000
Frais de fonctionnement		59 400	41 000	41 465
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		360 000	373 825	388 481

7. INFO/RAC – Rome, Italie

	Budget approuvé (en €)			
	2006		2007	
	MTF	Italie	MTF	ITALIE
Directeur général		90 000		90 000
Employés et consultants		280 000		280 000
Frais juridiques et administratifs		40 000		40 000
Frais de fonctionnement		40 000		40 000
Voyages en mission		50 000		50 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		500 000*		500 000*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par la contribution de contrepartie de l'Italie.

8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne

	Budget approuvé (en €)	
	2006	2007
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par le Gouvernement espagnol.

ANNEXE V

DÉCLARATION DE PORTOROZ

Les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), réunies à Portoroz (Slovénie) du 8 au 11 novembre 2005, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUJ),

Rappelant que le Plan d'action pour la Méditerranée a été approuvé en 1975 par les Gouvernements des États méditerranéens et la Communauté européenne pour aider les Gouvernements méditerranéens à évaluer et maîtriser la pollution marine, à formuler leurs politiques nationales d'environnement, à améliorer leur capacité à identifier de meilleures options pour d'autres modèles de développement et à faire un usage meilleur et plus rationnel des ressources,

Reconnaissant la contribution précieuse de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles à l'amélioration de la qualité du milieu marin et à la promotion du développement durable en Méditerranée,

Reconnaissant qu'au cours des trente dernières années le PAM a été un instrument important de changement et de progrès concernant les questions d'environnement en Méditerranée,

Rappelant l'entrée en vigueur en 2004 de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone modifiée) et du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques"),

Rappelant qu'il faudrait établir une synergie entre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et d'autres composantes du PAM, d'une part, et la future Stratégie européenne pour la conservation et la protection de l'environnement marin et la politique maritime de l'Union européenne, d'autre part,

Reconnaissant en outre le travail des plus utiles entrepris par le Secrétariat du PAM, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et les composantes du PAM, en particulier le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), et reconnaissant les contributions des ONG et de la société civile tout au long du processus préparatoire de la SMDD,

Prenant note des résultats et propositions de la dixième réunion de la CMDD (Athènes, juin 2005), et en particulier du texte final de la SMDD et de la Charte d'Athènes,

Réaffirmant la nécessité de réaliser le développement durable aux niveaux régional, national et local conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à la Déclaration méditerranéenne pour le Sommet mondial pour le développement durable, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et à la Déclaration de Catane,

Notant avec satisfaction la reconnaissance par le Partenariat euro-méditerranéen, lors de la deuxième Conférence des Ministres de l'environnement (Athènes, juillet 2002) et de la septième Conférence des Ministres des affaires étrangères (Luxembourg, mai 2005), de

l'importance de la CMDD et de la SMDD pour intégrer le développement durable dans l'ensemble du Partenariat euro-méditerranéen,

Convaincues que la promotion du développement durable est une nécessité vitale pour relever les défis du développement dans la région méditerranéenne,

Convaincues également que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement durable sont des étapes nécessaires pour promouvoir l'équité, la prospérité partagée et la stabilité grâce à une valorisation des atouts méditerranéens, réduire les disparités, changer les modes de production et de consommation non durables, assurer une gestion durable des ressources naturelles et améliorer la gouvernance à tous les niveaux,

En ce qui concerne la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD), conviennent de ce qui suit :

1. La SMDD représente pour les pays méditerranéens une opportunité de marquer de manière durable des avancées dans la protection de l'environnement et dans les domaines social, économique et culturel, contribuant en cela à la paix, à la stabilité et à la prospérité partagée de la région ainsi qu'au respect des engagements pris par les Parties contractantes à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable en 2002 et des OMD,
2. La SMDD est une stratégie-cadre qui définit les principaux défis, principes, mesures et actions pour guider la promotion et la réalisation du développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que pour rationaliser la coopération régionale et internationale et favoriser des partenariats dynamiques en vue du développement durable de la région méditerranéenne,
3. La SMDD ne concerne pas seulement le PAM et les Parties contractantes mais aussi tous les autres acteurs et parties prenantes du secteur privé et de la société civile et autres grands groupes ainsi que les institutions régionales et internationales concernées; elle offre une excellente occasion d'entreprendre des efforts coordonnés et de réaliser des progrès communs,
4. La SMDD est un cadre flexible pour permettre de s'adapter aux grandes évolutions et d'intégrer des questions émergentes cruciales,
5. La mise en œuvre de stratégies de développement durable exige de profondes réformes politiques et institutionnelles de même que la promotion d'une culture dynamique du changement, notamment en ce qui concerne les modes de production et de consommation non durables,
6. La SMDD constitue une contribution essentielle à un scénario "gagnant-gagnant" proactif fondé sur des synergies, une gestion efficace et la diversité culturelle en vue d'un co-développement de l'éco-région et d'un destin partagé,
7. La mise en œuvre de stratégies de développement durable nécessite l'application de divers principes, notamment la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens, conformément à l'engagement des Parties contractantes de réaliser les OMD, la promotion de l'éducation en vue du développement durable, l'accès à l'information, une approche participative multiacteurs, le respect du principe de précaution et du principe pollueur-payeur ainsi que de responsabilité commune, partagée mais différenciée,

Les Parties contractantes décident de ce qui suit :

1. Adopter la SMDD et s'engager à faire tout leur possible pour appliquer ses objectifs, orientations et actions proposées, selon qu'il conviendra,
2. Élaborer et/ou actualiser leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD) respectives en tenant dûment compte de la SMDD,
3. Intégrer les principes du développement durable dans leurs politiques de développement et autres politiques pertinentes comme dans leur législation, notamment en révisant comme il convient leurs cadres juridiques et en adoptant des mesures de réforme judicieuses,
4. Mobiliser et mettre à disposition des moyens humains, techniques et financiers appropriés pour la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD,
5. Démontrer leur engagement en faveur de l'application de la SMDD en promouvant l'éducation au développement durable dans leurs programmes d'enseignement,
6. Démontrer clairement leur engagement de mettre en œuvre la SMDD en identifiant et en exécutant des projets concrets et pertinents aux niveaux régional, sous-régional, national et local,
7. Renouveler leur engagement en faveur de l'application de l'Initiative de type II méditerranéenne du Sommet de Johannesburg et préconiser l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de partenariat qui correspondent aux objectifs, orientations et actions proposées de la SMDD et des SNDD respectives, ou participer activement à de telles initiatives,
8. Promouvoir des mécanismes de consultation et des campagnes de sensibilisation en vue de garantir une meilleure appropriation et un appui plus solide de la part de tous les acteurs concernés, en particulier du secteur privé et des ONG, dans leur mise en œuvre,
9. Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national en ayant recours à un jeu adéquat d'indicateurs, procéder à une révision de la SMDD s'il y a lieu, au besoin dans deux ans, et entreprendre un bilan général et un réexamen de la SMDD dans cinq ans,
10. Demander aux partenaires, aux acteurs concernés et aux institutions de financement aux niveaux régional, sous-régional et national de prendre dûment en compte les objectifs, orientations et actions proposées de la SMDD dans leurs programmes de coopération et de contribuer activement à la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD ainsi qu'à l'élaboration de ces dernières, si nécessaire.

En ce qui concerne les plans d'action nationaux (PAN)

Préoccupées par les impacts importants de la pollution d'origine tellurique sur le milieu marin et côtier de la Méditerranée et ses écosystèmes,

Conscientes de la contribution importante du Programme d'actions stratégiques (PAS) adopté en 1997, des plans d'action nationaux (PAN) qui s'y rattachent et du processus de réduction de la pollution industrielle par les pays méditerranéens à la mise en œuvre de la SMDD,

Réaffirmant la compatibilité et la concordance des objectifs du PAS avec ceux de la Stratégie marine de l'UE, des directives de l'UE et des conventions internationales pertinentes,

Reconnaissant la nécessité d'associer tous les acteurs concernés, y compris la société civile et les ONG, à la mise en œuvre du PAS et des PAN qui s'y rattachent,

Considérant que le processus de mise en œuvre des PAN, qui nécessitera des apports financiers suffisants, renforcera le développement économique, technologique et social au niveau local et que le partenariat proposé avec le FEM pour l'écosystème marin méditerranéen contribuera à leur mise en œuvre,

Gardant présent à l'esprit que, avec l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole "tellurique"), il s'imposera de formuler et d'adopter un plan régional juridiquement contraignant basé sur le PAS et sur d'autres mécanismes internationaux pertinents contenant des mesures et calendriers de réduction progressive de la pollution,

Considérant que le PAS et les PAN constituent des outils précieux déjà en place pour contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique, proposé pour le Partenariat euro-méditerranéen, de dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020,

Les Parties contractantes décident de ce qui suit :

1. Approuver les PAN et les intégrer dans leurs plans de développement nationaux, leurs stratégies et leurs plans nationaux de lutte contre la pollution, y compris les mesures de prévention et de réduction selon le cas,
2. Encourager la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi des PAN,
3. Mobiliser toutes les ressources nécessaires pour une mise en œuvre intégrale des PAN grâce à des budgets nationaux réguliers et à des instruments financiers innovants ainsi qu'en faisant appel aux institutions internationales,
4. Contribuer à la mise en œuvre, une fois celle-ci approuvée, de l'Initiative du Partenariat euro-méditerranéen visant à dépolluer la méditerranée d'ici à 2020, sur la base des travaux actuels et futurs du PAM et en particulier du PAS et des PAN.

En ce qui concerne la préservation du phoque moine

Considérant que le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité") est entré en vigueur en 1999, et *conscientes* de la nécessité impérieuse de mettre en œuvre le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en région méditerranéenne (PAS BIO), adopté en 2003 en vue de sauvegarder la biodiversité méditerranéenne et de réaliser les objectifs du Sommet de Johannesburg,

Préoccupées par le risque élevé d'extinction du phoque moine de Méditerranée, en raison avant tout des activités humaines, de l'abattage délibéré et des pertes d'habitat,

Conscientes que la reconstitution de cette espèce est un défi majeur pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne,

Notant avec satisfaction le succès de l'intégration de la conservation de cette espèce dans des processus de développement locaux,

Reconnaissant la nécessité de disposer d'un cadre juridique approprié et de mécanismes participatifs pour la protection et la conservation de cette espèce et de ses habitats,

Constatant qu'il est indispensable de posséder des outils opérationnels adéquats avec les ressources humaines et financières voulues en vue d'une conservation ciblée et d'une gestion efficace,

Les Parties contractantes décident de ce qui suit :

1. Prendre aussi rapidement que possible toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action pour le phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) et renforcer leur coopération pour enrayer le déclin de l'espèce,
2. S'attaquer sérieusement au problème de l'abattage délibéré du phoque moine combiné à la perte d'habitats, par des mesures prises en fonction des collectivités locales et avec la participation des pêcheurs et autres acteurs,
3. Promouvoir l'information sur les exemples de réussite en matière de protection du phoque moine et échanger des données d'expérience avec tous les partenaires et parties concernés,
4. Poursuivre l'élaboration et l'application de mesures législatives relatives à la préservation du phoque moine et veiller au respect de ces mesures, y compris au moyen de dispositions incitatives et réglementaires ainsi que de plans judicieux de gestion opérationnelle ciblés sur des activités humaines précises,
5. Contribuer à la mise en œuvre d'activités pertinentes par les pays concernés, le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) et ses partenaires dans le cadre d'une coopération bilatérale et de contributions volontaires.

En ce qui concerne l'orientation future du PAM

Reconnaissant la nécessité, après dix ans, de réexaminer le rôle et le mandat du PAM en tenant compte des évolutions qui se sont produites dans les domaines social, économique et environnemental aux niveaux international et régional,

Convaincues qu'une "vision stratégique" pour le PAM peut contribuer plus avant à la cause du développement durable dans la région méditerranéenne,

Considérant que les constats, conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM pourraient constituer une bonne base pour lancer le processus visant à introduire toutes réformes nécessaires qui renforceraient le rôle futur du PAM en Méditerranée,

Les Parties contractantes décident de ce qui suit :

1. Prier le Secrétariat du PAM de rédiger un document présentant une "vision" pour le PAM, en prenant note du rapport d'évaluation du PAM,
2. Convoquer dès que possible une réunion extraordinaire des Points focaux du PAM pour examiner la nouvelle "vision" pour le PAM et soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2007 des recommandations concernant l'orientation future du PAM.

ANNEXE VI

État, à la fin de juillet 2005, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles

Parties contractantes	Convention de Barcelone 1/			Protocole "immersions"2/			Protocole "situations critiques" 3/			Nouveau Protocole "prévention et situations critiques"4		
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	-	-	-	-
Algérie	-	16.02.81/AD	09.06.04	-	16.03.81/AD	-	-	16.03.81/AD	-	25.01.02	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	16.02.76	25.01.02	-	-
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	-	25.01.02	01.10.03	-
Communauté européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	13.09.76	25.01.02	25.06.04	-
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	16.02.76	-	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	16.02.76	25.01.02	-	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.02.76	25.01.02	02.07.03	-
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	16.02.76	25.01.02	-	-
Israël	16.02.76	03.03.78	-	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	16.02.76	22.01.03	-	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	16.02.76	25.01.02	-	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AD	-	16.02.76	08.11.77/AD	-	16.02.76	08.11.77/AD	16.02.76	-	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	31.01.77	25.01.02	-	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	16.02.76	25.01.02	18.02.03	-
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004-	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	16.02.76	25.01.02	-	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	16.02.76	25.01.02	03.04.02	-
Serbie & Monténégro ¹	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	-	-
Slovénie	-	15.03.94/AD	08.01.03	-	15.03.94/AD	08.01.03	-	15.03.94/AD	-	25.01.02	16.02.04	-
Syrie	-	26.12.78/AD	10.10.03	-	26.12.78/AD	-	-	26.12.78/AD	-	25.01.02	-	-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.05.76	25.01.02	-	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	16.02.76	-	04.06.03	-
Adhésion = AD	Approbation = AP						Succession = SUC					

¹ La République fédérale de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles, comme indiqué ci-dessus. La date de succession est le 27.04.92. Le 20 mars 2003, le Bureau régional pour l'Europe du PNUJ a reçu notification que la Communauté étatique récemment réorganisée de Serbie-et-Monténégro était devenue partie, par succession, à la Convention de Barcelone.

Parties Contractantes	Protocole "tellurique" 5/			Prot. "aires spécialement protégées" 6/		Protocole "ASP & biodiversité" 7/		Protocole "offshore" 8/		Protocole "déchets dangereux" 9/	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AD	-	-	16.05.85/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AD	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	-	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Communauté européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AD	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Serbie & Monténégro ²	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AD	08.01.03	-	16.09.93/AD	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AD	-	-	11.09.92/AD	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AD	18.05.02	-	06.11.86/AD	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04
Adhésion = AD		Approbation = AP			Succession = SUC						

² La République fédérale de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles, comme indiqué ci-dessus. La date de succession est le 27.04.92. Le 20 mars 2003, le Bureau régional pour l'Europe du PNUJ a reçu notification que la Communauté étatique récemment réorganisée de Serbie-et-Monténégro était devenue partie, par succession, à la Convention de Barcelone.

1/ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoption (Barcelone): le 16 février 1976
Entrée en vigueur*: le 12 février 1978
Statut : Signataires : 15, Parties : 22

Amendements de 1995 (Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée)

Adoption (Barcelone) : le 10 juin 1995
Entrée en vigueur* : le 9 juillet 2004
Statut : Parties aux amendements : 16

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée contre les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs (Protocole "immersions")

Adoption (Barcelone): le 16 février 1976
Entrée en vigueur*: le 12 février 1978
Statut : Signataires : 15, Parties : 22

Amendements de 1995 (Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer)

Adoption (Barcelone) : le 10 juin 1995
Entrée en vigueur* : pas encore
Statut : Parties aux amendements : 14

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")

Adoption (Barcelone): le 16 février 1976
Entrée en vigueur*: le 12 février 1978
Statut : Signataires : 15, Parties : 22

4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")

Adoption (Malte): le 25 janvier 2002
Entrée en vigueur*: le 17 mars 2004, en remplacement du Protocole "situation critique" de 1976, conformément à l'article 25 (2)
Statut : Signataires : 16, Parties : 7

5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique")

Adoption (Athènes): le 17 mai 1980
Entrée en vigueur*: le 17 juin 1983
Statut : Signataires : 22, Parties : 22

Amendements de 1996 (Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre

Adoption (Syracuse) : le 7 mars 1996
Entrée en vigueur* : pas encore
Statut : Parties aux amendements : 13

6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole "ASP")

Adoption (Genève): le 3 avril 1982
Entrée en vigueur*: le 23 mars 1986
Statut : Signataires : 11, Parties : 22

7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité")

Adoption (Barcelone): le 10 juin 1995
Entrée en vigueur*: le 12 décembre 1999, en remplacement du Protocole ASP de 1980, conformément à l'article 32
Statut : Signataires : 17, Parties : 14

8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore")

Adoption (Madrid) le 14 octobre 1994
Entrée en vigueur* : pas encore
Statut : Signataires : 11, Parties : 4

9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux")

Adoption (Izmir) : le 1^{er} octobre 1996
Entrée en vigueur* : pas encore
Statut : Signataires : 11, Parties : 5

ANNEXE VII
DÉCLARATIONS

**DÉCLARATION DE M. CORRADO CLINI,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ministère de l'environnement et du territoire de l'Italie
Portoroz, 8 novembre 2005**

Monsieur le Ministre Podobnik,
Cher Paul Mifsud,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

C'est pour moi un honneur et un plaisir que de prendre part à cette importante conférence accueillie par le Gouvernement de la Slovaquie.

Tout d'abord, je souhaite plein succès au nouveau Président du Bureau. Nous ne doutons pas que M. le Ministre Podobnik présidera le Bureau de la Convention de Barcelone en s'attaquant aux défis croissants auxquels est confrontée la mer Méditerranée, en particulier dans la lourde tâche consistant à mettre en œuvre, de manière concrète et efficace, la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

Nous sommes présentement témoins d'un tournant majeur. Les préoccupations que suscitent les questions d'environnement ne cessent de gagner en pertinence. L'intégration des mesures de protection de l'environnement et des politiques économiques et sociales traditionnelles, au niveau tant national qu'international, est tenue pour un outil essentiel en vue d'atteindre l'objectif d'un environnement plus salubre.

Le Sommet de Johannesburg a défini des objectifs et des programmes pour intégrer la dimension environnementale dans les stratégies de développement, reconnaissant le rôle positif et nécessaire du monde de l'entreprise, afin de mieux relier le développement économique à la protection de l'environnement. Il a mis à jamais un terme, au plan théorique et pratique, au conflit entre environnement et développement.

Dans le cadre de cette prise de conscience internationale, et grâce à sa position stratégique, l'Italie a joué un rôle de premier plan pour rapprocher l'Union européenne et la Méditerranée. Les deux années de la Présidence italienne ont été déterminantes pour sensibiliser les Parties contractantes à la nécessité de renforcer l'innovation technologique et la coopération internationale en faveur de l'environnement, en associant les milieux d'affaires, les collectivités locales, les institutions financières multilatérales et la société civile, en vue d'assurer une croissance économique viable dans les pays du sud de la Méditerranée.

Entre autres exemples de l'œuvre accomplie au cours de ces années, de concert avec le Secrétariat du PAM, l'on citera l'effort de coordination mené parmi les 21 Parties contractantes de la Convention pour la conception et l'approbation de la "*Stratégie méditerranéenne de développement durable*", le lancement, avec Banque mondiale et le FEM, du "*Partenariat stratégique pour l'écosystème marin de la Méditerranée*", le concours financier fourni au PAM pour l'*évaluation externe*, l'entrée en vigueur du *Protocole "prévention et situations critiques"* et la *finalisation des PAN*.

Dernier point, et non le moindre, le *recentrage du CARITDE*, basé à Palerme, est d'une grande importance.

En cette année où nous célébrons le trentième anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée, une nouvelle ère s'ouvre pour le PAM et la région méditerranéenne. Il devient

par conséquent essentiel de comprendre comment le PAM et ses composantes peuvent travailler plus efficacement dans un contexte international en pleine évolution.

Nous estimons que la priorité, à l'avenir, devrait être de réaliser les objectifs énoncés dans la "Stratégie méditerranéenne de développement durable" (SMDD), tels qu'une utilisation meilleure et plus durable des ressources en eau et en énergie. Nous devons considérer l'approbation de la Stratégie non comme un aboutissement mais comme un point de départ. Dorénavant, une mission plus rude nous attend: la mise en œuvre concrète de la Stratégie.

Si elle n'est pas étayée par des mesures tangibles, la Stratégie ne peut pleinement garantir à elle seule la croissance économique durable des pays méditerranéens. La Stratégie elle-même invite instamment les pays, les institutions internationales, le secteur privé et la Commission européenne à mener des actions et des projets pragmatiques en vue de poursuivre les objectifs du développement durable dans chacun des sept domaines d'action prioritaires recensés.

L'Italie est déjà prête à contribuer à la mise en œuvre de l'objectif "énergie", que nous tenons pour prioritaire, au titre de l'Initiative de type III MEDREP, et nous invitons les autres pays, qui ne sont pas encore parties à l'Initiative, à s'y associer et à collaborer avec nous.

De fait, la consommation d'énergie des pays méditerranéens, qui dépendent fortement des combustibles fossiles, a plus que doublé au cours des trente années écoulées. Ces dernières années, les pays du sud et de l'est du Bassin ont enregistré une croissance démographique élevée avec un accroissement correspondant de la demande énergétique. Selon les données de l'OME, la population de la région atteindra 323 millions d'habitants en 2020. La population urbaine passera de 150 millions en 2000 à 250 millions en 2020.

Dans le partenariat MEDREP, nous avons déjà commencé à travailler dans cette direction: avec l'OME et le Centre MEDREC, nous avons élaboré "Outlook 2020", qui fournit une analyse des énergies renouvelables dans les pays d'Afrique du Nord jusqu'à 2020. Outre la proposition d'un portefeuille potentiel de projets en matière d'énergies renouvelables, "Outlook 2020" met en exergue les questions les plus importantes auxquelles doivent faire face ces pays et la région pour emprunter la voie d'un développement durable et réaliser les objectifs de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (MSSD) dans le domaine énergétique.

Naturellement, en dehors de la Stratégie, il y a d'autres défis importants que nous devons relever ces prochaines années, comme la mise en œuvre des PAN.

Pour conférer un nouvel élan à la Convention et au système du PAM en général, nous estimons que celui-ci devrait être davantage axé sur la mise en œuvre d'actions concrètes consacrées à la promotion de l'innovation technique et de la coopération internationale en faveur de l'environnement, en associant activement le monde des affaires, les collectivités locales, les institutions financières internationales et la société civile, en vue d'une croissance économique viable dans les pays du sud de la Méditerranée.

Il nous faut faire preuve de flexibilité et être capables d'adapter le PAM à un contexte multilatéral qui ne cesse d'évoluer, depuis la nouvelle initiative proposée par la CE pour la "dépollution" de la Méditerranée d'ici à 2020 jusqu'aux perspectives offertes par l'Initiative FEM de Partenariat stratégique. Il s'impose donc que le PAM s'associe à ces forces et instaure un partenariat avec d'autres institutions capitales dans la région comme le FEM, la Banque mondiale et la CE.

Le Gouvernement italien s'est déjà attelé à cette tâche en s'efforçant de promouvoir, tant dans les enceintes multilatérales qu'au plan bilatéral, le concept de partenariat entre institutions publiques nationales/internationales et secteur privé.

En outre, le Gouvernement italien a favorisé de nombreuses initiatives de coopération dans le domaine de l'environnement – avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Croatie, la Slovénie, la Serbie-et-Monténégro et la Libye. Ces initiatives offrent une assise importante au dialogue entre les diverses cultures au nom de l'objectif du développement durable qui nous est commun.

En dépit des différences culturelles, l'efficacité de notre coopération a été remarquable. Toutes les initiatives que nous avons lancées et appuyées ont été conçues de concert avec nos partenaires, convaincus que nous sommes de partager une responsabilité commune pour la protection de notre planète.

Nous avons relevé le défi, conscients que l'Italie, en tant que pays membre du G8, a des obligations majeures et plus contraignantes que les pays du sud de la Méditerranée. Et nous avons choisi de nous guider sur le principe de solidarité responsable, ce qui exige l'adoption de mesures concrètes pour le transfert de connaissances et le renforcement de la capacité de gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. En d'autres termes, nous nous sommes engagés à créer conjointement des projets de développement à long terme.

En conclusion, je forme le vœu que ces journées permettent de réaliser de nouveaux progrès tangibles sur la voie d'un développement durable de la région.

**ANNEXE VII
(suite)**

**DÉCLARATION LIMINAIRE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,
S.E. M. JANEZ PODOBNIK
Portoroz, 8 novembre 2005**

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation et Délégués,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations gouvernementales et non
gouvernementales internationales,
Cher Monsieur Paul Mifsud,
Mesdames et Messieurs les Représentants du PAM/PNUÉ,
Mesdames et Messieurs les invités et représentants de la presse,

C'est avec un vif plaisir que je vous souhaite la bienvenue ici, dans cette partie la plus
septentrionale de la Méditerranée, à la jonction des Alpes et des Dinarides, dans l'écorégion
de l'Adriatique.

Du fait des pressions et des effets croissants qui s'exercent sur le milieu marin, la flore et la
faune de la mer deviennent de plus en plus menacées et, en conséquence, la qualité de vie
de ses zones côtières diminue. Nous sommes conscients que c'est à nous qu'il incombe
d'enrayer ces tendances négatives, et c'est pourquoi nous cherchons des partenaires et
visons à former des alliances.

Le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour
l'environnement (PAM/PNUÉ) possède une expérience de trente ans en matière
d'intégration des nations et des cultures autour d'un objectif commun le long de notre mer
commune, et cet objectif consiste à préserver un bien, à savoir un état écologique sain.

La Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention a une mission
très spécifique: en adoptant la Stratégie méditerranéenne du développement durable, nous
ouvrons un nouveau chapitre en vue d'une coopération régionale renforcée; la façon dont
nous l'écrivons dépend de nous, qui sommes présents ici. Et naturellement la façon de le
mettre en œuvre.

À vous tous, je souhaite donc plein succès dans vos travaux en vue d'une action plus
efficace dans l'avenir, une action qui sera bénéfique à chacun.

ANNEXE VII
(suite)

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU PAM, M. PAUL MIFSUD,
À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA QUATORZIÈME RÉUNION
DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION DE BARCELONE
Portoroz, 8 novembre 2005**

Monsieur le Ministre Podobnik
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à la Quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Je tiens tout d'abord, Monsieur le Ministre Podobnik, à vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette réunion et à la Présidence du Bureau. Au Secrétariat, nous envisageons avec un vif plaisir de travailler avec vous et avec les nouveaux membres du Bureau au cours du prochain exercice biennal en vue d'appliquer les décisions qui seront prises par la présente réunion.

Je tiens aussi à remercier le Gouvernement de la République de Slovénie et les autorités locales de Portoroz, qui nous accueillent, pour les dispositions excellentes prises en vue de notre réunion et pour la chaleureuse hospitalité dont ils font preuve à notre égard. Nous nous réjouissons à la perspective non seulement des quatre jours de débats d'un grand intérêt mais aussi d'un séjour agréable dans ce magnifique pays.

À titre personnel d'abord, je dois dire combien j'éprouve un vif plaisir à m'adresser pour la première fois à une réunion des Parties contractantes en ma qualité de Coordonnateur du PAM. Cela a été pour moi un grand honneur que d'être nommé à ce poste. J'espère que je répondrai à vos attentes et que je m'acquitterai de la mission exigeante qui m'a été confiée par le Directeur exécutif du PNUE.

Lors de la dernière réunion des Parties contractantes à Catane, le Secrétariat et les différentes composantes du PAM ont reçu mandat de mener à bien des tâches ardues sur la base des recommandations approuvées à cette occasion. Je crois donc qu'il convient de vous rendre brièvement compte des résultats les plus importants qui ont été obtenus au cours des deux dernières années.

La Convention de Barcelone modifiée et le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" sont entrés en vigueur en 2004. Une Stratégie méditerranéenne de développement durable a été élaborée. Le PAM et la Commission européenne sont convenus du texte d'un programme de travail conjoint. Le Projet FEM de détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la Méditerranée a été mené à bien et le nouveau Partenariat stratégique FEM a été approuvé. Les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre ont été établis par tous les pays méditerranéens. La stratégie pour la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" a été finalisée. Le *Rapport Environnement et Développement* a été publié. De nouveaux progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la diversité biologique. Le projet

de texte d'un protocole GIZC a été préparé. Les évaluations du PAM, du CAR/TDE et du CAR/PP ont été établies et un Prix pour l'environnement méditerranéen a été instauré.

Des avancées ont également marqué la mise en place de mécanismes visant à appliquer d'autres dispositions de la Convention de Barcelone, notamment celles qui portent sur la responsabilité et la réparation des dommages, sur le respect des obligations et sur le système de rapports.

Dans le même temps, des partenariats ont continué d'être mis en place et renforcés, en particulier avec la Commission européenne et avec d'autres organisations et programmes régionaux et mondiaux, y compris d'autres agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des ONG.

Lors de la séance d'aujourd'hui, nous allons examiner le programme de travail du prochain exercice biennal, sur la base des recommandations dont vous êtes saisis et qui ont déjà été approuvées par la réunion des points focaux de septembre dernier. Ces recommandations doivent maintenant être officiellement approuvées par la présente réunion.

Selon l'usage des réunions des Parties, nous aurons demain le Segment ministériel au cours duquel nous débattons d'importantes questions qui ont été approuvées par le Bureau.

La première a trait à l'orientation future du PAM. Suite à la conclusion de l'exercice d'évaluation externe du PAM, qui a été établie sur la base d'une recommandation spécifique de la réunion de Catane, il est apparu que, en préparation à la réunion extraordinaire des points focaux qui est proposée pour l'année prochaine, les Parties contractantes devaient avoir l'occasion de s'exprimer sur l'orientation future du PAM. Les vues exprimées lors du débat serviront de base au mandat de la réunion extraordinaire des points focaux, qui devrait conduire à l'élaboration d'une nouvelle "Vision et Déclaration stratégique" pour la prochaine décennie afin que le PAM soit en mesure de relever le défi du développement durable en Méditerranée en tenant compte des récents développements intervenus aux niveaux sous-régional et régional, notamment au sein de l'UE. J'ai en particulier à l'esprit la Stratégie marine européenne et la nouvelle initiative de la CE visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020.

Après l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, qui est soumise à la présente réunion pour approbation, le grand défi des prochaines années sera celui de sa mise en œuvre, en premier lieu au niveau national. Bien qu'il s'agisse d'une stratégie-cadre et non contraignante, la présente réunion devrait marquer un appui politique fort à l'application des objectifs, orientations et actions proposées de la Stratégie.

De même, vous êtes invités à approuver les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. L'élaboration des PAN était l'objectif ultime du Programme d'actions stratégiques dans le contexte de la mise en œuvre du Protocole "tellurique". Tous les pays ont établi leur plan d'action national, ce qui revêt une grande importance au regard du nouveau Partenariat stratégique pour l'écosystème marin méditerranéen - partenariat qui a été approuvé par le Secrétariat du FEM.

Le dernier point de l'ordre du jour du Segment ministériel a trait à la biodiversité. Sur la base du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée, vous êtes également invités à proposer des initiatives coordonnées pour sauvegarder cette espèce rare, qui est menacée d'une extinction imminente.

Les travaux de ces quatre journées de débats devraient être couronnés par l'adoption de la Déclaration de Portoroz, laquelle énonce des objectifs stratégiques pour l'adoption de la

SMDD, la mise en œuvre des PAN, l'orientation future du PAM et la conservation du phoque moine.

Monsieur le Président,

La présente réunion des Parties contractantes se produit à un moment particulier, je veux parler du trentième anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée, qui a été lancé à Barcelone par seize États riverains qui sont convenus de coopérer au niveau régional pour s'attaquer à leurs problèmes communs de pollution marine. Aujourd'hui, trente ans plus tard, vingt et un pays du Bassin méditerranéen sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone, avec la Communauté européenne. Le fait qu'après trente ans le processus se poursuive est à lui seul un succès. Le PAM a démontré que les pays de la région peuvent œuvrer ensemble dans l'intérêt de celle-ci et que l'environnement peut servir de trait d'union afin que des mesures concertées soient prises en réponse à des préoccupations communes. Aucun effort ne devrait être épargné pour maintenir ce processus, accroître le poids politique du PAM, rendre ce dernier efficace et utile pour les pays de la région et renforcer le sens de l'amitié et de la coopération qui ont toujours caractérisé les relations au sein du PAM.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une réunion fructueuse.

ANNEXE VII
(suite)

DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,
S.E. M. JANEZ PODOBNIK,
LORS DU SEGMENT MINISTÉRIEL DE LA RÉUNION
Portoroz, 9 novembre 2005

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations et Délégués,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales,

Chers M. Mifsud et autres Représentants du PAM/PNUE,

Mesdames et Messieurs les invités et journalistes,

C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue dans la partie la plus septentrionale de la Méditerranée, dans l'écorégion de l'Adriatique où se rencontrent les Alpes et les Dinarides. Cette région représente un carrefour de cultures, d'économies et d'États, comme l'a écrit naguère le célèbre Fernand Braudel:

“La Méditerranée, c'est mille choses à la fois. Non pas un paysage, mais d'innombrables paysages. Non pas une mer, mais une succession de mers. Non pas une civilisation, mais plusieurs civilisations superposées. La Méditerranée est un carrefour antique. Depuis des millénaires, tout conflue vers cette mer, bouleversant et enrichissant son histoire.”

L'initiative visionnaire de créer le Plan d'action pour la Méditerranée et son parcours de trente années représentent sans nul doute un chapitre important et brillant de l'histoire que nous partageons. Tous les États côtiers de la Méditerranée ont conjugué leur souci de préserver les ressources marines salutaires qui sont à la base de l'économie régionale et ont d'importantes implications culturelles (au sens matériel, social et intellectuel).

Malheureusement, les régions maritimes et côtières sont de plus en plus exposées à des altérations profondes dues aux pressions et impacts croissants d'un développement à dominante sectorielle. La qualité de la vie diminue au détriment des populations résidentes.

Les tendances ci-dessus conduisent à conclure que le véritable rôle que joue le Plan d'action pour la Méditerranée dans les politiques de développement des États méditerranéens est faible et devrait sans conteste se renforcer. Néanmoins, sans ce Plan d'action, l'état du milieu marin et des régions côtières serait sûrement médiocre, voire gravement dégradé.

Le fait est que le rôle du PAM est déterminé par l'action de ses membres, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Il nous incombe, en nous réunissant ici, à Portoroz, pour la Quatorzième réunion des Parties contractantes, de nous engager à améliorer les approches et les pratiques antérieures.

La Slovénie est d'avis que la concertation, la coopération et l'harmonisation des plans de développement sont les seuls moyens de réaliser le développement durable en prêtant attention à l'utilisation des ressources marines communes. La coopération et des plans de

développement intégrés au niveau sous-régional sont d'une importance capitale pour l'essor et le progrès de l'ensemble de la région.

Lors de sa présidence biennale, la Slovénie s'emploiera à resserrer la coopération à tous les niveaux, en vue d'assurer un développement durable en Méditerranée. Nous voyons de grandes perspectives s'ouvrir dans la recherche de synergies pour une gestion globale des ressources marines. La qualité du travail accompli jusqu'ici et les documents établis dans le cadre du processus du PAM/PNUE ainsi que des programmes de l'Union européenne nous permettent d'atteindre ces objectifs. C'est pourquoi j'estime que la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, se tenant alors que nous célébrons le trentième anniversaire du PAM/PNUE, et que le Sommet de l'UE, coïncidant avec le dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen à la fin novembre à Barcelone, sont plus que de simples hasards du calendrier. Quant à nous, que voici rassemblés ici, à Portoroz, nous sommes comptables des nouvelles percées qui amélioreront la qualité de la vie sur nos façades méditerranéennes pour le bien de notre génération et des générations futures. Je veux croire que la Déclaration de Portoroz reflètera l'esprit de l'action qui s'impose.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie de votre attention.

ANNEXE VII
(suite)

**DÉCLARATION DE LA COORDONNATRICE DU GPA/PNUE,
MME VEERLE VANDEWEERD
AU NOM DE M. KLAUS TÖPFER, DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUE
Portoroz, 9 novembre 2005**

Monsieur le Ministre Podobnik,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Au nom de M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE et Secrétaire général adjoint des Nations Unies, c'est pour moi un plaisir et un honneur que de m'adresser à la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. M. Klaus Töpfer m'a chargée de vous transmettre ses salutations et tous les vœux qu'il forme pour le succès de votre réunion. Il aurait vivement souhaité se trouver parmi vous à l'occasion du trentième anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée, qu'il considère comme un phare et un inspirateur pour les autres mers régionales, mais par suite de circonstances imprévues il n'a malheureusement pu être présent et m'a demandé de vous faire part de ses regrets sincères.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Ministre Podobnik, de vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Bureau des Parties contractantes et de vous remercier, et en votre personne le Gouvernement slovène, d'accueillir cette importante réunion. Je suis convaincue que, sous votre conduite et celle des autres membres du Bureau, le Secrétariat du PAM parviendra à ce que le prochain exercice biennal reste gravé dans l'histoire du PAM. De fait, après un parcours de trente ans, le PAM se trouve à la croisée des chemins: les deux prochaines années seront cruciales pour forger son avenir.

Je reviendrai sur cet enjeu, mais permettez-moi d'abord d'exprimer ma gratitude et mes compliments sincères, tout comme ceux du PNUE, au Président sortant, M. Corrado Clini, pour son appui indéfectible au PAM au cours de la présidence de l'Italie. Je ne pense pas que l'engagement et la direction éclairée de M. Clini appellent des commentaires – ils sont notoires au plan régional et international. M. Clini est un vigoureux partisan et un grand ami du PNUE, une voix reconnue et qui fait autorité dans la communauté environnementale internationale, une personnalité qui, sans relâche, incite à substituer les actes aux paroles. Merci, Monsieur Clini.

M'exprimant en tant que Chef du Programme sur les mers régionales du PNUE, c'est vraiment un grand plaisir pour moi de célébrer avec vous les trente ans du Plan d'action pour la Méditerranée. Stefan Keskes était un maître et une source d'inspiration quand je suis entrée au PNUE voici quelque vingt ans. Je suis fière de me trouver à sa place, vingt ans plus tard, et d'avoir l'occasion et la lourde tâche de conduire le programme sur les mers régionales du monde vers de nouveaux horizons. Il n'est pas de meilleur lieu pour l'entreprendre qu'ici, en Méditerranée, où a démarré le programme. Depuis le lancement du PAM en 1975, le programme sur les mers régionales n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, 140 pays sont couverts par 17 mers régionales, la dernière venue étant la mer

Caspienne. Le programme peut vraiment être fier de tant de réalisations au cours de ces trente ans, la région méditerranéenne en étant un brillant exemple.

Mais il y a aussi des défis à relever. Pendant longtemps, le programme sur les mers régionales a été le joyau de la couronne du PNUE. Il a été l'un des premiers programmes du PNUE après la création de celui-ci. Puis le temps a fait son œuvre. En 1972, à la conférence de Stockholm, l'enjeu était d'inscrire l'environnement parmi les grandes préoccupations de la planète. Ce fut chose faite à Rio où l'enjeu était désormais d'établir le lien crucial entre environnement et développement. À Johannesburg, personne n'a plus douté que l'environnement était un préalable au développement durable, et l'enjeu était cette fois – et demeure – d'intégrer l'environnement dans tous les processus économiques, sociaux et de développement. Ou pour le dire en termes PNUE : comment assurer l'environnement pour le développement.

Soyons francs. Les Mers régionales, bien qu'ayant été le fer de lance de l'essor du PNUE à ses débuts, n'ont pas toujours été à la pointe de la bataille de l'environnement pour le développement. Telle est la croisée des chemins où nous nous trouvons aujourd'hui: comment faire entrer le programme sur les mers régionales dans le XXI^e siècle, le porter, au delà du domaine strictement environnemental, dans l'arène du développement durable sans chercher à tout englober, ce qui, par la nature même d'une telle ambition, revient à tellement se disperser et se diluer qu'aucun effet tangible n'est possible.

Le PAM a engagé ce processus voici plusieurs années. Et il est à souhaiter que les discussions ministérielles de la présente réunion, sur la base de la documentation disponible, conféreront une vigoureuse impulsion à ce que nous appelons "porter les Mers régionales dans le XXI^e siècle".

Tracer une nouvelle ligne d'action n'est jamais une tâche aisée. L'environnement n'est pas synonyme de développement durable, mais le développement durable ne se conçoit pas sans l'environnement. Ainsi, comment les Mers régionales peuvent-elles adopter cette nouvelle réalité sans solliciter à l'excès leurs capacités limitées? Où finit l'environnement? Où commencent à intervenir d'autres ministères, tels que ceux des transports, du tourisme, de l'énergie? Vous êtes saisis d'une série de bons documents qui indiquent la voie à emprunter, y compris la Stratégie méditerranéenne de développement durable que vous souhaitez sans doute adopter au cours de la présente réunion. La question qui se pose à nous est la suivante: comment définir la contribution du PAM à la mise en œuvre de cette stratégie de portée régionale? Comment définir les limites et les possibilités de ce que nous entendons faire au cours des 10 prochaines années?

Un autre document stratégique dont vous êtes saisis est l'évaluation du PAM, qui contient des suggestions précieuses pour son renforcement. Le PAM appelle une nouvelle "vision", réaliste et séduisante, de son développement futur, en tenant compte de ce que, depuis sa création, de nombreux acteurs ont investi le domaine environnemental – des acteurs souvent puissants disposant de plus de ressources. Comment le PAM doit-il interagir avec ces autres acteurs? Tirer un parti optimal de sa force relative pour conduire de manière coordonnée des activités environnementales pour l'ensemble du Bassin méditerranéen? Assurer un impact maximal des ressources restreintes dont il dispose? Telles sont quelques-unes des questions que vous pourrez avoir à examiner au cours de la présente réunion. Le *Rapport Environnement et Développement* lancé à Paris la semaine dernière et réalisé par le Plan Bleu offre assurément nouvelle matière à réflexion et a commencé à frayer la voie pour forger une telle "vision" réaliste. Il pourrait constituer l'amorce de vos délibérations.

Si nous laissons de côté un instant ces réflexions de nature plus théorique, il y a bien des questions à aborder sans délai. En dépit de l'acquis du PAM et des autres acteurs dans la région, en dépit des grandes avancées que tous les pays riverains ont accomplies dans la

gestion de l'environnement, les niveaux de pollution restent élevés et le littoral continue à se dégrader. Pour y remédier, l'UE a lancé une initiative louable visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020. Une grande initiative absolument indispensable, coûteuse sans aucun doute. Le PAM et son Secrétariat pourraient et devraient contribuer à cette initiative de manière proactive et efficace. Une voie, entre autres, paraît manifestement s'offrir à cet effet : miser sur l'acquis du MED POL. Des discussions sont en cours au FEM pour engager un nouveau Partenariat stratégique privilégiant des investissements dans la réduction de la pollution – un partenariat doté d'un fonds d'investissement de plus de 75 millions de dollars E.U., susceptible d'avoir un effet multiplicateur de plus de 225 millions de dollars en investissements concrets. Le nouveau Projet FEM vise à réhabiliter l'écosystème méditerranéen, en mobilisant à cet effet les atouts de tous les partenaires. Le Secrétariat du PAM devra jouer un rôle actif dans le développement et la mise en œuvre de ce projet, notamment en servant d'intermédiaire pour des partenariats régionaux. Le PAM, tout comme les autres Mers régionales dans leur coopération avec le FEM, doit aller au delà du Bilan diagnostique transfrontière et de la planification d'actions stratégiques pour devenir un véritable partenaire en investissements et en actions.

Dans la perspective de l'ensemble des Mers régionales du monde, nous espérons que le PAM, dans cette prochaine phase du FEM, tracera la voie et indiquera la direction aux autres mers régionales. J'ai bon espoir que cette réorientation exemplaire vers un autre mode de fonctionnement recevra votre appui et votre approbation et que vous aurez le temps d'examiner plus en détail la nouvelle phase de ce très important projet FEM.

La dépollution doit concerner toute la filière qui va des collines aux océans et prend naissance à terre. Les solutions "en aval" ne sont plus en mesure d'avoir les effets requis. L'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines est l'un des piliers de la Stratégie marine de l'UE, une stratégie à laquelle le Secrétariat du PAM a contribué. Traduire cette stratégie en actes est le défi qui nous attend en tenant compte de la directive-cadre sur l'eau, du programme de l'UE en matière de GIZC et de la Stratégie maritime de l'UE en cours d'élaboration. Mais en considérant aussi qu'un certain nombre de Parties contractantes à la Convention de Barcelone ne sont pas des États membres de l'UE et que, sans leur participation et leur intervention, la mise en œuvre de la Stratégie marine européenne n'aurait pas l'effet escompté et la dépollution ne serait pas menée à bien. Le PAM, en tant qu'enceinte consacrée de coopération régionale, pourrait jouer un rôle majeur d'intermédiaire.

En résumé, Messieurs les Ministres, le PAM est à la croisée des chemins. Le programme des mers régionales du monde attend de cette région une impulsion pour passer à une nouvelle phase. Nous sommes conscients des nombreux défis à relever, mais aussi des nombreux atouts. Si cette région ne réussit pas, quelle autre région le fera?

Il nous faut une "vision" claire, partagée par tous les acteurs de la région. Il nous faut définir nos limites et nous concentrer sur des interventions ciblées. Il nous faut utiliser et développer la force du PAM, notamment comme forum politique, pour en venir à une action commune.

En octobre 2006, à Pékin, à l'invitation du Vice-Premier Ministre de la Chine, le PNUE convoquera la deuxième réunion intergouvernementale du GPA – traduit en termes méditerranéens une réunion mondiale relative au Protocole LBA. Permettez-moi de vous inviter à saisir cette occasion pour poursuivre le débat que vous aurez amorcé ici, à Portoroz, pour faire le point sur les progrès réalisés et échanger avec d'autres régions les leçons acquises. À vrai dire, hisser la mise en œuvre du GPA à un palier supérieur soulève les mêmes questions que celles que j'ai évoquées au cours de ces brèves remarques liminaires.

UNEP(DEPI)/MED IG.16/13

Annexe VII

page 16

Le PAM, voici 30 ans, était le programme emblématique du PNUE, et je vous invite à le redevenir.

Je vous remercie.

ANNEXE VIII

Liste des journalistes accrédités

ALBANIE

Ms. Valbona KURTI

TV Arberia (Albanian National TV)

Address: Pallati i Madh i Kultures, Tirana , Albania

Tel.: [355] 682072091

Fax: [355] 4253972

E-mail: kurti_75@yahoo.com, valbonakurti@yahoo.com

ALGERIE

Ms. Olivia MARSAUD

El Watan

Address: 1, rue Bachir Attar, Algiers, Algeria

Tel.: [213] 21 661667

Fax: [213] 21 682187

E-mail: olivia@afrik.com

Website: www.elwatan.com

BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr. Alen JAZIC

RTV Visoko

Address: Hazima Dedicca 33, Visoko 71300, Bosnia and Herzegovina

Tel.: [387] 32 738644

Fax: [387] 32 738644

E-mail: jazicus@yahoo.com

Website: www.rtv-visoko.ba

Ms. Maja RENER

Nezavisne Novine

Address: Zagrebacka 20, Sarajevo 71000, Bosnia and Herzegovina

Tel.: [387] 33 716830

Fax: [387] 33 716860

E-mail: majki_r@yahoo.com; dnnipcsa@bih.net.ba

Website: www.nezavisne.com

CROATIE

Ms. Marina SERIC

Vecernji List newspaper

Address: Slavonska avenija 4, Zagreb 10000, Croatia

Tel.: [385] 1 6300438

Fax: [385] 1 6300676

E-mail: marina.seric@vecernji.net; marinaseric@inet.hr

Website: www.vecernji-list.hr

EGYPTE

Ms. Mervat FAHD-SHAFEK-TADROUS

Al Ahram Al Arabi

Address: Al Ahram new building (4th floor), Galaa street, Cairo, Egypt

Tel.: [20] 2 5797869

Fax: [20] 2 5797867

E-mail: Mfahd20@hotmail.com

Ms. Shahira MOHAMED-AHMED-AMIN

Nile TV International

Address: 12 el nahda street, Maadi, Cairo , Egypt

Tel.: [20] 2 3592828

Fax: [20] 2 5794827

E-mail: shahira_amin@yahoo.com

Ms. Somaya SAAD-EL-DINE-EL-WALILY

Al Akhbar newspaper

Address: 5 Ali El Gindy St., Nasr City, Cairo , Egypt

Tel.: [20] 2 5807336/26

Fax: [20] 2 5782510/20

E-mail: somaya.saadeldin@gmail.com

FRANCE

Ms. Anne BAUER

Les Echos

Address: 46 rue de la Boétie, Paris 75008, France

Tel.: [33] 1 49536573

Fax: [33] 1 49536807

E-mail: abauer@lesechos.fr

Website: www.lesechos.fr

Mr. Bojan KAVCIC

Agence France Presse (AFP)

Tel.: [386] 1 2696300

Fax: [386] 1 2696300-20

E-mail: marsiboj@siol.net, bojan.kavcic@afp.com

GRECE

Mr. Harry VAN VERSENDAAL

Kathimerini English Edition

Address: Ethnarhou Makariou & 2 Falireos, Athens 18547, Greece

Tel.: 210 4808459

Fax: 210 4808460

E-mail: versendaal@ekathimerini.com

Website: www.ekathimerini.com

ISRAEL

Mr. Asaf SELINGER

Maariv

Address: 14 Hilel St., Jerusalem , Israel
Tel.: [972] 2 6251151
Fax: [972] 2 6249652
E-mail: selinger@maariv.co.il

Mr. Zafrir RINAT

Haaretz daily newspaper

Address: Shocken Str. 21, Tel Aviv 61001, Israel
Tel.: [972] 3 5283859
Fax: [972] 3 6810012
E-mail: zafrirr@haaretz.co.il
Website: www.haaretz.com

LIBAN

Mr. Khalil HARB

Assafir

Address: Hamra st., Assafir Building, Beirut , Lebanon
Tel.: [961] 1350005
Fax: [961] 1743602
E-mail: kharb@assafir.com
Website: www.assafir.com

Ms Mayssam ZAAROURA

Daily Star

Address: Marine Towers - 6th floor, Rue St. Famille, Gemmayze, Beirut , Lebanon
Tel.: [961] 1 587277
Fax: [961] 1 561333
E-mail: mayssam.zaaroura@dailystar.com.lb
Website: www.dailystar.com.lb

MALTE

Ms. Daphne CASSAR

Public Broadcasting Services Ltd

Address: 75, St. Luke's Road, G'Mangia MSD 06, Malta
Tel.: [356] 22913523
Fax: [356] 21246691
E-mail: daphyc@gmail.com

Mr. Kurt FARRUGIA

Union Press - it-TORCA

Address: A41, Industrial Estate, Marsa , Malta
Tel.: [356] 21 242996
Fax: [356] 21 242996
E-mail: kurt.farrugia@journalist.com
Website: www.it-torca.com

Ms Vanya WALKER-LEIGH
Sunday Times Malta

Address: Allied Newspapers Ltd., Strickland House, St. Paul's Street, Valletta, Malta
Tel.: [356] 21241464
E-mail: vanyaluc@waldonet.net.mt; vanyawalkerleigh@gmail.com
Website: www.timesofmalta.com

SERBIE-ET-MONTENEGRO

Ms. Andrijana VUKOTIC
Radio and Television of Montenegro

Address: Cetinjski put bb., Podgorica 81000, Serbia and Montenegro
Tel.: [381] 81 225137
Fax: [381] 81 225175
E-mail: andrijanapv@hotmail.com
Website: www.rtcg.org

SLOVENIE

Mr. Lado BANDELJ
Radio Koper

Address: Ulica OF 15, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 668 5400
Fax: [386] 5 668 5409
E-mail: lado.bandelj@rtvslo.si
Website: www.rtvsllo.si

Ms. Elen BATISTA-STADER
TV Koper

Address: Ulica 15. maja 10b, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 05 6680500
Fax: [386] 05 6685373
E-mail: elen.batista@rtvslo.si

Loris BRAICO
Regionalni TV Koper-Capodistria

Address: Ulica OF 15, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 668 5335
Fax: [386] 5 668 5373
E-mail: Loris.braico@rtvslo.si
Website: www.rtvsllo.si

Primoz CEPAR
Radio Koper

Address: Ulica OF 15, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 668 5400
Fax: [386] 5 668 5409
E-mail: primoz.cepar@rtvslo.si
Website: www.rtvsllo.si

Mr. Tomaz GERDEN

Radio Slovenija

Address: Tavčarjeva 17, Ljubljana 1550, Slovenia

Tel.: [386] 475 2313

Fax: [386] 475 2399

E-mail: tomaz.gerden@rtvslo.si

Website: www.rtvsllo.si

Ms. Katja GLESCIC

Primorske novice

Address: Ulica OF 12, Koper 6000, Slovenia

Fax: [386] 5 664 8110

E-mail: katja.glescic@prim-nov.si

Website: www.prim-nov.si

Ms. Barbara HREN

Slovenska Tiskovsna Agencija (STA)

Address: Tivolska 50, Ljubljana 1000, Slovenia

Tel.: [386] 1 24 10 100

Fax: [386] 1 43 42 970

E-mail: Barbara.hren@sta.si; gospodarstvo@sta.si

Website: www.sta.si

Mr. Andrej KLEMENCIC

Slovenska Tiskovsna Agencija (STA)

Address: Tivolska 50, Ljubljana 1000, Slovenia

Tel.: [386] 1 24 10 100

Fax: [386] 1 43 42 970

E-mail: Andrej.klemencic@sta.si

Website: www.sta.si

Mr. Franc KRANJC

Primorski utrip

Address: Obala 115, Portoroz 6320, Slovenia

Tel.: [386] 5 6777 140

Fax: [386] 5 6777 139

E-mail: informa.portoroz@siol.net

Zlata KRASOVEC

Kmečki glas

Address: Zelezna c. 14, Ljubljana 1000, Slovenia

E-mail: zlata.krasovec@czd-kmeckiglas.si

Website: www.kmeckiglas.com

Ms. Alenka PENJAK

Primorske novice

Address: Ulica OF 12, Koper 6000, Slovenia

Tel.: [386] 5 664 8101

Fax: [386] 5 664 8101

E-mail: Alenka.penjak@prim-nov.si

Website: www.prim-nov.si

Mr. Marko RIHTER

Regionalni TV Koper-Capodistria

Address: Ulica OF 15, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 668 5335
Fax: [386] 5 668 5373
Website: www.rtv slo.si

Mr. Edvard RIHTER

Regionalni TV Koper-Capodistria

Address: Ulica OF 15, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 668 5335
Fax: [386] 5 668 5373
Website: www.rtv slo.si

Mr. Boris SULIGOJ

Delo - dopisništvo Koper

Address: Pristaniška 12, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 05 6112012
Fax: [386] 05 611 2020
E-mail: boris.suligoj@delo.si

Ms. Tatjana TANACKOVIC

Dnevnik - dopisništvo Koper

Address: Gortanov trg 14 a, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 05 6262626
Fax: [386] 05 6262605
E-mail: tatjana.tanackovic@dnevnik.si

Ms. Marica URSIC-ZUPAN

Primorske novice

Address: Ulica OF 12, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 664 8101
Fax: [386] 5 664 8110
E-mail: marica.ursic-zupan@prim-nov.si
Website: www.prim-nov.si

Mr. Vlado ZAGORAC

Vecernji list

Address: Slavonska avenija 4, Zagreb 10000, Croatia
Tel.: [386] 1 63 00 444
E-mail: vzagorac@gmail.com
Website: www.vecernji-list.hr

Neva ZAJC

Radio Koper

Address: Ulica OF 15, Koper 6000, Slovenia
Tel.: [386] 5 668 5413
Fax: [386] 5 668 5413
E-mail: Neva.zajc@rtvslo.si
Website: www.rtv slo.si

ESPAGNE

Mr. Luis-Higinio LIDÓN-LEHNHOFF

Agencia EFE

Address: Laimgrubengasse, 10, Vienna 1060, Austria

Tel.: [34] 13684174

Fax: [34] 1368417474

E-mail: llidon@efe.com

Website: www.efe.es

TUNISIE

Ms. Najiba Bent Moncef BEN-DHAOU-KRIMI

Tunis Afrique Presse (TAP)

Address: 21, rue des violettes, Cité Ezzouhour, Tunis 2052, Tunisia

Tel.: [216] 71 597186

Fax: [216] 71 883261

E-mail: achrefasma@yahoo.fr

Assabah newspaper

Ms. Saida BOUHELAL

Address: Bd 7 Novembre, El Menzah, Tunis , Tunisia

Tel.: [216] 71 717222

Fax: [216] 71 717749

E-mail: bsaida73@yahoo.fr; redaction@assabah.com.tn

Website: www.assabah.com.tn

TURQUIE

Mr. Ibrahim GÜNEL

Radikal Gazetesi

Address: Dogan Medya Center, Bagcilar, Istanbul 34204, Turkey

Tel.: [90] 212 5056584

Fax: [90] 212 5056583

E-mail: igunel@radikal.com.tr

Website: www.radikal.com.tr

Ms. Basak Emine SENGUL

CNN TÜRK

Address: Dogan TV Center, Haber Merkezi Kat:3, Bagcilar, Istanbul , Turkey

Tel.: [90] 212 4235702

Fax: [90] 212 4135850-1

E-mail: basaks@cnnturk.com.tr; eminebs@gmail.com

Website: www.cnnturk.com.tr

Ms. Nevin SUNGUR

NTV

Address: Eski Büyükdere Cad., Cad. No.61 - USO Center, Maslak, Istanbul 34398, Turkey

Tel.: [90] 212 2437541

Fax: [90] 212 3300035-6

E-mail: nevin.sungur@ntv.com.tr

Website: www.ntv.com.tr